

# CONTRAT DE VILLE

## quartiers2030

### Communauté d'agglomération

### Paris-Saclay

2024 -2030

# édito

## **POLITIQUE DE LA VILLE : UNE NOUVELLE AMBITION POUR 2024-2030 !**

C'est un nouveau chapitre de la Politique de la Ville qui s'ouvre pour l'agglomération Paris-Saclay.

Les années qui viennent doivent être l'occasion d'enclencher une nouvelle dynamique au profit de nos six quartiers prioritaires : ce qui se traduit par une augmentation de plus de 30% de notre contribution financière.

Cet engagement trouve sa raison d'être dans notre volonté de bâtir un territoire équilibré et harmonieux, où chacun puisse trouver les chemins d'une insertion durable et d'une réussite professionnelle qui sont toutes deux au cœur de l'ambition républicaine.

C'est aussi la marque d'une volonté de faire ruisseler l'esprit d'innovation et de créativité dans tous nos quartiers, où tant de talents sont prêts à répondre « présents » et à faire bouger les lignes au profit du collectif.

La Politique de la Ville est bien l'expression d'un élan et d'un optimisme, qui s'appuient à la fois sur la coopération étroite entre institutions et sur l'implication quotidienne des associations et des forces vives des quartiers.

Le nouveau contrat « Quartiers 2030 » - qui vous est présenté dans les pages qui suivent - témoigne clairement de cette nouvelle philosophie, qui repose beaucoup plus qu'hier sur la citoyenneté, la proximité et le dialogue partenarial. Avec l'objectif de garantir des espaces urbains plus sûrs, plus écologiques et plus ouverts à l'emploi, catalyseurs d'initiatives et de projets tous azimuts.

Dans cette optique, la priorité est de consolider une méthode de travail permettant de passer des enjeux à l'action, et de l'action aux résultats : en privilégiant tout particulièrement des projets visibles et concrets, qui rassemblent et enclenchent un cycle vertueux de confiance et d'encouragement.

Merci à tous les partenaires du contrat « Quartiers 2030 » de nous accompagner dans cette aventure exigeante mais essentielle.

Merci aux maires et aux équipes municipales des quatre communes concernées (Massy, les Ulis, Longjumeau et Chilly-Mazarin) pour leur engagement renouvelé au service de quartiers solidaires et ambitieux.

Qu'ils sachent qu'ils pourront toujours compter sur l'agglomération Paris-Saclay pour les soutenir dans cette mission fondamentale.

**Grégoire de LASTEYRIE**  
**Président de la Communauté Paris-Saclay**  
**Maire de Palaiseau**



# INTRODUCTION

L'un des objectifs essentiels de l'action publique, qui est au cœur de l'ambition républicaine, est de favoriser une plus grande équité et solidarité entre les territoires. Cela passe notamment par un engagement très important à destination des quartiers les plus confrontés aux situations de chômage, d'exclusion et de vulnérabilité sociales, qui exposent plus fortement leurs habitants à des risques de rupture et d'isolement. Pour autant, ces quartiers sont aussi le lieu de réussites individuelles et collectives importantes, de projets novateurs, d'initiatives associatives, de créations d'entreprise qui sont autant de signes d'une vitalité particulière qui mérite d'être encouragée et relayée.

C'est dans cette double logique que se déploie la Politique de la Ville, qui vise tout à la fois à réduire les écarts de développement, renforcer l'égalité républicaine et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Fondée sur une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, la Politique de la Ville intervient dans plusieurs champs (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie...) et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

Il y a dix ans, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avait introduit une nouvelle géographie de quartiers prioritaires, fondée sur le critère du revenu des habitants. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces contrats de ville se sont achevés au 31 décembre 2023.

La génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » constitue aujourd'hui une nouvelle étape, qui définit notamment trois axes prioritaires :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, tout en renforçant la lisibilité du rôle de l'État, par l'intermédiaire d'une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

Cette nouvelle philosophie d'intervention doit permettre d'obtenir des avancées plus fortes en termes d'égalité, de justice sociale et d'insertion, au profit de tous les habitants des quartiers prioritaires.



# TABLE DES MATIÈRES

## // LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

7

Présentation de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay 8

2024-2030 : une nouvelle ère pour la Politique de la Ville 10

La nouvelle géographie prioritaire sur l'agglomération Paris-Saclay 12

Le bilan du précédent contrat de ville 15

La méthodologie employée pour le renouvellement du contrat de ville 17

## // LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

19

## // LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

41

## // LES AXES ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES TRANSVERSAUX

49

Agir sur l'emploi, une chance pour tous 52

- Coordination et mobilisation du droit commun
- Orientation et formation
- Insertion
- Entrepreneuriat

Garantir l'émancipation pour tous : éducation, accès au droit, santé... 57

- Education et parentalité
- Accès aux droits et inclusion numérique
- Santé
- Culture
- Sport

S'appuyer sur la transition écologique pour un cadre de vie amélioré 65

- Amélioration du cadre de vie et de l'habitat
- Transition écologique
- Mobilité

Assurer la cohésion sociale et favoriser la tranquillité publique 71

- Prévention de la délinquance
- Lien social et citoyenneté

**// LES DÉCLINAISONS TERRITORIALES****75**La Politique de la Ville à Chilly-Mazarin **76**

- Quartier Saint-Eloi

La Politique de la Ville aux Ulis **81**

- Quartier Ouest
- Quartier Est

La Politique de la Ville à Longjumeau **90**

- Quartier Bel Air - Rocade

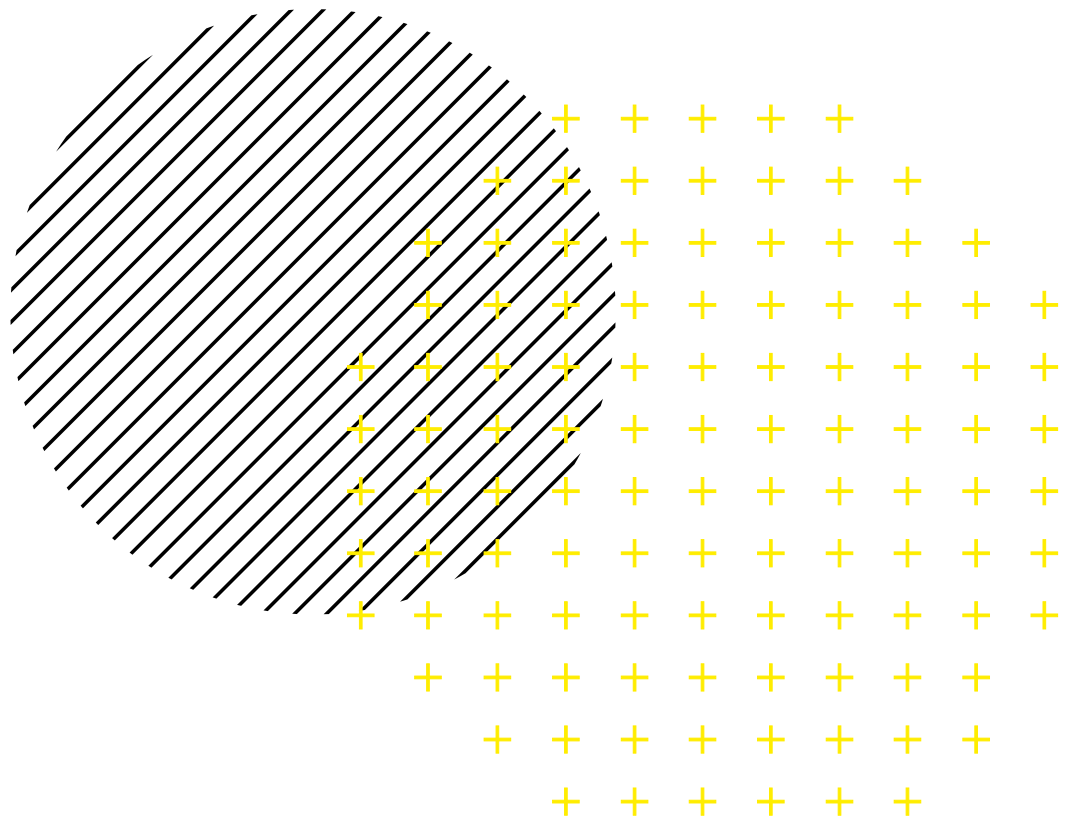
La Politique de la Ville à Massy **98**

- Quartier Poterne - Zola
- Quartier Opéra

**// LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE****105****// LES SIGNATURES****113****// LES ANNEXES****117**Articulation renforcée avec les autres stratégies clés locales et nationales **118**Convention ATFPB **123**Programmes d'actions de la GUSP par commune **138**Synthèse du projet de renouvellement urbain du quartier Bel Air - Rocade à Longjumeau **151**



# LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY



# PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

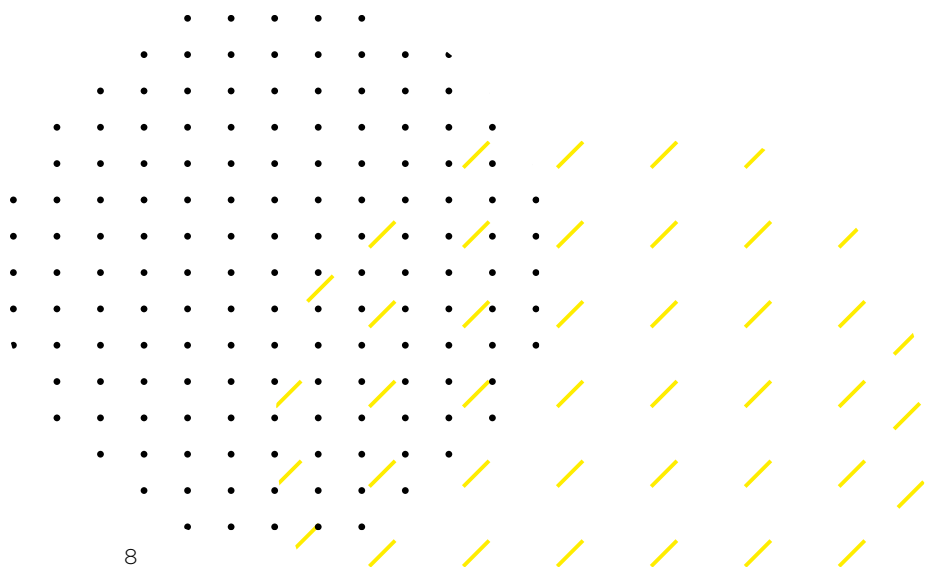
La Communauté d'agglomération Paris-Saclay, créée le 1er janvier 2016, résulte de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay, rejoints par les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous.

Située à 20 km de Paris, au nord-ouest du département de l'Essonne, l'agglomération regroupe 27 communes et se situe à un carrefour dynamique de l'Ile-de-France. A proximité immédiate de l'aéroport international d'Orly, au cœur d'un projet campus-cluster d'envergure internationale, le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay avec ses 318 505 habitants constitue un pôle de vie économique et d'emplois majeur.

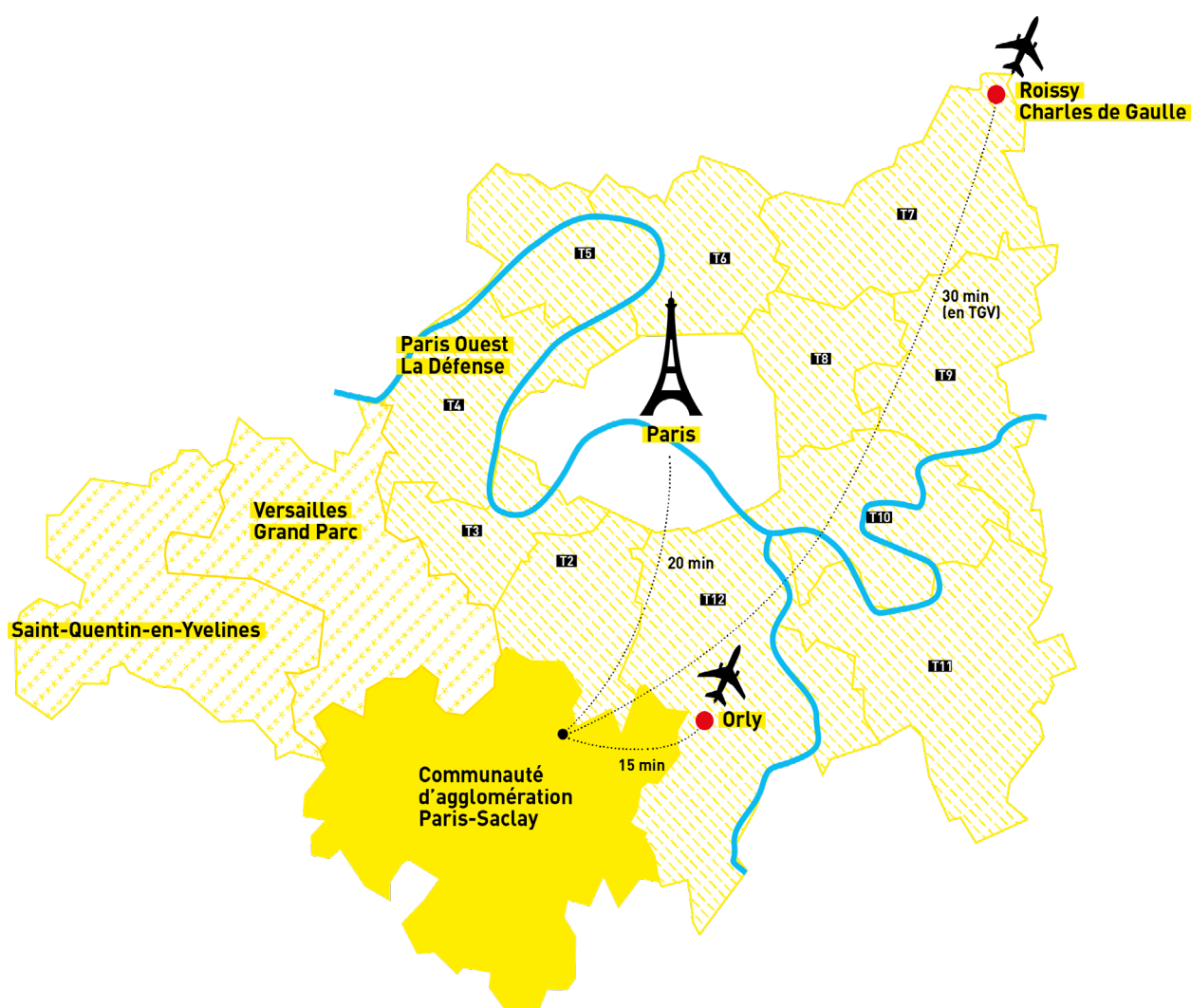
Le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay constitue un secteur identifié pour le développement de l'innovation à l'échelle régionale et internationale. Depuis 2010, l'Etat porte sur la partie nord-ouest du territoire une Opération d'Intérêt National (OIN) autour du cluster scientifique et technologique du Plateau de Saclay. Avec ses 60 parcs d'activités et la présence des filières d'excellence, le territoire attire les entreprises et les salariés auxquels il offre plus de 180 000 emplois.

Une forte présence étudiante est une des caractéristiques sociologiques du territoire. En effet, on comptabilise 65 000 étudiants, 15 000 chercheurs, 2 universités, 9 grandes écoles, 7 organismes de recherche.

Le nord-est du territoire plus urbain et relié au pôle Wissous-Orly est mieux desservi par les transports en commun mais subit de fortes coupures urbaines. Le sud et le nord-Ouest, plus ruraux et diffus, gagnent en cadre de vie (moindre densité, cadre naturel, etc) mais perdent en connexion aux pôles d'emplois et aux services. Le projet d'aménagement du « Grand Paris Express » et la création de la ligne de métro 18 renforceront l'accessibilité de ce territoire.



# Géographie de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay



# 2024-2030 : UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

## // UNE AMBITION POUR CHAQUE QUARTIER

Les nouveaux contrats de ville sont signés et pilotés à l'échelle intercommunale et intègrent une stratégie d'intervention répondant aux réalités sociales et aux besoins observés dans chaque quartier prioritaire.

Cette stratégie s'inscrit autour des 4 ambitions formulées par le ministre de la Ville : « des quartiers d'émancipation ; de plein emploi ; de transition ; plus ouverts et plus sûrs. »

## // UN CONTRAT CO-CONSTRUIT AUTOUR DE VISIONS RESSERRÉES

Les enseignements des précédents contrats de ville ont mis en évidence la difficulté à investir une multiplicité d'objectifs, souvent segmentés par des enjeux propres aux différents acteurs. Ce qui, par ailleurs, rendait difficile l'évaluation des projets qui y répondaient.

En initiant la démarche «Engagements Quartiers 2030», il est donc apparu nécessaire de prioriser des intentions partagées au service de projets de quartier et d'une vision d'avenir. Les réalisations et transformations souhaitées sur le territoire seront au coeur du contrat de ville et des évaluations seront menées à mi-parcours (2027) et à l'issue du contrat (2030).

## // LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN PRÉ-REQUIS POUR LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE

La place de la participation citoyenne dans le contrat de ville a vocation à être renforcée. A ce titre, le regard et l'expertise d'usage des habitants ont été pris en compte pour l'élaboration du contrat de ville. Il s'agira également de leur donner une place dans la mise en œuvre ainsi que dans l'évaluation des objectifs. La vision des bénéficiaires de l'action publique est considérée comme complémentaire à celle des techniciens et des élus.

## // LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN EN PRÉALABLE A L'ACTIVATION DES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

À l'instar des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022, prorogés jusqu'en 2023, le nouveau contrat identifie l'ensemble des politiques publiques menées aux différentes échelles (État, intercommunalité, communes, département ...) et leurs moyens déployés sur chaque quartier.

Les dispositifs et crédits spécifiques de la Politique de la Ville sont nécessairement mobilisés de manière complémentaire aux moyens de droit commun afin d'intensifier l'action publique, d'expérimenter de nouvelles solutions et de soutenir la présence sociale au cœur des quartiers (soutien à la vie associative notamment).

## // UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Afin de répondre à l'évolution des besoins au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la géographie prioritaire a été retravaillée (décrets n°2023-1312 et n°2023-1314 du 28 décembre 2023). Les périmètres de certains quartiers ont évolué, en intégrant de nouvelles rues, résidences et/ou équipements dans le zonage. Par ailleurs, certains quartiers sont sortis de la Politique de la Ville alors que d'autres l'ont intégrée.

## // DES POCHEs DE PAUVRETÉ POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES EFFETS DE SEUIL

Cette nouvelle génération de contrats de ville marque également la disparition des territoires classés en veille active et de nouvelles modalités d'identification des territoires en décrochage, identifiées comme des poches de pauvreté. Ce nouveau dispositif prévoit la mobilisation de crédits de l'enveloppe départementale du budget alloué à la Politique de la Ville par l'Etat (2,5%) pour des interventions dans des zones vulnérables présentant certaines caractéristiques de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville sans être labellisées QPV.

## // DES PROJETS D'INVESTISSEMENT INTÉGRÉS AU CONTRAT DE VILLE

Installer un nouvel équipement public, requalifier l'espace urbain, rénover des immeubles de copropriétés dégradées, la Politique de la Ville se traduit souvent par des opérations d'investissement d'ampleur. Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants et favoriser la mixité sociale suppose un effort financier considérable qui doit être accompagné par l'ensemble des acteurs publics et privés.

Lancé en 2014, le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en intervenant spécifiquement sur l'habitat et les équipements publics. La ville de Longjumeau (quartier Bel Air Rocade) fait partie des 450 projets retenus au niveau national.

Par ailleurs, l'agglomération Paris-Saclay soutient l'investissement des communes dans le cadre de la Politique de la Ville par un dispositif spécifique inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité. La ville entrante dans la géographie prioritaire, Chilly-Mazarin, a sollicité son intégration dans ce dispositif. L'agglomération traitera cette demande lors de la révision du plan pluriannuel d'investissement, à l'issue du processus électoral de 2026.

# LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE L'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

La délimitation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville est modifiée pour les communes de Longjumeau, Massy et Les Ulis.

Deux nouveaux quartiers intègrent la géographie prioritaire :

- le Quartier Est aux Ulis
- le quartier Saint-Eloi à Chilly-Mazarin

La modification de ces périmètres a entraîné une hausse de la population vivant en quartier prioritaire de la Politique de la Ville à l'échelle de l'agglomération (+5 500 habitants). Pour la période 2015-2023, 14 382 habitants étaient recensés dans les QPV, contre 19 900 habitants pour la période 2024-2030.

Aux côtés des 4 communes comportant des QPV, la commune de Palaiseau demeure dans le contrat de ville au titre du soutien aux quartiers sortants (ancien quartier de veille, ancien quartier Politique de la Ville).



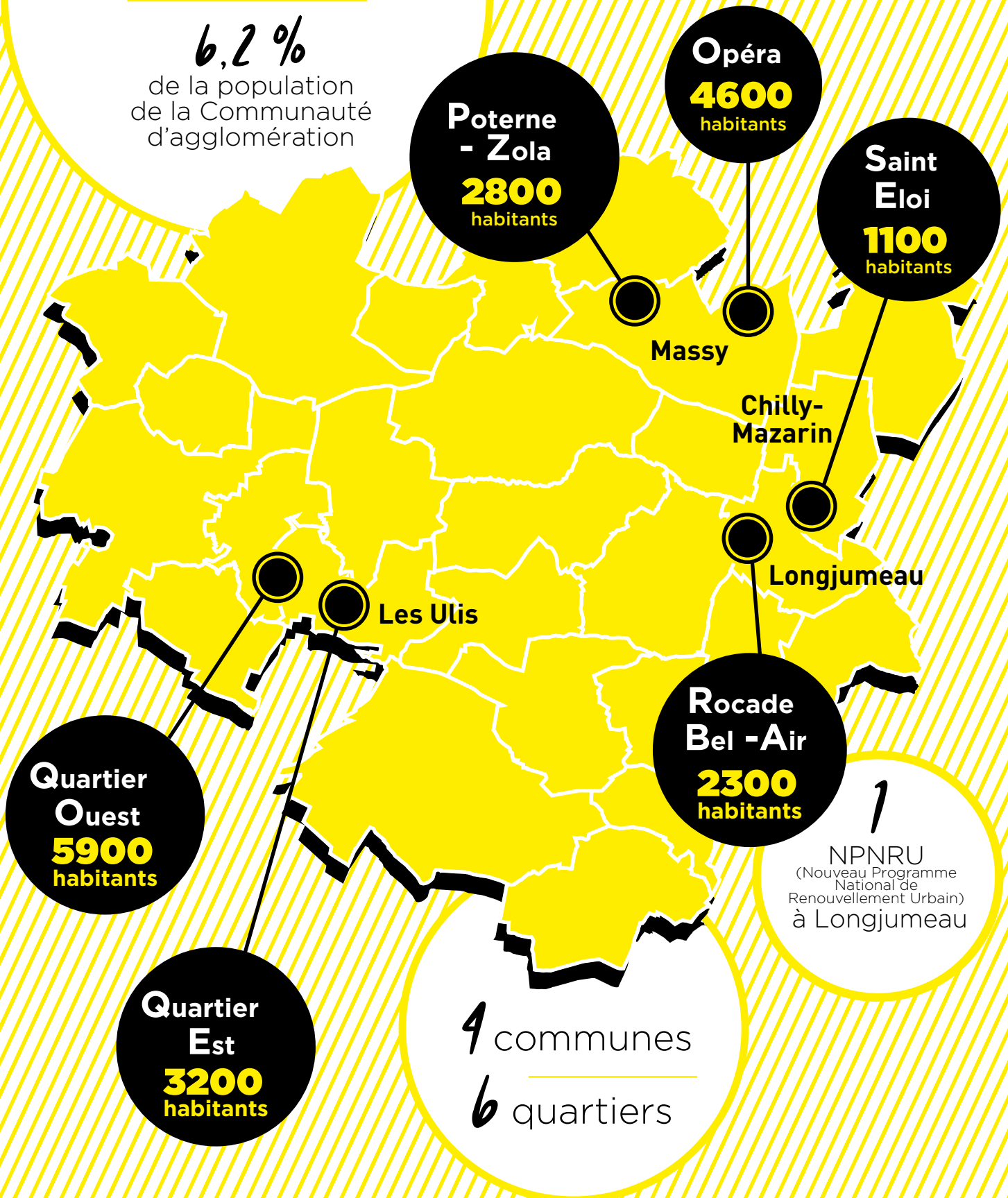
# La nouvelle géographie prioritaire

**19 900\***

habitants en quartiers politique de la ville

**6,2 %**

de la population de la Communauté d'agglomération



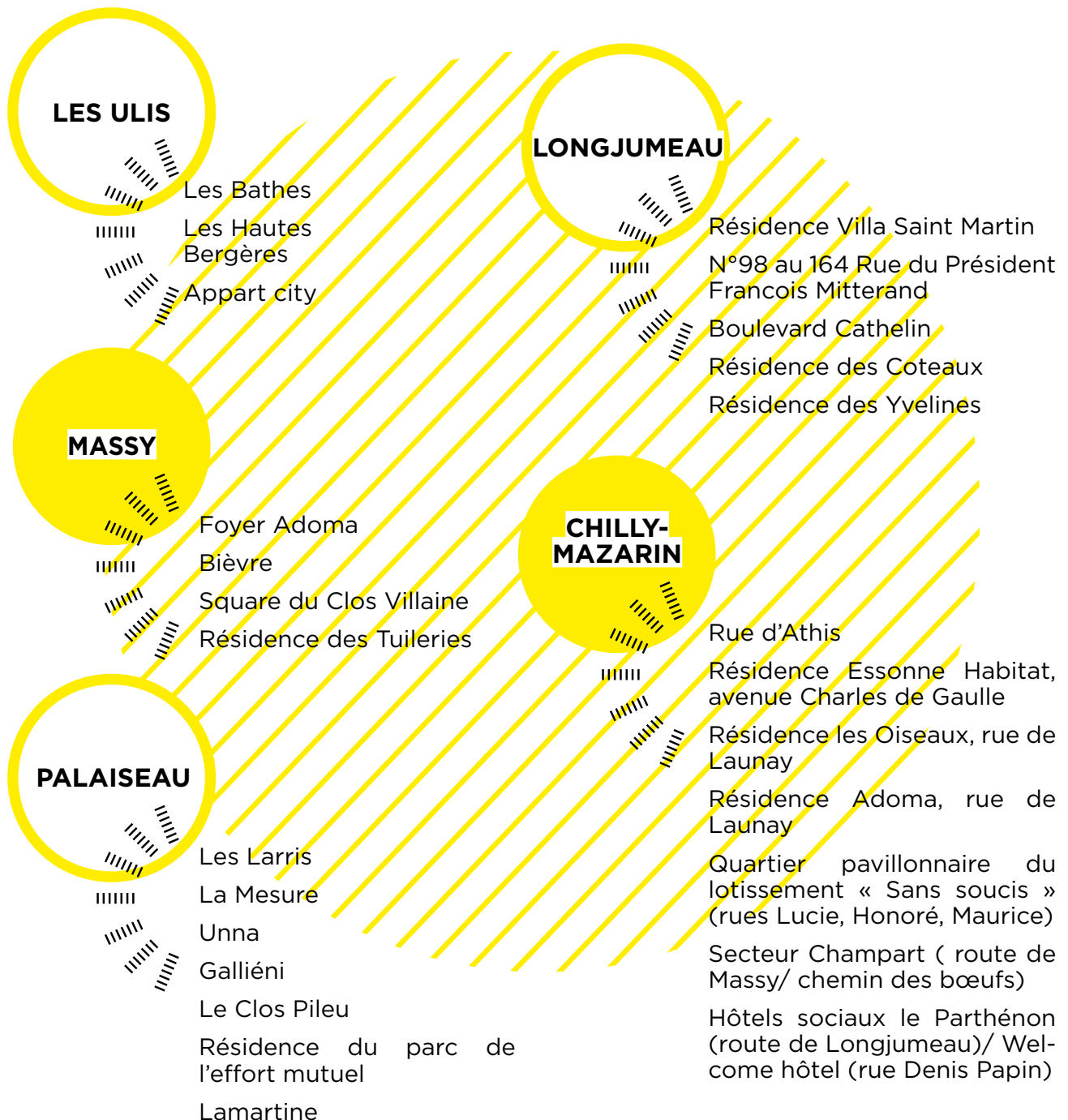
\*estimation en mai 2024

## // ZOOMS SUR LES POCHEs DE PAUVRETÉ

L'identification de « poches de pauvreté » vise à lutter contre les effets de seuil, induits notamment par le critère de 1 000 habitants pour constituer un QPV. Ces territoires, rencontrant des difficultés particulières, sont déterminés selon des critères identifiés par les acteurs locaux. Un soutien exceptionnel, annuel et accompagné de cofinancements des collectivités ou d'autres partenaires agissant dans le cadre du droit commun, est limité à 2,5 % de l'enveloppe départementale du programme 147.

Au regard de la méthodologie et du calendrier d'élaboration du contrat de ville, il est proposé d'établir des critères plus précis pour définir les zones les plus vulnérables des communes du territoire, dites « poches de pauvreté ». Cette étude sera menée au cours du deuxième semestre 2024. La liste des zones vulnérables retenues fera l'objet d'un avenant au présent contrat qui sera signé au premier trimestre 2025.

Pour l'année 2024, sur la base des observations des communes et des acteurs de terrain, les zones suivantes ont été identifiées comme zones de fragilité :



## LE BILAN DU CONTRAT DE VILLE (2019-2023)

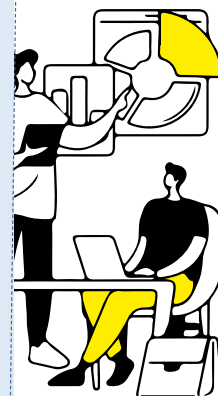
En 2018, le contrat de ville a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour la période 2014-2019 qui a permis la signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques. Une nouvelle circulaire du 14 décembre 2021 prévoyait qu'une évaluation locale des contrats de ville soit réalisée afin de rendre compte des modalités de mise en œuvre des différentes actions et d'apprécier leur impact sur les territoires visés.

Le bilan de l'agglomération Paris-Saclay a ainsi été dressé au regard des dynamiques de coopération présentes sur le territoire. Cette évaluation rend également compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées autour des trois piliers et des axes transversaux de la Politique de la Ville.

L'évaluation a été menée par trois groupes de travail mobilisant l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville : les conseils citoyens, les acteurs associatifs et les acteurs institutionnels.

Chaque groupe de travail a permis d'identifier les forces et faiblesses du précédent contrat de ville. Il s'agissait de se questionner sur l'impact que les actions ont eu sur les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville tout en formulant des préconisations pour la prochaine contractualisation.

Cette réflexion a été présentée aux acteurs de la gouvernance et a servi de base pour l'élaboration du présent contrat de ville, qui s'enrichit des expériences du précédent contrat de ville.



### QUELQUES CHIFFRES-CLÉS SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE (2019-2023)

**5 670 803€**

Montant dédié à la programmation annuelle entre 2019 et 2023

*(versés par l'Etat, la CAF, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération et les communes)*

**71 910€**

Montant de la programmation dédié au Fonds de Participation des conseils citoyens (FPCC)

**5 000 000€**

de soutien à l'investissement

*(Agglomération)*

**5 342 204€**

d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) entre 2019 et 2023

*(Bailleurs sociaux)*

**1**

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)  
*(coût total de l'opération : 45 833 500€)*

**275 760€**

Montant accordé dans le cadre du dispositif Quartiers d'été entre 2020 et 2023

*(Etat)*

**83**

associations soutenues entre 2019 et 2023

**500 000€**

de dotation intercommunale de fonctionnement par an

Le bilan réalisé avait pour objectif de mettre en exergue des **axes d'amélioration pour le contrat de ville 2024-2030**, dont :

// La **coordination** a été identifiée comme un enjeu majeur, résultant de la multiplication des acteurs et des dispositifs.

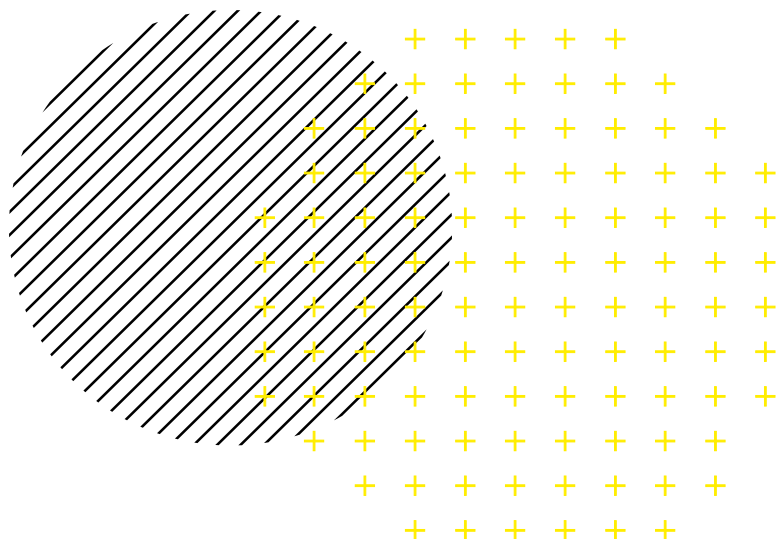
// La **différence de zonage entre la géographie prioritaire de l'Education Nationale et de la Politique de la Ville** a également été mise en avant comme un frein dans le précédent contrat de ville. A ce titre, une actualisation du zonage prioritaire de l'Education Nationale est prévue, permettant une intervention plus cohérente et coordonnée sur le territoire.

// S'agissant de la **participation citoyenne**, le rôle et la visibilité des conseils citoyens et des instances de participation des habitants demeure un axe à approfondir. Cet enjeu sera largement pris en compte dans le présent contrat de ville.

// La **méconnaissance du droit commun et le recul de certains acteurs** impliqués dans la Politique de la Ville sont également des constats forts. L'enjeu est donc de renforcer la connaissance de l'existant, et notamment du droit commun, pour orienter au mieux les habitants. Au regard de ces conclusions, une **meilleure articulation** entre le droit commun, les stratégies territoriales existantes et la Politique de la Ville apparaît nécessaire.

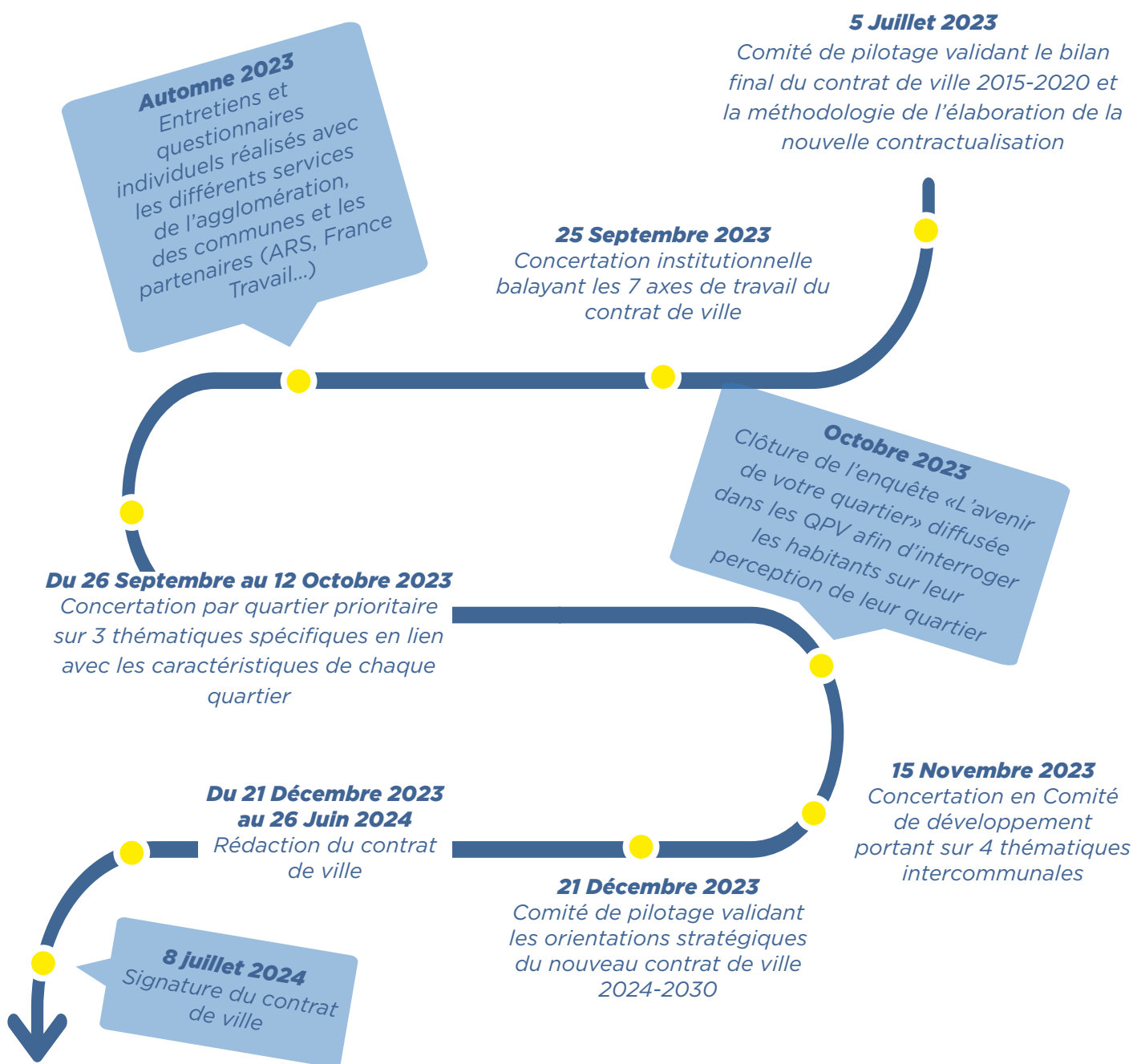
// La **complexité administrative** pour répondre à des appels à projets et bénéficier des fonds de la Politique de la Ville pour monter des projets, notamment pour les acteurs associatifs, est un enjeu à prendre en compte pour la nouvelle contractualisation. Il s'agira de mieux accompagner les associations dans le montage de leurs dossiers. La généralisation des conventions pluriannuelles d'objectif permettra aux associations de mieux se projeter, de sécuriser leurs actions dans la durée et de rationaliser le temps lié à l'ingénierie.

// La **fracture numérique**, forte dans les QPV, a été identifiée comme un frein majeur à l'émancipation des habitants dans de nombreux champs de la vie quotidienne (accès au droit, insertion, ...). Afin de prendre en compte cet enjeu, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay s'est dotée en janvier 2024 d'une feuille de route Inclusion numérique.



# LA MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VILLE

L'élaboration du nouveau contrat de ville s'est appuyée sur une méthodologie participative afin d'intégrer l'ensemble des acteurs.



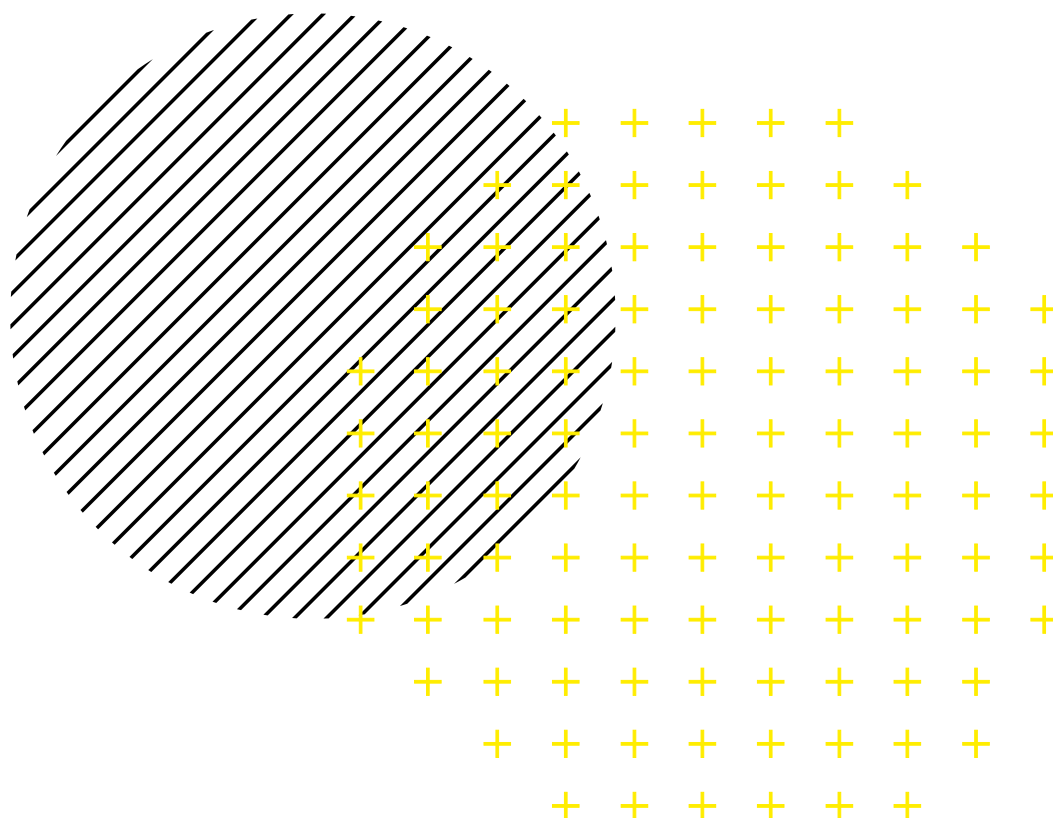


# LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le contrat de ville est un projet partenarial qui permet aux signataires de s'engager pour l'amélioration des conditions de vie des zones les plus fragiles du territoire pour une période de six ans.

Au-delà des engagements opérationnels spécifiques à chaque signataire, chaque institution s'engage à :

- s'inscrire dans la démarche d'animation et de suivi du contrat de ville, sur la période 2024-2030 : représentation dans les instances de gouvernance (politiques et techniques) qui les concernent, contribution au travail en réseau et à la circulation d'information, alimentation des outils d'observation et participation à l'évaluation du contrat de ville, en lien avec l'équipe projet,
- mobiliser, à son niveau, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires et adaptés pour la mise en oeuvre opérationnelle des axes et orientations transversaux définis dans le contrat de ville,
- mobiliser en premier lieu ses dispositifs de droit commun pour renforcer son action en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



# Engagements de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay



Engagements soumis à l'annualité budgétaire et sous réserve des crédits disponibles

**Au-delà du pilotage de la démarche d'élaboration du contrat de ville, la Communauté d'agglomération s'engage à pérenniser et renforcer ses actions et à engager sur ses compétences propres à travers :**

- 1** La mobilisation des **politiques communautaires de droit commun** afin de répondre aux besoins identifiés au service des habitants des quartiers prioritaires.
- 2** **L'animation, le suivi et l'évaluation** de la mise en œuvre du contrat de ville.
- 3** La pérennisation, le renforcement et la création de nouveaux **partenariats**.
- 4** La mise en œuvre et l'animation des **instances de pilotage en lien avec les communes**.
- 5** La mise en place d'**outils d'observation, de suivi et d'évaluation** du contrat de ville. Le partage des données et du bilan annuel avec l'ensemble des signataires.
- 6** La mise en place d'une conférence intercommunale du logement afin de définir un cadre commun à l'échelle du territoire concernant les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux.
- 7** **L'adaptation du plan d'actions** selon l'évolution des besoins des habitants des quartiers prioritaires.
- 8** L'application du pacte financier et fiscal, modifié afin de répondre à l'évolution de la population pour la période 2024-2030.
- 9** Le soutien financier aux acteurs associatifs pour la mise en œuvre des actions à dimension intercommunale.

## Engagements des villes des Ulis, Longjumeau, Chilly-Mazarin et Massy



### Les villes s'engagent à :

- 1** **Œuvrer aux côtés de l'Agglomération (CPS)** pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.
- 2** Désigner un référent pour le **suivi de la Politique de la Ville**.
- 3** **Cofinancer et mettre en œuvre** les dispositifs et projets de la Politique de la Ville.
- 4** Assurer la **mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des déclinaisons territoriales** du contrat de ville.
- 5** Faciliter l'**implication de l'ensemble des services municipaux** dans la mise en œuvre du contrat de ville.
- 6** **Soutenir les associations locales impliquées dans le contrat de ville** : financement, mise à disposition de locaux, logistique.
- 7** Cofinancer et mettre en œuvre le **Programme de Réussite Educative (PRE)**.
- 8** Cofinancer et mettre en œuvre le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** et animer le réseau territorial des CLAS.
- 9** Piloter et animer la démarche de **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)**.
- 10** Renouveler et animer le **conseil citoyen (CC) ou instances de participation citoyenne**.

# Engagements de la commune de Palaiseau



Engagements soumis à l'annualité budgétaire et sous réserve des crédits disponibles

## La ville s'engage :

- 1** Partager le suivi et l'évaluation des actions et projets soutenus dans le cadre de la Politique de la ville.
- 2** Transmettre tout indicateur susceptible de permettre à un observatoire du Contrat de ville de suivre la situation sociale des habitants des quartiers en veille active.
- 3** Porter une attention particulière à la prévention et à la gestion des impayés de loyers par les bailleurs en lien avec les travailleurs sociaux.
- 4** Adopter et suivre le plan Egalité des chances ayant pour ambition de permettre aux habitants des quartiers en veille active d'accéder à tout service public municipal, participer à la vie de la cité et accompagner la jeunesse par l'éducation (accompagnement à la parentalité, accès facilité au sport et à la culture), le cadre et la qualité de vie (renforcement des maisons de quartier en tant que relais des actions jeunesse, amélioration des conditions de travail et d'accueil des maisons de quartier, des résidences sociales et espaces extérieurs, soutien aux actions citoyennes, culturelles ou sportives d'initiative citoyenne, développement du partenariat avec les bailleurs), et la sécurité, la prévention et la citoyenneté (aide à l'implantation de dispositif de vidéo protection dans les résidences sociales, mobilisation des acteurs locaux, insertion professionnelle plus accessible, déploiement du dispositif «mieux réussir ensemble», adaptation de l'organisation du service de Police municipale aux événements locaux, développement du lien entre les services municipaux et les jeunes des quartiers, instauration d'un parcours de la citoyenneté sur le temps scolaire).
- 5** Mettre en place des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- 6** Nommer un chargé de mission santé handicap au sein des services municipaux, afin de piloter la politique santé de la Ville consistant à favoriser l'attractivité du territoire pour les professions médicales, notamment par le biais de la future maison pluridisciplinaire de santé et la bourse aux jeunes médecins instituée dès 2024.
- 7** Poursuivre, sur la base du diagnostic local de sécurité, les préconisations du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de ses groupes de travail, continuer de développer le dispositif de vidéo-protection, y compris dans les résidences sociales, soutenir la prévention spécialisée et renforcer la collaboration de la police municipale avec la Police nationale et la sûreté des transport (RATP) grâce notamment à la Maison de la tranquillité publique.

**8** Favoriser la démocratie participative à travers les conseils de quartier, le conseil municipal des jeunes, le conseil municipal des enfants et le conseil des aînés.

**9** Mener des actions de proximité dans les structures de quartier, conforter l'action du centre social des Hautes Garennes et finaliser le développement d'un fonctionnement comparable aux Larris avec la maison de quartier Gérard Philipe.

**10** Soutenir la vie associative, notamment par le prisme des projets.

# Engagements de l'État



Sous réserve des crédits ouverts chaque année en loi de finances

L'État réaffirme son engagement vers les publics en précarité, dont les habitants des QPV, sur les dispositifs de droit commun et pour l'ensemble de ses financements, notamment en suivant le bon déroulement des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie au sein des quartiers prioritaires.

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

Les actions menées par l'État en lien avec ses partenaires, notamment les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, en faveur de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers défavorisés recouvrent les aspects suivants : interventions structurantes sur le cadre de vie physique par la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine puis du nouveau programme de renouvellement urbain, réalisation d'infrastructures de transports en commun, renforcement de la gestion urbaine de proximité et recherche d'un équilibre dans l'offre de logement et le peuplement des quartiers.

L'État poursuit l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des attributions de logement sociaux afin de concilier objectifs d'attribution et mixité sociale dans les quartiers.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement se renforce en Essonne avec 16 travailleurs sociaux financés pour accompagner les ménages en difficultés. Les enjeux liés aux problématiques de santé mentale et d'addiction ont été pris en compte avec l'arrivée d'un opérateur spécialisé.

L'État et le Département, co-pilotes de la politique de prévention des expulsions locatives, mettent en œuvre la nouvelle charte départementale de prévention des expulsions locatives afin d'améliorer la résolution des situations complexes et prévenir les expulsions locatives pour les ménages de bonne foi. L'État poursuit son engagement pour le peuplement concerté des programmes neufs sur le contingent préfectoral mal logés avec les collectivités.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

- 1** Soutenir les collectivités territoriales, les établissements publics et organismes privés ou publics conduisant des opérations de renouvellement urbain, répondant aux objectifs de mixité sociale et de développement durable, tant en matière de construction ou de réhabilitation de logements sociaux que d'aménagement des QPV.
- 2** Favoriser la desserte des quartiers par les transports publics par une offre suffisante et adaptée aux besoins des populations.
- 3** Accompagner les politiques de peuplement des quartiers d'habitat social, conduites par les bailleurs et les différents réservataires, constituant un enjeu fondamental pour favoriser la mixité au sein de ces territoires.

**4** Assurer le maintien des services publics dans les quartiers concernés.

**5** Appuyer les actions de transition écologique et énergétique.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

L'accès à l'emploi et le développement économique constituent deux priorités de l'action de l'État en faveur des quartiers de la Politique de la Ville : l'emploi, parce qu'il garantit l'insertion sociale et professionnelle des habitants, et le développement économique, car il contribue au dynamisme, à l'attractivité des quartiers et à leur meilleure intégration dans les agglomérations.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

#### **1** Mettre en œuvre la loi plein emploi et le pacte local des solidarités

La loi plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un renforcement de l'accompagnement des personnes vers l'accès ou le retour à l'emploi. La transformation du « service public pour l'emploi » en « réseau pour l'emploi » doit permettre une coopération renforcée des acteurs afin de s'engager mutuellement dans la mise en œuvre d'un référentiel de services pour les personnes et les employeurs.

Le suivi des publics éloignés de l'emploi, dont les publics résidant en quartier prioritaire, vise à la continuité des parcours d'insertion et la réalisation d'actions d'accompagnement socio-professionnel. De même, l'accompagnement des entreprises du territoire prévu par la loi plein emploi devrait permettre de répondre aux besoins spécifiques, notamment en recrutements locaux.

Une attention particulière sera portée sur les actions de repérage de tous les publics éloignés de l'emploi ou invisibles qui seront conduites à travers l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI Inclusion) afin de développer les collaborations et la prise en charge par l'ensemble du réseau pour l'emploi de ces personnes. Par ailleurs, le pacte local des solidarités, visant à améliorer la coordination et la complémentarité de dispositifs déjà mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté permettra d'accentuer les actions sur des objectifs identifiés et partagés collectivement.

#### **2** Accompagner le public jeune vers l'insertion et l'emploi

Le soutien financier que l'État accorde pour les missions locales, maillon essentiel du service public de l'emploi de proximité dans les quartiers populaires, permettra de poursuivre entre autres le déploiement du contrat engagement jeune (CEJ) et d'améliorer la prise en charge des jeunes suivis en proposant des actions de remobilisation en adéquation avec les besoins et les envies des jeunes accompagnés. Par ailleurs, la mobilisation du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) sera poursuivi par les missions locales.

Dans le cadre du déploiement des actions spécifiques en faveur des jeunes très éloignés des institutions, les services de l'État favorisent le maillage territorial afin de couvrir les zones blanches par des actions de repérage et remobilisation de ces publics, et à travers le pilotage des projets CEJ jeunes en rupture (CEJ JR) en associant les acteurs territoriaux concernés par l'accompagnement de

ces publics en particulier. Le plan régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ), visant les publics en QPV, renforce encore la mobilisation des acteurs.

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, instaurée en septembre 2020, en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale, constitue aussi un axe de travail fort. Le pilotage de cette politique publique est mené par les services de l'État en coordination avec les services de l'Éducation Nationale et les missions locales.

Le dispositif du parrainage/marrainage vers l'emploi continuera à être soutenu en lien avec les services de la DRIEETS. Ce dispositif visant à soutenir le parcours de jeunes dans leur insertion professionnelle rentre dans une étape de consolidation du réseau d'acteurs afin de toucher davantage des jeunes résidant dans un quartier prioritaire. En lien avec le dispositif « Les entreprises s'engagent », sera travaillée la mobilisation des nouveaux parrains/marraines pour alimenter les viviers disponibles et augmenter l'accompagnement de jeunes issus des QPV.

### **3 Accompagner le public adulte vers l'insertion et l'emploi**

L'accompagnement des publics en situation de handicap restera une priorité pour les services de l'État, qui continueront à accompagner le développement des entreprises adaptées afin de mieux mailler les territoires et faire connaître ces structures aux professionnels de l'insertion et de l'emploi. Les contrats aidés qui doivent orienter les publics les plus en difficulté seront pilotés en étroite collaboration avec France Travail, afin de garantir le suivi des prescriptions à destination du public QPV en particulier. La communication sur le dispositif Emplois Francs sera accentuée et en lien avec l'animation du dispositif les « Entreprises s'engagent ». Comme pour les contrats aidés, un suivi renforcé sera effectué en lien avec France Travail, pilote du dispositif.

Le développement des postes de facilitateurs sur l'ensemble du territoire permet de faire bénéficier les personnes en insertion de marchés clausés. L'enjeu est particulièrement important sur les projets portés par l'ANRU. Inclusiv'Essonne soutenu par l'Etat, continuera à offrir sa technicité et appui aux réseaux des facilitateurs et aux donneurs d'ordre.

La politique d'intégration qu'accompagne le développement et le financement d'actions d'apprentissage de la langue française, des valeurs de la république et de la levée des freins à l'emploi sera déployée par le biais du marché subsidiaire AGIR. Un grand nombre des signataires du contrat d'intégration républicaine du département résident en QPV et bénéficient de ces actions, complémentaires aux formations linguistiques et civique de l'OFII. Les complémentarités de la politique d'intégration des primo-arrivants seront recherchées avec les dispositifs proposés dans le cadre du contrat de ville et avec le programme OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants).

### **4 Soutenir les entreprises relevant de l'ESS et les associations dans les quartiers**

Le dispositif local d'accompagnement porté par France Active continuera à accompagner la structuration des entreprises relevant de l'ESS et des associations œuvrant dans les quartiers. Les services pourront accompagner des projets territoriaux qui pourraient émerger et se déployer dans les quartiers prioritaires en particulier, notamment dans le cadre de la consolidation et du développement du réseau de l'insertion par l'activité économique en Essonne.

## 5 Mobiliser les entreprises pour l'emploi dans les QPV « Les Entreprises s'engagent »

Dans le cadre des « entreprises s'engagent », différentes actions peuvent se décliner autour de quatre axes :

- sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise ;
- former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- recruter de manière non-discriminatoire ;
- acheter de manière plus responsable et inclusive.

Chacun de ces axes est décliné en objectifs et indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent. Il s'agit par exemple pour les entreprises de recruter des alternants ou d'intervenir dans les collèges pour présenter leurs métiers. Le réseau est actuellement composé de 140 Entreprises signataires, avec un souhait d'élargissement à 200 signataires fin 2024. En Essonne, le réseau est animé par le club FACE Paris-Saclay, financé par l'État. L'objectif est également de renforcer le suivi des engagements des entreprises signataires, l'animation du réseau pour augmenter les opportunités de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi en Essonne.

## 6 L'apprentissage, véritable outil d'insertion dans l'emploi, au service des jeunes de QPV et de l'entreprise

L'apprentissage est un levier pour accéder durablement au marché du travail puisque dans les sept mois qui suivent la fin du contrat d'apprentissage, sept apprentis sur dix trouvent un emploi, dont 60% en CDI. C'est également une chance pour les employeurs qui déclarent à 80% être satisfaits des apprentis qu'ils recrutent et qui réembauchent à la fin du contrat. Ainsi, l'aide pour le recrutement d'alternants (d'un montant de 6 000 € en 2024) est maintenue pour les contrats conclus (sous réserve de crédits en loi de finance). Elle concerne l'embauche d'un apprenti de tout âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans.

L'objectif pour l'année 2024 de porter à 15 745 le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage en Essonne dont 35 % des jeunes est en QPV. L'avancement du développement de l'apprentissage dans le département de l'Essonne passe par tous les efforts en vue d'installer l'apprentissage comme une voie d'excellence pour les jeunes et comme une solution de recrutement dans la politique RH des entreprises, notamment, dans les secteurs dits en tension, et dans les QPV.

## SÉCURITÉ

Les questions de sécurité dans les quartiers constituent une préoccupation majeure des habitants et des politiques de la ville. Parce que la sécurité doit être assurée partout et constitue un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, une action soutenue est menée dans ces quartiers à la fois pour combattre la délinquance sous toutes ses formes et pour la prévenir. La prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est également liée à la promotion de la citoyenneté.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

- 1 Mobiliser les forces de sécurité intérieure sur les questions de sécurité publique, dans le cadre du présent contrat, notamment par des actions ciblées de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs notamment les rixes ainsi que de la lutte contre l'économie souterraine. La mise en œuvre des actions se traduit par la participation à l'élaboration des stratégies territoriales de prévention de la délinquance (STPD) et aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

## RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Promouvoir la réussite de tous les élèves pour s'inscrire dans une logique inclusive concernant tous les élèves, avec une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires, afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle. Les élèves scolarisés dans les écoles de l'éducation prioritaire bénéficient par ailleurs d'une meilleure prise en compte de leurs besoins grâce à différents dispositifs d'aide et d'accompagnement.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

- 1 Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- 2 Poursuivre les actions entreprises pour la lutte contre le décrochage scolaire
- 3 Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Éducation nationale avec ceux conduits dans le quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville.
- 4 Renforcer la prise en charge pédagogique et la mise en place de la continuité éducative pour tous les élèves scolarisés en Cité Éducative.
- 5 Renforcer la territorialisation des politiques éducatives avec les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- 6 Coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun dans les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations incluent les mesures développées pour s'assurer de l'égalité de traitement des immigrés et des personnes issues de l'immigration ainsi que les initiatives en faveur de la promotion de la diversité, notamment en matière d'emploi.

## CULTURE

Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » de juillet 2018 et du Comité interministériel des Villes de janvier 2021, l'État s'engage en faveur de la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

Renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers de la Politique de la Ville, déployer les Micro-Folies et développer la pratique musicale des jeunes.

## SANTÉ

Les actions conduites en matière de santé visent à lutter contre les inégalités de santé en améliorant de la santé de tous, avec une attention particulière pour les publics en situation de précarité et ou de vulnérabilité. Les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les contrats de ville sont des dynamiques territoriales visant à favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Le CLS constitue le volet santé du contrat de ville lorsqu'il existe.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

- 1** Mener des actions en faveur de la santé des publics des quartiers prioritaires visant prioritairement la jeunesse, la prévention et l'éducation en santé.
- 2** Cofinancement des coordonnateurs des contrats locaux de santé (CLS) et des contrats locaux de santé mentale (CLSM).
- 3** Les QPV sont un critère de priorité (critère « ZIP+ ») dans le zonage des aides à l'installation des professionnels de santé (prime à l'installation, aide mensuelle pour le recrutement d'un secrétariat).
- 4** Doublement des aides pour amorcer une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou un Centre de santé (CDS) en QPV.
- 5** Déploiement de Maisons Sports Santé qui proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche.
- 6** Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée.
- 7** Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé.
- 8** Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.
- 9** Encourager la formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS, ...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation.
- 10** Lutter contre les addictions chez les jeunes (l'usage abusif de substances -alcool, drogues-, la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs).

## CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ET CRÉDITS SPÉCIFIQUES

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

- 1** Mobiliser les crédits nécessaires à la mise en œuvre des orientations du présent contrat et des actions qui en découlent, conformément à ses engagements et ses inscriptions budgétaires disponibles, dans le cadre de ses compétences.
- 2** Examiner attentivement les projets déposés par les collectivités dans le cadre des appels à projets mobilisant le fonds vert et la dotation de soutien à l'investissement local.
- 3** Mobiliser les crédits des opérateurs de l'État et notamment de l'ANAH en faveur des propriétaires privés et des copropriétés.
- 4** Accompagner les collectivités dans la mobilisation des fonds européens.
- 5** Contribuer au financement des projets associatifs, communaux et intercommunaux dans le cadre de la programmation annuelle des crédits d'intervention spécifiques Politique de la Ville, pouvant se traduire par des conventions pluriannuelles pour certains acteurs structurants dont l'utilité des projets a été reconnue collégialement.

## TRANSVERSALITÉS

La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation des habitants et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines et de la laïcité sont des principes intangibles qui guident l'ensemble de nos politiques publiques.

### Déclinaisons opérationnelles 2024-2030 :

- 1** Porter une attention particulière à l'axe transversal de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du contrat de ville, notamment dans la construction des actions cofinancées et de leurs résultats.
- 2** Assister les collectivités dans l'élaboration des déclinaisons locales des conventions interministérielles de droit commun.
- 3** Maintenir une attention particulière sur les territoires dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités.
- 4** Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

## Engagements de France Travail



France Travail agit pour les habitants des quartiers prioritaires en signant les Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Depuis 2015, en tant que signataire des Contrats de Ville, Pôle emploi a contribué au pilier « développement économique et emploi » et s'est fortement mobilisé pour les quartiers de la Politique de la Ville.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre des ambitions fixées par la convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML et permet de répondre à de multiples objectifs :

- S'assurer que les résidents des quartiers bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV ;
- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi et des Missions Locales aux besoins des quartiers prioritaires ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les dispositifs spécifiques à leur profit ;
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer l'entrepreneuriat et l'innovation dans les quartiers prioritaires ;
- Créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion.

Suite à la promulgation de la loi pour le plein emploi le 18 décembre 2023, Pôle emploi s'est transformé en France Travail au 1er janvier 2024. Bien que conservant les missions historiques de Pôle emploi (accueil/information/accompagnement/accès à la formation des demandeurs d'emploi, aides au recrutement/conseil aux entreprises, versement des allocations/aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'Etat), France Travail se voit désormais doté de missions élargies et notamment pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi que France Travail est chargé d'impulser et de coordonner.

Cette transformation vient confirmer notre engagement pour les publics issus des quartiers prioritaires. C'est pourquoi France Travail réaffirme sa volonté de travailler avec tous les acteurs impactés par la Politique de la Ville que ce soit en amont de la signature (en participant notamment aux diagnostics territoriaux), pendant la signature (en fixant ses engagements pour les quartiers prioritaires), et après la signature (en mettant en place des actions spécifiques répondant aux besoins exprimés par les habitants des QPV).

Avec la signature des contrats « Engagements Quartiers 2030 », France Travail Ile-de-France a donc pour ambition, non seulement de poursuivre les chantiers entamés depuis 2015 avec les Contrats de Ville, mais également de renforcer et d'élargir son action pour les publics QPV franciliens en s'appuyant notamment sur les autres acteurs présents sur le territoire et sur le tissu associatif.

France Travail s'engage à poursuivre les actions entreprises depuis 2015, et dans une logique de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin, à intensifier les initiatives envers les publics issus des quartiers prioritaires franciliens dans un objectif le retour à l'emploi.

### France Travail s'engage à :

# 1

#### **Assurer une présence de proximité au sein des QPV :**

- Organiser des événements et une délivrance de services au sein des QPV ;
- Favoriser la mobilisation de prestataires de France Travail à proximité des QPV ;

# 2

#### **Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV :**

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic ;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET) l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV ;
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoirs êtres, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi ;
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs ;
- Mettre à disposition notre offre de services orientation (prioriser le suivi en orientation spécialisée pour les habitants des QPV) ;
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.

# 3

#### **Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents QPV :**

- Garantir la promotion des mesures « Emplois Francs » et autres mesures pour l'emploi (PEC, CIE jeunes) auprès de l'ensemble des entreprises de notre territoire et informer les habitants des QPV, nos partenaires institutionnels ou locaux du renouvellement de cette mesure ;
- Renforcer la création d'activités et d'emplois dans les QPV en favorisant la création d'entreprises ;

- Participer à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'embauche et le déficit de réseau professionnel ;
- Favoriser le développement de compétences numériques en co-organisant des ateliers numériques avec les partenaires ;
- Poursuivre la démarche Equip'Emploi pour les agences concernées ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats, notamment au niveau local, visant spécifiquement les demandeurs d'emploi en QPV.

## 4

### **Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV :**

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic ;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET) l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV;
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoir-être, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi ;
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs ;
- Mettre à disposition notre offre de services orientation (prioriser le suivi en orientation spécialisée pour les habitants des QPV) ;
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.

## 5

### **Intensifier l'approche « d'aller vers » :**

- Démultiplier les événements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, événements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.) ;
- Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible ») ;
- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.

## Engagements de BPI France



Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa.<sup>1</sup>

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

### 13 briques de solutions :

- 1 Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- 2 La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- 3 Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- 4 Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- 5 Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

**6 Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

**7 Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

**8 Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.

**9 Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.

**10 Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

**11 Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

**12 Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

**13 Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

<sup>1</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

# Engagements du Conseil départemental



Le Conseil départemental est un partenaire des contrats de ville par ses compétences obligatoires et facultatives :

- L'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté ;
- Les collèges ;
- La culture ;
- L'aide aux collectivités et aux associations en matière notamment d'environnement, de Politique de la Ville, de culture et de sport ;
- Le soutien à l'emploi local ;
- La jeunesse ;
- La prévention et la sécurité ;
- Le logement, avec notamment le Fonds de solidarité logement (FSL)

Les services territorialisés départementaux, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences, est nécessaire pour répondre aux problématiques des 47 quartiers prioritaires essonniers, qui représentent près de 14% de la population départementale.

Par ailleurs, en septembre 2017, le Conseil départemental a adopté sa politique départementale en matière de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de Politique de la Ville.

Deux fonds ont ainsi été créés :

- Le Fonds Départemental de Renouvellement Urbain (FDRU), doté de 30 millions d'euros, destiné au soutien des opérations d'investissement en faveur des 14 NPNRU essonniers ;
- Le Fonds Départemental de Cohésion Sociale (FDCS), destiné à soutenir la mise en œuvre d'actions de proximité en fonctionnement, dans les champs de l'éducation, du lien social, de l'insertion par l'emploi et de la prévention santé.

## En sus, les engagement attendus du Conseil départemental de l'Essonne sont :

- 1** Participer à l'ensemble des dispositifs « Politique de la Ville » inscrits dans les contrats de ville, en mobilisant ses services et éventuellement ses fonds dédiés.
- 2** Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

L'engagement du Conseil départemental de l'Essonne est fonction des délibérations en vigueur.

## Engagements de la Caisse des Dépôts



Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ... ).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

# Engagements de la CPAM



## La CPAM s'engage à :

- 1** Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.
- 2** Développer des partenariats avec les acteurs du territoire pour lutter contre le renoncement aux droits et aux soins.
- 3** Contribuer aux travaux de la coopérative d'acteurs de Paris-Saclay en déclinant les actions nécessaires.
- 4** Développer des actions « aller vers » afin de permettre aux populations du territoire d'accéder à leurs droits et aux soins (participation à des forums, organisation d'évènements « prévention », ...).
- 5** Mettre en place des actions, notamment en collaboration avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du territoire, destinées à permettre aux patients en Affection de Longue Durée (ALD) d'avoir accès à un médecin traitant.

# Engagements des bailleurs

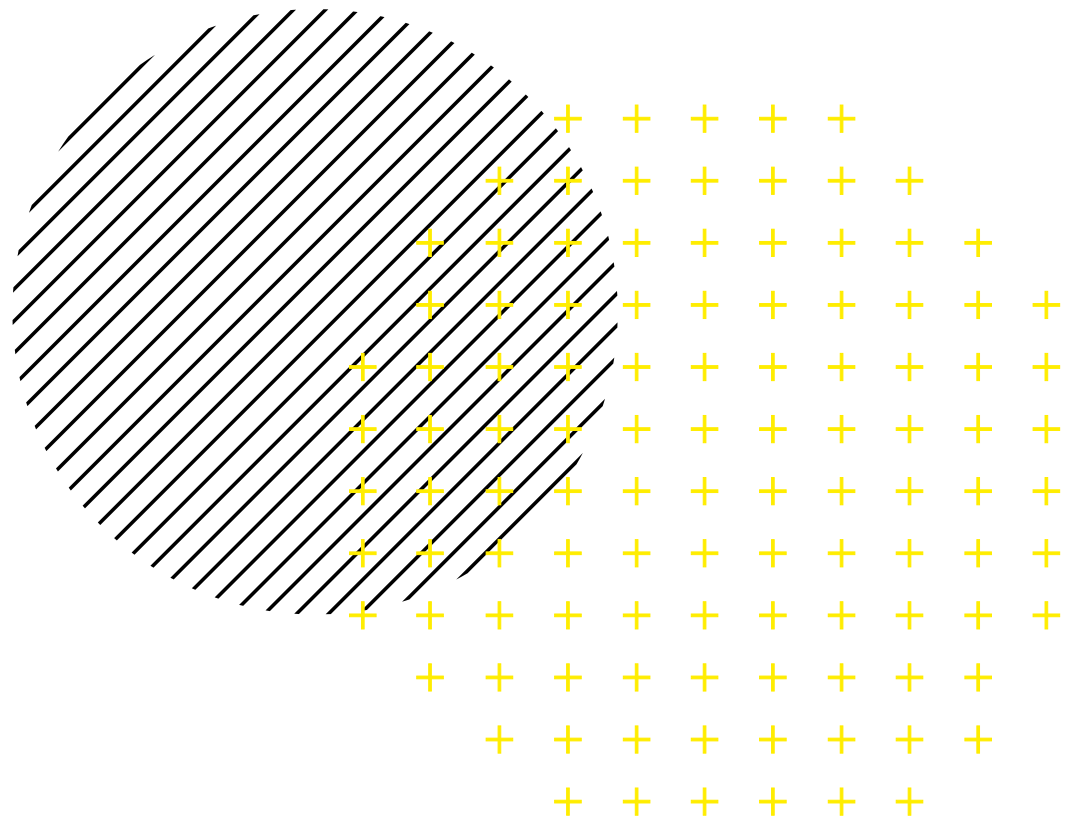
## Logirep, I3F, Résidences Yvelines Essonne, Toit et Joie, Essonne Habitat, Erigères, ICF La sablière, CDC Habitat, CDC Adoma et



- 1** Représentation au sein des instances de gouvernance du contrat de ville et de l'ATFPB.
- 2** Définition concertée avec l'Etat et les collectivités d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ATFPB, et mise en place d'un comité de suivi biannuel.
- 3** Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et de l'amélioration du cadre de vie, participation au développement d'un partenariat engagé avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans les quartiers prioritaires afin de mener des actions coordonnées et efficaces.
- 4** Mise en œuvre de projets de développement social urbain dans les quartiers prioritaires.
- 5** Accompagnement de la politique de peuplement afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale et participation active à la conférence intercommunale du logement ainsi qu'à la construction partenariale de la future convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires.
- 6** Partage avec l'ensemble des signataires des indicateurs d'observation, de suivi, d'évaluation.
- 7** Inscription dans des actions collectives visant à améliorer la tranquillité publique dans les quartiers, aux côtés des collectivités et autres partenaires.



# LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



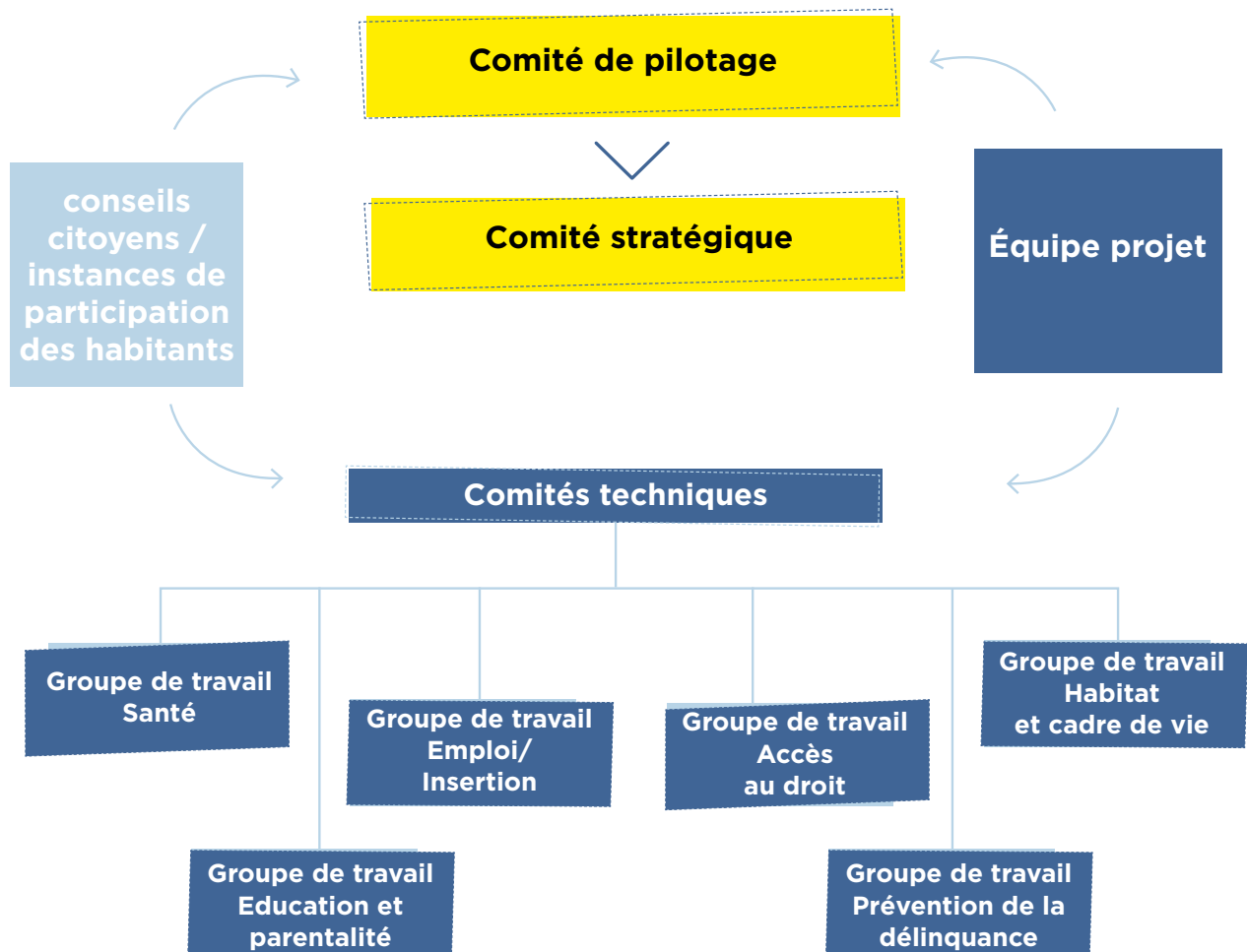
## // LE SCHÉMA DE GOUVERNANCE

Les actions du contrat de ville s'inscrivent dans un cadre partenarial mobilisant divers acteurs :

- L'Etat avec la Préfecture de l'Essonne
- Les collectivités avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay chargée du pilotage de la stratégie et les communes de Chilly-Mazarin, Les Ulis, Longjumeau, Massy et Palaiseau
- Les partenaires financeurs
- Les porteurs de projets et intervenants de terrain (structures privées et associatives, agents de collectivités)
- Les habitants des quartiers prioritaires

Afin de coordonner l'intervention de ces différents acteurs, une organisation a été définie selon le schéma de gouvernance ci-dessous.

### GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



## // LE COMITÉ DE PILOTAGE

### C'EST QUOI ?

Le Comité de pilotage est en charge de la définition de la stratégie du contrat de ville.

### QUAND ?

Le Comité de pilotage se réunit une fois par an.

### QUEL RÔLE ?

Ce comité de pilotage :

- est garant du suivi de la stratégie et des orientations, tout en s'assurant que les moyens mis en place pour le déploiement des actions soient adaptés ;
- évalue, annuellement et de manière partenariale, les actions engagées dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- est le cadre de présentation du bilan annuel du dispositif d'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

### QUI ?

Co-Présidence  
Agglomération/Etat :  
Président de  
l'Agglomération  
Paris-Saclay  
Préfet à l'Égalité  
des Chances  
de l'Essonne

Maires des  
communes  
de Chilly-Mazarin,  
Les Ulis,  
Longjumeau,  
Massy et Palaiseau

Equipe projet

Représentants  
des instances de  
participation des  
habitants

Partenaires  
signataires

## // LE COMITÉ STRATÉGIQUE

### C'EST QUOI ?

Le comité stratégique garantit la bonne mise en oeuvre du contrat de ville.

### QUAND ?

Le comité stratégique se réunit trois fois par an.

### QUEL RÔLE ?

Le comité stratégique :

- est l'instance de coordination politique chargée du suivi de la mise en oeuvre concrète du contrat de ville ;
- est une instance intermédiaire entre les réunions techniques mensuelles de l'équipe projet et les réunions politiques annuelles du Comité de pilotage permettant de réaliser des points d'étapes : état des lieux, réussites et points de blocage.

### QUI ?

Vice-président  
en charge de la  
Politique de la Ville de  
l'Agglomération Paris-  
Saclay

Maires et/ou Elus en  
charge de la Politique de  
la Ville des communes de  
Chilly-Mazarin, Les Ulis,  
Longjumeau et Massy

Equipe projet

## // L'ÉQUIPE PROJET

### C'EST QUOI ?

L'équipe projet est chargée du suivi opérationnel du contrat de ville sur le territoire.

### QUAND ?

L'équipe projet se réunit mensuellement.

### QUEL RÔLE ?

Cette instance opérationnelle est chargée :

- du pilotage du contrat de ville (suivi des actions, indicateurs d'évaluation, etc) ;
- de l'animation du contrat de ville (animation des partenariats locaux, soutien aux porteurs de projets associatifs, etc) ;
- de la mobilisation du droit commun ;
- de la préparation des différentes instances ;
- de l'accompagnement des associations dans la mise en œuvre des projets de la programmation.

### QUI ?

Coordinateur de la Politique de la Ville Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

Délégué du Préfet

Services de la Politique de la Ville des communes de Chilly-Mazarin, Les Ulis, Longjumeau et Massy

## // LES COMITÉS TECHNIQUES

### C'EST QUOI ?

Afin d'assurer la mise en œuvre des différentes orientations du contrat de ville, des groupes de travail sont constitués.

### QUEL RÔLE ?

Ces comités se réunissent à l'initiative de l'équipe projet et contribuent à la mise en œuvre et à la coordination des actions du contrat de ville, en participant à la réflexion et à l'émergence de nouvelles actions.

Les comités techniques prennent la forme de six groupes de travail articulés autour des thématiques du contrat de ville : Emploi/Insertion, Habitat et cadre de vie, Santé, Accès au droit, Education et Parentalité et Prévention de la Délinquance.

### QUI ?

Les comités techniques s'organisent autour de l'Equipe projet et des forces vives du territoire : associations, acteurs institutionnels, conseils citoyens/instances de participation des habitants...

### QUAND ?

Ces instances de réflexion techniques et partenariales se réunissent 1 à 2 fois par an, en fonction des besoins identifiés.

## // LA PARTICIPATION DES HABITANTS



Les habitants sont les premiers acteurs de la Politique de la Ville au sein de leur quartier. Le principe de co-construction de la Politique de la Ville a été consacré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de la Ville. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé ce principe s'agissant des contrats de ville Engagements Quartiers 2030.



### QUEL RÔLE ?

Les habitants sont :

- les premiers observateurs de la vie dans leur quartier. A ce titre, ils font part de leurs attentes et besoins dans le cadre d'espaces d'échanges qui leur sont dédiés (cf. infra) ;
- les acteurs principaux de la vie de leur quartier. Ils participent à la mise en œuvre de nombreuses actions et projets s'inscrivant dans les axes du contrat de ville. La Politique de la Ville s'appuie sur l'expertise d'usage des habitants pour calibrer au mieux les actions proposées dans chaque quartier, en cohérence avec les besoins identifiés des publics.

Les membres des instances de participation citoyenne sont parties prenantes du pilotage du contrat de ville (cf. schéma supra). A ce titre, ils sont l'interface entre les instances de gouvernance de la Politique de la Ville et les habitants. Pour améliorer l'impact des actions du contrat de ville auprès des publics cibles, les habitants jouent également un rôle essentiel de relais d'information (bouche à oreille, incitation par les pairs).

### COMMENT ?

Chaque commune définit sa propre organisation de la participation citoyenne, selon le contexte local et les besoins identifiés.

Outre les conseils citoyens existants dans certaines communes, d'autres instances relevant de la participation citoyenne sont mobilisées (conseils de quartiers, conseils municipaux des jeunes, conseils des aînés...) dans le contrat de ville.

Divers dispositifs/outils existants participeront également à la mobilisation des habitants comme les diagnostics en marchant menés pour le suivi de la GUSP, la participation des habitants à la vie associative, l'animation des amicales de locataires, les concertations dans le cadre de l'ATFPB, ...

### QUAND ?

Si la fréquence des instances est déterminée spécifiquement dans chaque commune, la mobilisation des habitants tout au long du contrat de ville est un principe partagé par toutes les communes.

Ils participent lors :

- de l'élaboration des axes et orientations du présent contrat de ville ;
- de la mise en œuvre des actions dans leur quartier ;
- des instances de pilotage du contrat de ville ;
- de l'évaluation du contrat de ville.

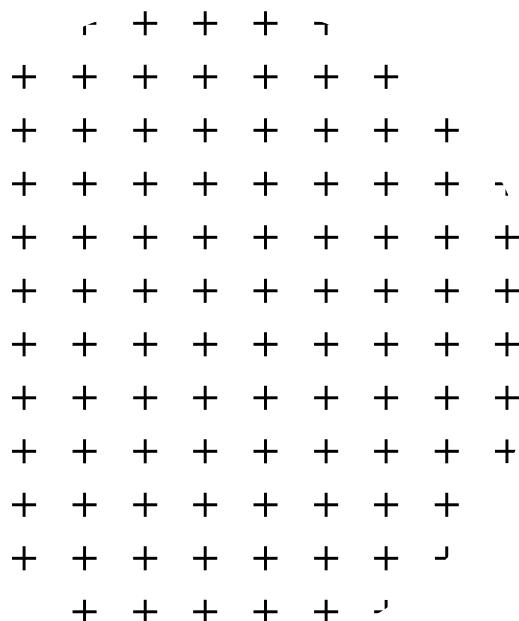
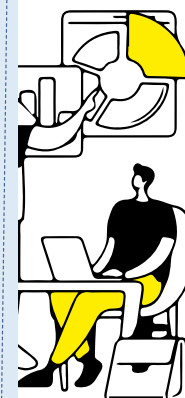
## // L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

La communauté d'agglomération pilote l'élaboration du contrat de ville. Elle coordonne sa mise en oeuvre, son suivi et son évaluation. Elle est accompagnée par les acteurs de la Politique de la Ville communaux.

L'équipe projet est chargée de l'exécution et de l'animation du contrat de ville. Pour cela, elle s'articule autour d'une double intervention intercommunale et communale.

En lien avec les acteurs locaux, l'équipe projet doit avoir une vue générale de l'ensemble des dispositifs de la Politique de la Ville et doit veiller à sa cohérence globale :

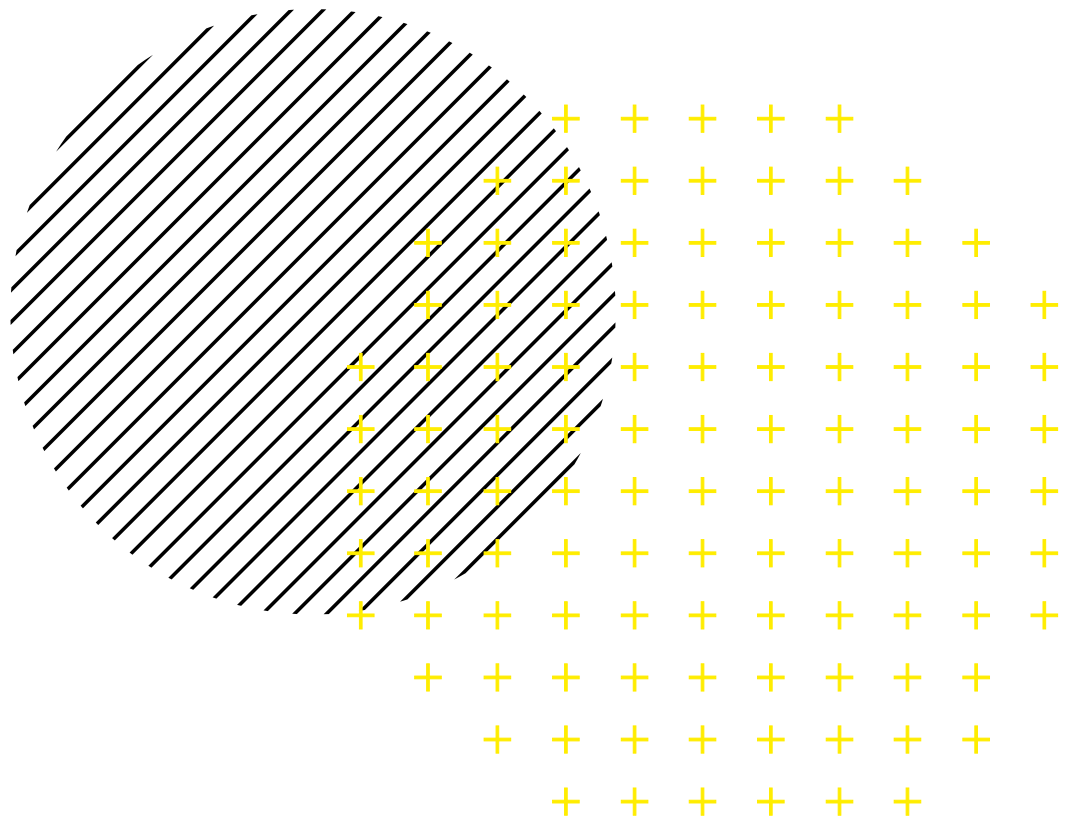
- > en lien avec le comité stratégique et le comité de pilotage, l'équipe projet est chargée d'élaborer, de suivre et d'évaluer le contrat de ville avec tous les partenaires
- > assure la gestion administrative
- > anime le partenariat local et intercommunal, fédère et coordonne l'action des acteurs autour de projets communs
- > apporte un soutien aux porteurs de projets associatifs ou municipaux notamment lors d'appels à projets par un accompagnement méthodologique et technique
- > facilite les relations entre les habitants, les porteurs de projets et le comité de pilotage







# LES AXES ET ORIENTATIONS TRANSVERSAUX



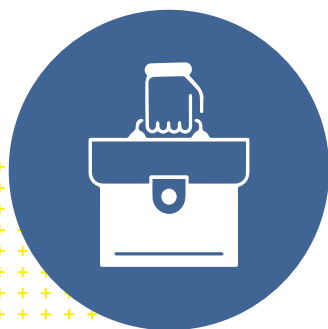
## AGIR SUR L'EMPLOI, UNE CHANCE POUR TOUS

1 Coordination  
et mobilisation  
du droit commun

2 Orientation  
et formation

3 Insertion

4 Entrepreneuriat



## GARANTIR L'ÉMANCIPATION POUR TOUS : ÉDUCATION, ACCÈS AU DROIT, SANTÉ...

1 Éducation  
et parentalité

2 Accès aux  
droits et inclusion  
numérique

3 Santé

4 Culture

5 Sport



## S'APPUYER SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

1 Amélioration du cadre de vie et de l'habitat

2 Transition écologique

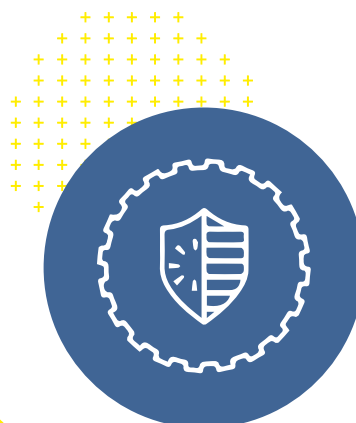
3 Mobilité durable



## ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

1 Lien social et citoyenneté

2 Prévention de la délinquance



# Axe 1

## AGIR SUR L'EMPLOI, UNE CHANCE POUR TOUS

Alors que le développement économique est une spécificité majeure du territoire, l'écart entre le taux d'emploi global de l'agglomération Paris-Saclay (69%) et le taux d'emploi moyen des QPV du territoire (57%) est fort. Ainsi, la stratégie locale de la Politique de la Ville aura vocation à faire bénéficier à tous les territoires et habitants de l'agglomération Paris-Saclay du dynamisme économique local la caractérisant.





# 1 Coordination et mobilisation du droit commun

L'offre de droit commun est riche sur le territoire en matière d'insertion professionnelle avec une variété d'acteurs dynamiques (collectivités, institutions et associations). Si cette variété fait la force du territoire, il convient toutefois d'apporter de la lisibilité concernant l'offre et de renforcer la coordination des acteurs pour que le développement économique du territoire puisse bénéficier aux habitants des QPV.



## // FAVORISER LA COHÉRENCE DES PARCOURS

- S'inscrire dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire notamment en lien avec France Travail
- Rendre lisible et cohérente l'offre d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitants et des acteurs

## // FAIRE BÉNÉFICIER LES HABITANTS DES QPV DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Mobiliser le tissu économique de proximité au profit des habitants
- Faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire via l'organisation de rencontres au sein des quartiers (forum de l'emploi, job truck, job dating)...
- Mobiliser et soutenir l'engagement des entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires en activant des leviers tels que la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les clauses sociales des marchés publics, le pôle relations aux entreprises de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) et les réseaux d'entreprises



## 2 Orientation et formation

Afin de prévenir les ruptures de parcours et de limiter les orientations subies, des actions préventives sur l'orientation des jeunes seront portées dans le contrat de ville. Il est notamment observé une faible orientation des jeunes issus des QPV vers l'enseignement général au lycée. La réorientation tout au long de la vie est également un enjeu majeur pour lutter contre le chômage dans les QPV. Pour cela, il s'agira de capitaliser sur le développement des filières de proximité et de travailler sur les métiers en tension.



### // ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'INSERTION À TRAVERS LA RECHERCHE DE CONTRATS D'ALTERNANCE ET DE STAGES

Identifier, promouvoir et développer les formations en lien avec les métiers porteurs et/ou en tension, développer des méthodes innovantes d'accompagnement, s'appuyer sur le mentorat pour accompagner les jeunes du territoire, travailler avec les associations pour proposer un accompagnement individuel, développer les partenariats entre l'Education Nationale et les acteurs de l'insertion, promouvoir les différentes opportunités proposées par les établissements de l'enseignement supérieur

### // OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES DES JEUNES DURANT LEUR CURSUS SCOLAIRE

Proposer des événements liés à l'orientation et à la formation par la valorisation des parcours et des compétences ainsi que la découverte des métiers, organiser des salons des métiers et des échanges avec des professionnels afin de faire connaître les possibilités, développer un partenariat avec les grandes écoles et le mentorat d'excellence...

### // SOUTENIR LA FORMATION ET L'INSERTION TOUT AU LONG DE LA VIE

Augmenter l'employabilité des candidats par des formations centrées sur l'acquisition de compétences, soutenir le déploiement d'une offre d'insertion professionnelle par l'activité économique dont des chantiers d'insertion, promouvoir les dispositifs liés à l'apprentissage, rapprocher les publics les plus éloignés de l'emploi grâce à des parcours individualisés, développer le partenariat entre l'enseignement supérieur et les acteurs de l'insertion et de l'emploi/les entreprises pour faciliter l'adéquation entre les offres de formation et les besoins en compétences des entreprises...



## 3 Insertion

Les difficultés d'insertion professionnelle sont liées à différents freins : usage du numérique, barrière de la langue, mobilité, mode de garde, manque d'estime de soi, auto-censure... Dès lors, il est nécessaire de travailler sur la levée de ces freins et notamment sur le développement des compétences psychosociales afin de permettre une insertion durable vers l'emploi.

### // TRAVAILLER SUR LA LEVÉE DES FREINS À L'EMPLOI

- Remobiliser les publics éloignés de l'emploi et travailler sur leur employabilité afin de faciliter leur insertion professionnelle

Travailler sur la prise de confiance en soi, valoriser les savoir-être et les savoir-faire pour les traduire en compétences professionnelles, travailler à l'acquisition des compétences psychosociales (posture, code de l'entreprise, acculturation au monde de l'entreprise...)...

- Animer et coordonner le réseau linguistique Paris-Saclay afin de lever les freins à la barrière de la langue

Développer des ateliers socio-linguistiques à visée professionnelle

- Travailler sur la levée des freins liés à la mobilité - Cf. axe 3
- Travailler sur les modes de garde en partenariat avec la CAF
- Développer la médiation numérique pour lutter contre l'illectronisme et accompagner les usagers dans leur montée en compétences et leur employabilité

### // RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS TRÈS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

- Maintenir et renforcer les dispositifs et démarches existants dans le droit commun à destination des publics très éloignés de l'emploi

Promouvoir les dispositifs tels que le contrat d'engagement jeune, animer le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), renforcer les partenariats au sein du plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), assurer la présence de médiateurs en insertion professionnelle, poursuivre les actions collectives, déployer un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) permettant d'améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères

- Renforcer la présence des acteurs de l'emploi et les actions d'aller-vers au sein des quartiers
- Assurer des permanences de proximité des acteurs de l'insertion (MEIF, Mission Locale...), mobiliser le tissu associatif afin d'être un relai des acteurs de l'emploi auprès des habitants...



## 4 Entrepreneuriat

Le tissu entrepreneurial et le dynamisme économique du Plateau de Saclay doivent rayonner au sein des QPV et, ainsi, contribuer au développement économique des quartiers et à l'émancipation de ses habitants. Pourtant, ces derniers font face à plusieurs difficultés freinant leur inscription dans la voie de l'entrepreneuriat : méconnaissance des possibilités d'accompagnement existantes, difficultés à obtenir des fonds, manque d'espaces de développement de leur activité...



### // SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QPV

- Mobiliser les dispositifs de droit commun dédiés au soutien et à l'accompagnement des entrepreneurs

Faire connaître l'ensemble des partenaires existants dans le domaine de l'entrepreneuriat (BGE, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat...), s'appuyer sur le programme « Entrepreneuriat pour Tous » de BPI France pour diffuser leurs initiatives, mobiliser les dispositifs régionaux d'entrepreneuriat

- Développer des actions «d'aller vers» afin de promouvoir, détecter et sensibiliser le public sur l'entrepreneuriat
- Développer l'accompagnement individuel et collectif des futurs entrepreneurs via des ateliers (accompagnement à la construction de projets, valorisation des parcours, découverte des métiers et rencontres avec des chefs d'entreprises...)

### // DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET IDENTIFIER DES RELAIS

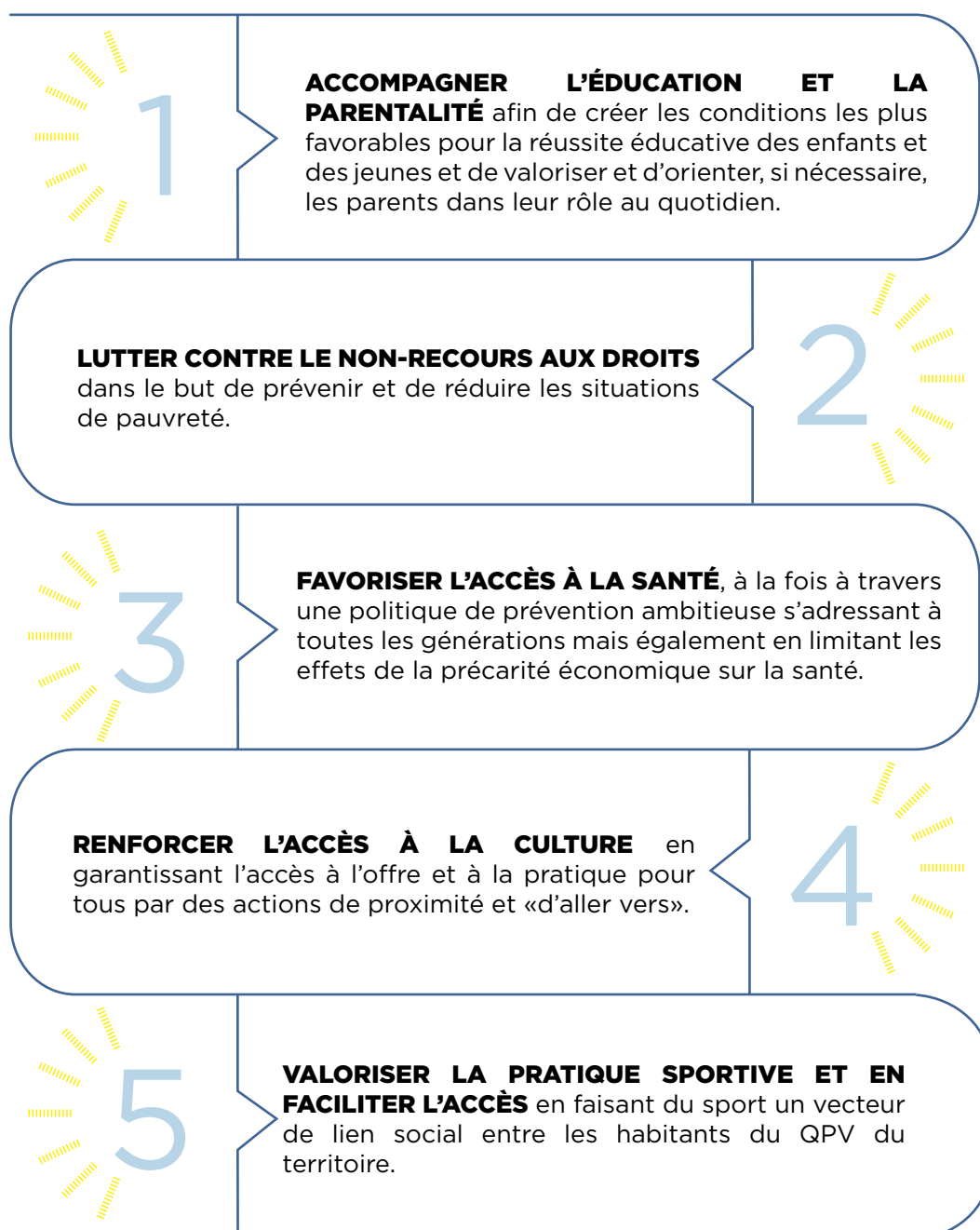
- Identifier et mobiliser les relais de proximité pour détecter, informer et orienter les habitants vers les acteurs de l'entrepreneuriat
- Créer des espaces dédiés à l'entrepreneuriat sur le territoire afin d'impulser une dynamique dans les QPV

Créer un coworking au sein du QPV Rocado-Bel Air à Longjumeau dédié à l'entrepreneuriat local

## Axe 1

## GARANTIR L'ÉMANCIPATION POUR TOUS : ÉDUCATION, ACCÈS AU DROIT, SANTÉ...

Les six quartiers prioritaires de la Politique de la Ville se caractérisent par une population particulièrement jeune (39% des habitants des QPV ont moins de 25 ans, contre 33% en moyenne sur le territoire de la CPS). En parallèle, une hausse de la population âgée, et notamment des plus de 60 ans, est également constatée dans ces quartiers. La précarité renforce les situations de non-recours aux droits, isolant davantage les habitants des QPV. Dans ce cadre, il s'agira, via les actions du contrat de ville, d'améliorer le recours à divers services à la population (services d'éducation, accompagnement à la parentalité, services d'aide aux démarches et d'ouverture de droits, services de santé, culturels et sportifs).





# 1 Éducation et parentalité

L'offre d'accompagnement à la parentalité au sein des QPV s'est développée ces dernières années, portée par différents acteurs. Certaines familles se sont appropriées cette offre qui leur permet d'être soutenues dans leur rôle de parent, même si la visibilité de l'offre demeure un axe de travail. Au-delà de la parentalité, c'est l'éducation dans son ensemble qui est envisagée au sein de cette orientation, afin de renforcer la coordination des acteurs entre eux et avec les familles, dans une optique de co-éducation.



## // ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE

- Renforcer le programme de réussite éducative (PRE) dans les QPV afin de faciliter l'émancipation et l'ouverture vers l'extérieur des jeunes et de leurs familles
- Renforcer la cohérence éducative sur le territoire entre l'ensemble des dispositifs déployés notamment à travers le déploiement des cités éducatives

## // ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

- Soutenir la parentalité et accompagner le renforcement des compétences parentales

Faciliter l'accompagnement administratif des parents, valoriser les compétences parentales et développer les réseaux de parents, favoriser l'aller vers pour échanger avec les parents sur l'offre d'accompagnement à la parentalité existante et mobiliser le droit commun, accompagner les parents à tous les stades de développement de l'enfant...

- Renforcer les liens entre les familles et l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire pour promouvoir le dialogue et la co-éducation

Accompagner les familles à travers le développement de temps d'échanges entre parents ou avec des professionnels, favoriser la création de lieux d'échanges au sein des écoles et les actions parents/enfants/enseignants pour promouvoir le dialogue et la coéducation...



## 2 Accès aux droits et inclusion numérique

Une offre d'accompagnement dans l'accès aux droits et l'inclusion numérique est présente sur le territoire avec la Maison de la justice et du droit et les Maisons France Services et autres permanences d'accès au droit. Toutefois, des difficultés liées au recul de la présence des acteurs de droit commun et à l'accessibilité des services uniquement via le numérique fragilisent les habitants en situation de précarité numérique. Si les raisons du non-recours sont variables, différents axes de travail ont été identifiés : renforcement de l'information, maillage territorial, lutte contre la fracture numérique...



### // FAVORISER UNE MEILLEURE COHÉRENCE DE PARCOURS

- S'inscrire dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'accès aux droits afin d'assurer une meilleure coordination territoriale
- Rendre lisible et cohérente l'offre d'accompagnement vers l'accès aux droits auprès des habitants et des professionnels

Réaliser une cartographie des acteurs, un annuaire et/ou un guide de l'accès aux droits

### // FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS PAR UNE MEILLEURE INFORMATION DES PUBLICS

- Développer des actions d'aller-vers des institutions en s'appuyant sur les structures locales et en occupant l'espace public
- Renforcer la formation et l'information des publics sur leurs droits

Maintenir les permanences d'accès au droit, renforcer les permanences d'écrivains publics, former les jeunes sur leurs droits, développer la médiation de proximité, renforcer l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité (famille monoparentale, sénior, public en situation d'handicap...)

## // LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

*Les éléments présentés ci-dessous sont issus de la Feuille de route Inclusion numérique adoptée par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay en janvier 2024*

- Renforcer la coordination entre les acteurs de l'accompagnement au numérique et améliorer la lisibilité de l'offre auprès des habitants

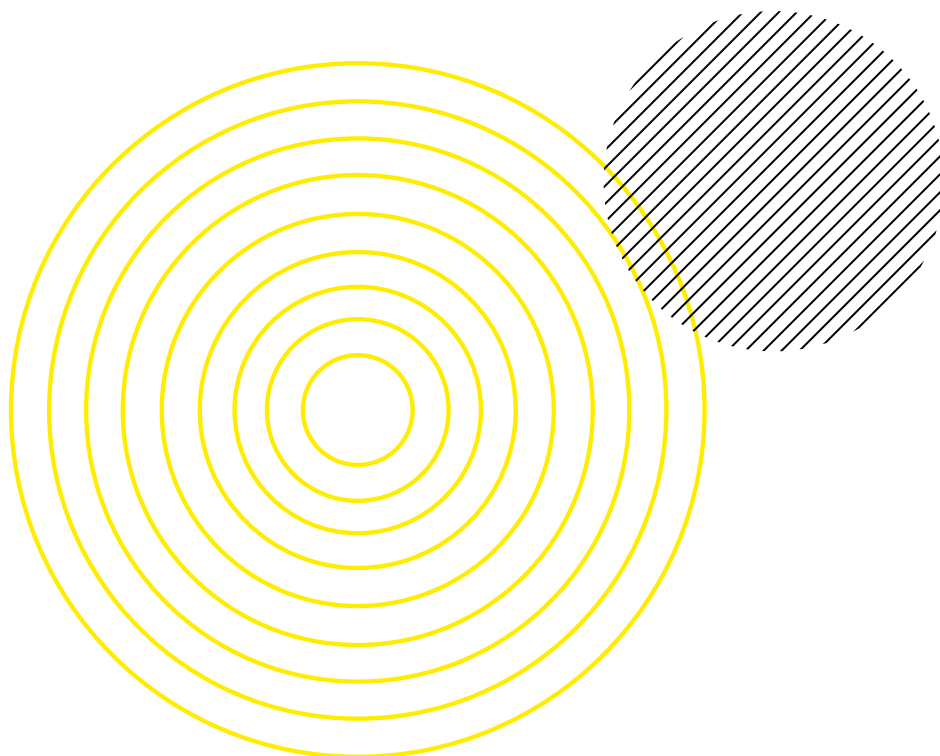
Mettre en place un référentiel du numérique

- Renforcer l'accompagnement des habitants vers l'autonomie numérique

Développer un service d'équipement et de connexion solidaire, renforcer la qualité de la formation aux compétences numériques...

- Garantir aux habitants une offre d'accès au numérique de proximité

Densifier le maillage des lieux d'assistance





## 3 Santé

La Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une stratégie en matière de prévention et de promotion de la santé au travers du Contrat Local de Santé (CLS). Au sein des QPV, de nombreux enjeux en matière de santé sont identifiés : la réduction des inégalités territoriales entre les QPV et le reste du territoire en matière d'accès à l'offre, la prise en compte des populations en situation de vulnérabilité (personnes en situation de précarité, seniors en perte d'autonomie...) et la coordination entre les acteurs locaux en matière de prévention et de promotion de la santé pour accompagner au mieux les habitants.



### // ASSURER DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

- Poursuivre les Ateliers Santé Ville : renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs de la santé avec une approche pluridisciplinaire, renforcer les actions de promotion et de prévention de la santé et de la santé mentale (obésité, santé sexuelle, addictions, sensibilisation aux écrans...)
- Favoriser la pratique du sport-santé
- Accompagner les habitants vers le droit commun : ouverture de droits CPAM, dépistages, examens médicaux, vaccination, complémentaire santé, mutuelle municipale...

### // FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

- Développer l'attractivité du territoire afin de faciliter l'installation de professionnels de santé (psychologues, orthophonistes...) et veiller au maintien de l'offre publique existante (hôpital, centres de santé, ...)
- Renforcer les actions «d'aller vers» telles que les villages bien être, mamobus, dentobus...
- Lever les freins d'accès aux soins : mobilité, coût financier, méconnaissance des dispositifs, barrière de la langue...

## // LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE

*Ces actions sont en lien direct avec le Projet Alimentaire de Territoire*

- Sensibiliser et promouvoir une alimentation saine et de qualité

Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'alimentation et la nutrition, proposer des ateliers de proximité, développer des actions autour des jardins partagés

- Rendre accessible et faciliter l'accès à une alimentation locale pour tous

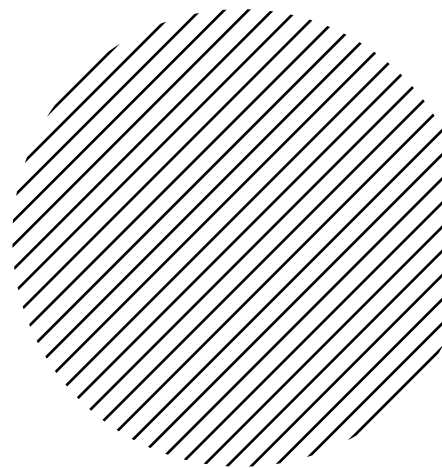
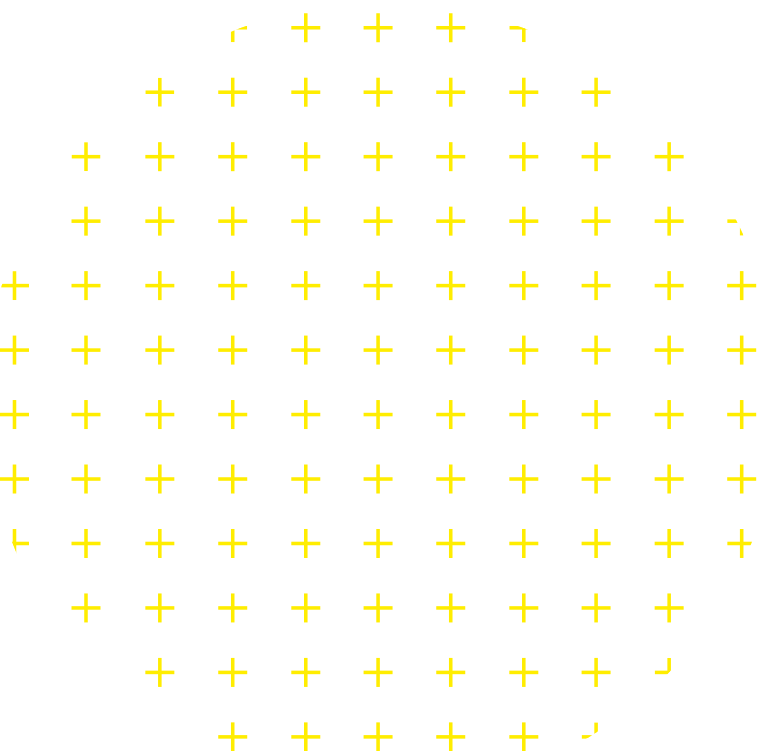
Renforcer les liens entre les dispositifs locaux (circuits courts, AMAP...) et les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire (CCAS, épicerie solidaire, associations...)

## // FAVORISER LE BIEN VIEILLIR

- Développer la prévention de la perte d'autonomie en lien avec le vieillissement des populations au sein des QPV (cf. le schéma départemental de l'autonomie)

Développer la pratique sportive et l'activité physique en intégrant les seniors au sport-santé, assurer la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, prévenir la dénutrition, sensibiliser sur la santé mentale, favoriser l'accès aux soins gériatologiques, accompagner l'adaptation des logements...

- Soutenir les aidants du territoire
- Rompre l'isolement des seniors en mettant en œuvre des actions intergénérationnelles sur le territoire et en développant des actions «d'aller vers»





## 4 Culture

Dans les QPV du territoire, l'accès à l'offre culturelle de proximité est disparate et inégale, malgré le développement de partenariats avec les acteurs culturels. En parallèle, certains habitants méconnaissent l'offre culturelle à leur disposition. Il convient de développer et valoriser l'existant en matière culturelle.



### // ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS L'OFFRE CULTURELLE DU TERRITOIRE, AU SEIN DES QPV ET VERS L'EXTÉRIEUR

- S'inscrire dans une démarche d'orientation des habitants vers les équipements culturels du territoire
- Favoriser l'accès à la culture via l'offre numérique, notamment en améliorant la communication sur les actions existantes en la matière

### // DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET «L'ALLER VERS»

- Proposer des actions culturelles de proximité/hors les murs au sein des quartiers
- Créer des espaces de rencontres et d'interconnaissance culturelle entre les acteurs du territoire
- Développer la connaissance interculturelle et valoriser la culture des habitants pour renforcer le lien social

### // DÉVELOPPER LES PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES POUR LES HABITANTS

- Développer les actions de découverte culturelle dans un objectif d'inciter à la pratique régulière
- Poursuivre le projet DEMOS
- Mobiliser le mécénat d'entreprise pour renforcer l'accès à la culture
- Développer de nouveaux partenariats avec les grandes institutions culturelles (ex. Centre Pompidou Francilien), développer le dispositif des jumelages culturels



## 5 Sport

Le territoire dispose d'une offre sportive importante, à la fois en termes d'équipements et de présence associative. Certaines communes octroient un accompagnement financier à la pratique sportive. Toutefois, un double enjeu se pose sur le territoire : celui de la mixité et de la mobilisation du public dans les activités. Il s'agit plus spécifiquement de renforcer l'accès aux activités physiques et sportives pour les jeunes filles du territoire et de maintenir les jeunes dans les activités au-delà de 16-18 ans. Pour cela, une approche sur l'offre doit être envisagée ainsi qu'un travail sur l'appropriation du sport par tous les âges et les genres.



### // FACILITER L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ SPORTIVE POUR TOUS

- Promouvoir l'accès à la pratique sportive des publics identifiés comme éloignés (jeunes, femmes, sénior) en s'appuyant sur le tissu associatif
- Favoriser les pratiques sportives libres et individuelles (foulées, courses dans les parcs, les espaces naturels...), réfléchir à l'implantation de nouveaux équipements au sein ou à proximité des QPV (street workout, parcours de santé...)

### // SENSIBILISER PAR LES VALEURS SPORTIVES AU BIEN-ÊTRE, À LA CITOYENNETÉ...

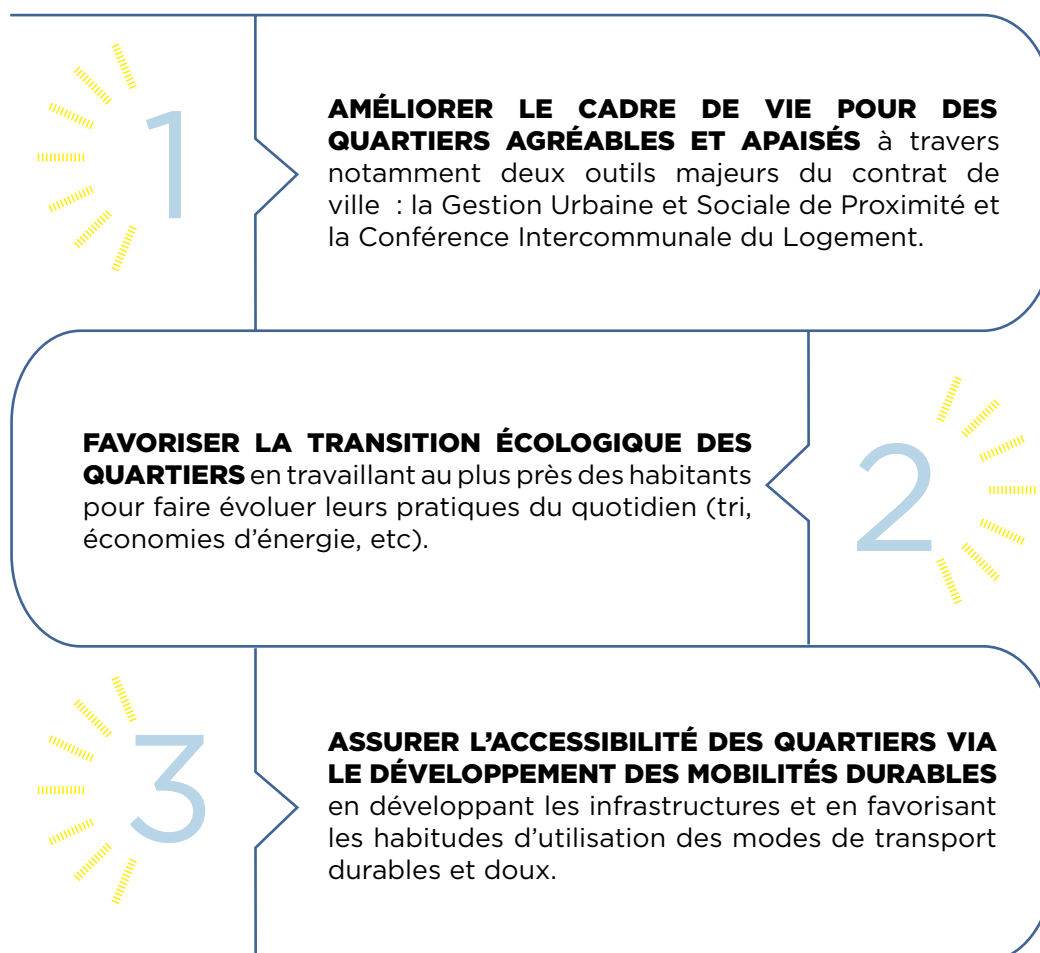
- S'appuyer sur les pratiques sportives pour amener les jeunes vers l'insertion
- Développer l'offre handisport dans les QPV afin de faciliter l'accès à la pratique sportive pour les habitants en situation de handicap mais aussi de sensibiliser les habitants des QPV au handicap
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le sport à travers la mise en place d'actions de prévention

# Axe 3

## S'APPUYER SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

Le territoire de l'agglomération Paris-Saclay est marqué par une diversité des espaces, à la fois ruraux et urbains. Les QPV se caractérisent par une urbanisation complète et la présence de grands ensembles. L'amélioration du confort et du cadre de vie dans ces territoires est un défi que le contrat de ville permet de relever via de nombreux outils : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB)...

Du fait notamment de la bétonnisation des espaces et de l'enclavement des quartiers, les QPV sont spécifiquement concernés par les enjeux de transition écologique, à travailler auprès des habitants. Le développement des mobilités durables et douces est envisagé comme un levier pour renforcer l'accessibilité des quartiers prioritaires et pour les inscrire dans la dynamique de transition écologique.





# 1 Amélioration du cadre de vie et de l'habitat

Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont constitués de grands ensembles qui pâtiennent aujourd'hui d'une image dégradée (vieillesse des infrastructures, dégradations et difficultés d'entretien des espaces communs, ...). Un travail sur le cadre de vie est donc primordial pour renforcer l'attractivité de ces quartiers et améliorer le confort de leurs habitants.

*À noter :*  
Un projet NPNRU est en cours sur le quartier Bel-Air Rocade de Longjumeau, visant à ouvrir et diversifier le quartier et à améliorer les conditions de vie des habitants (cf. projet de quartier Bel-Air Rocade)

## // METTRE EN ŒUVRE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

Sur le terrain, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un outil précieux pour la mise en place d'actions spécifiques visant à améliorer le cadre de vie. Elle se travaille en lien étroit avec les bailleurs sociaux présents dans chaque quartier et avec les habitants.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, la GUSP s'articule autour de grands principes :

- Rendre les habitants acteurs de leurs quartiers
- Renforcer la gestion des espaces publics et collectifs
- Améliorer la gestion des encombrants et des déchets
- Lutter contre les espèces liminaires
- Améliorer la signalisation et le stationnement
- Animer la vie sociale dans les quartiers

La nouvelle génération de contrats de ville 2024-2030 a vocation à renforcer les liens entre les deux outils majeurs visant à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires : la **GUSP** et l'**ATFPB** (abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties).

La GUSP est l'outil de gestion opérationnel du quotidien coordonnant l'ensemble des parties prenantes impliqués dans la vie du quartier (bailleurs, habitants, partenaires, services des collectivités). L'agglomération est garante de la stratégie et de la cohérence globale des actions de la GUSP à l'échelle intercommunale. Les communes sont garantes du pilotage de proximité et chargées de la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP, dont les plans d'actions sont intégrés en annexes.

L'ATFPB est l'outil financier permettant aux bailleurs, via un abattement fiscal, de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de leur parc de logement en QPV. Une convention spécifique liée à l'ATFPB est présentée en annexe du présent contrat de ville.

## // RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE SUR LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme dévlopé (ALUR) du 24 mars 2014 a rendu obligatoire pour les collectivités la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour tous les EPCI ayant un Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé et au moins un quartier en Politique de la Ville.

Dès lors, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay est concernée par cette obligation et a pris un engagement en 2016 de mettre en place, en lien avec le PLH, cet outil de gouvernance partenariale des politiques locales d'attribution de logements sociaux.

En lien partenarial avec les communes et l'ensemble des acteurs de la politique de l'habitat, la CIL a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution des logements au sein du parc locatif social du territoire. Les objectifs identifiés sont les suivants :

- Contribuer à un meilleur équilibre social de l'habitat à l'échelle intercommunale
- Simplifier les démarches des demandeurs de logement social
- Renforcer la lisibilité, la transparence et l'efficacité dans les processus d'attribution
- Instaurer un droit à l'information du public afin que les demandeurs de logement social disposent d'une meilleure visibilité sur l'avancement de leur dossier

## // FAVORISER LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENT

Afin d'améliorer l'habitat, des actions de rénovation du parc de logement social et privé sont spécifiquement encouragées et fléchées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Elles ont vocation à :

- Lutter contre l'habitat indigne en améliorant l'offre disponible
- Lutter contre la précarité énergétique en favorisant des travaux d'isolation et d'adaptation des logements
- Accompagner le vieillissement de la population et la perte d'autonomie grâce à la transformation de l'habitat

Pour concourir à ces objectifs, de nombreux acteurs sont mobilisés : bailleurs sociaux, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), Soliha, etc).

Pour appuyer sa politique en faveur de la rénovation de l'habitat, l'agglomération Paris-Saclay a initié une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en 2015, sur l'ensemble de son territoire.

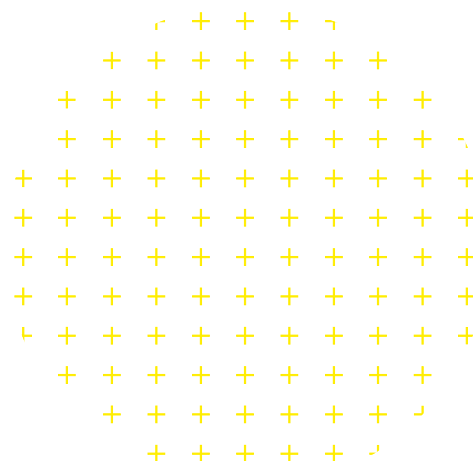
L'OPAH est un outil de réhabilitation du parc immobilier bâti qui vise à améliorer l'offre de logements, notamment locatifs. Cette opération permet d'accompagner et de soutenir le développement de l'offre territoriale en évitant le décrochage du parc privé ancien par rapport à l'offre neuve en la rendant plus adaptée aux besoins et plus attractive.

L'OPAH apporte un accompagnement social et un soutien financier à la réalisation des travaux liés à la précarité énergétique et à l'adaptabilité des logements, notamment s'agissant de leur accessibilité.

## // AGIR POUR LE MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Afin d'améliorer le cadre de vie global des habitants, la Communauté d'Agglomération et les communes financent également des actions visant à maintenir et à développer les services de proximité dans les quartiers prioritaires :

- entretien des équipements publics
- déploiement de l'offre de services
- appui au tissu associatif (mise à disposition de locaux, etc)





## 2 Transition écologique

L'agglomération Paris-Saclay est un territoire engagé pour la transition écologique à travers des projets structurants (Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Plan Climat-Air-Energie Territorial, Projet Alimentaire Territorial ...). Pour l'assurer dans les quartiers prioritaires, il convient de travailler au plus près des habitants pour faire évoluer leurs pratiques vers des gestes plus sobres et respectueux de l'environnement. Ces actions participent à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à l'allègement de la contrainte budgétaire des ménages des QPV.



### // SENSIBILISER LA POPULATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux écogestes, dans une perspective économique et environnementale

Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner (cf. Plan Climat-Air-Energie Territorial), développer le conseil énergétique auprès des habitants avec Paris-Saclay Rénov', animer des ateliers de sensibilisation et d'expérimentation pour favoriser une alimentation saine, durable et locale, poursuivre la médiation sur la réduction des déchets au sein des foyers

- Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques et à ceux de la protection de la biodiversité

Animer des ateliers de compréhension des enjeux et de pistes d'action (ex. Fresque du Climat, ateliers 2 tonnes, pièces de théâtre), développer les actions liées aux sciences participatives afin de sensibiliser les enfants à leur environnement et à la biodiversité, réaliser des visites de terrain pour connaître la faune et la flore locales

- Renforcer l'animation et la médiation sur les enjeux liés à la transition écologique pour accompagner les changements de comportements

Proposer des animations sur la transition écologique en s'appuyant sur les relais locaux (ex. événements culturels), valoriser les comportements sobres vertueux en faisant témoigner des habitants sur leurs habitudes, créer des réseaux de quartiers permettant des échanges de bonnes pratiques et/ou de matériel



## 3 Mobilité durable

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'accessibilité des QPV en transports en commun est inégale, entraînant des difficultés de mobilité exacerbée dans certains quartiers. Pour améliorer le maillage du territoire, tout en accélérant la transition écologique, l'agglomération Paris-Saclay a adopté un schéma directeur des transports en commun et cyclable.



### // FACILITER L'ACCÈS ET ENCOURAGER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

- Mobiliser et sensibiliser l'autorité organisatrice (Ile de France Mobilité) afin de garantir l'adéquation entre l'offre et les besoins en termes de transports en commun
- Améliorer la lisibilité, la communication et l'accessibilité de l'offre de transports en commun, sensibiliser et proposer des outils et solutions de mobilité durable, promouvoir les aides financières afin d'encourager les usages

### // FACILITER L'ACCÈS ET PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES

- Développer la place du vélo pour tous dans les quartiers prioritaires

Engager des réflexions sur les infrastructures cyclables en cohérence avec les plans vélo (intercommunal et communaux) et développer le stationnement vélo (sécurisé et libre accès), encourager et sensibiliser les habitants sur la pratique du vélo, ateliers réparation de vélos, marquage bicycode, apprentissage du vélo pour tous (en lien notamment avec le savoir rouler à vélo «SRAV» pour le public scolaire), promouvoir les aides financières facilitant l'accès à la mobilité douce

### // DÉVELOPPER ET ENCOURAGER LA MOBILITÉ EN DEHORS DU QUARTIER

Développer les diagnostics mobilité, favoriser les activités en dehors du QPV permettant la découverte de la région

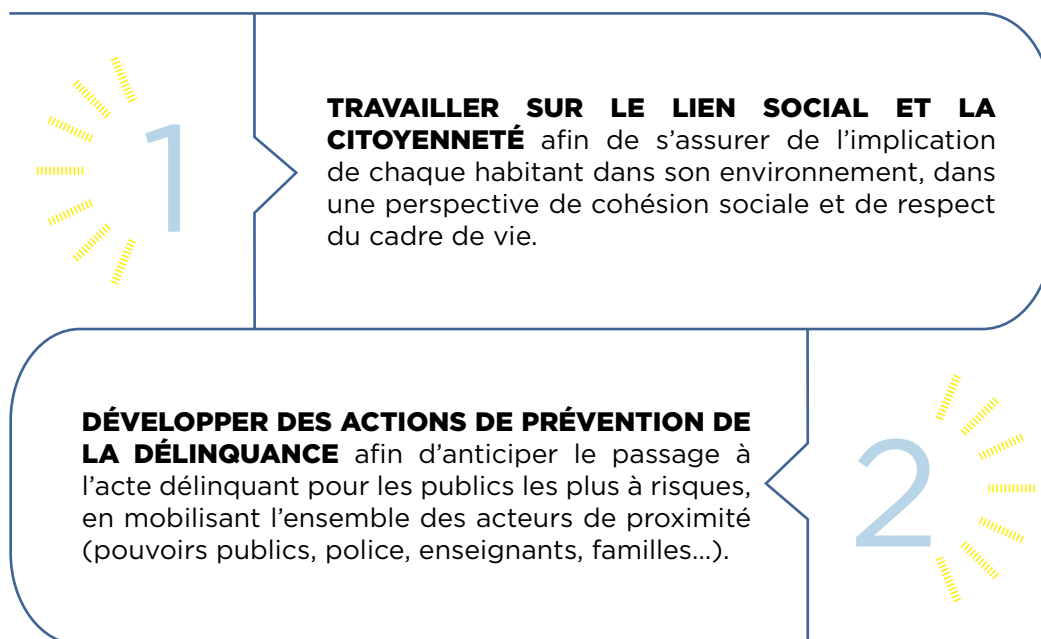
# Axe 4

## ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La recherche de la cohésion sociale sur le territoire intercommunal est un des fondements de la Politique de la Ville. Le présent contrat de ville renouvellera donc de nombreuses actions visant à renforcer le vivre ensemble et la citoyenneté au sein des QPV mais aussi avec le reste du territoire.

La tranquillité des habitants est également une préoccupation majeure au sein des quartiers prioritaires. En outre, le développement de logiques de quartiers est observé, se traduisant notamment par la hausse des rixes inter-quartiers. Le trafic de stupéfiants demeure également un enjeu sur toutes les communes concernées par le contrat de ville.

A noter : chaque commune dispose d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et sont ainsi dotées d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).





# 1 Lien social et citoyenneté

La cohésion sociale est un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. Le développement du lien social dans les QPV peut s'appuyer sur les dynamiques d'entraide, de solidarité et de convivialité. Cependant, si l'identification et l'appartenance au quartier peut être forte dans les QPV, la citoyenneté en tant qu'habitant de la collectivité doit également être appréhendée pour promouvoir le vivre ensemble à l'échelle du territoire. Les sujets de prévention du harcèlement, lutte contre les addictions et prévention des violences sexuelles et sexistes ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du contrat de ville.

## // RENFORCER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES ET LE VIVRE ENSEMBLE AUPRÈS DES JEUNES *(En lien avec le Contrat Local de Santé de la CPS)*

- Développer les interventions de prévention au sein des établissements scolaires et les structures de proximité sur le harcèlement, les compétences psychosociales, l'égalité, les addictions, la santé tant physique que mentale

## // PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES *(En lien avec le plan Violences sexistes et sexuelles de la CPS)*

- Assurer des actions de prévention au sein des écoles, accompagner les acteurs associatifs, créer des outils à destination des professionnels pour mieux orienter les victimes...
- S'appuyer sur les structures d'accès au droit pour accompagner les victimes (Maison de la Justice et du Droit aux Ulis, PAD et Maison des Femmes à Longjumeau, PAD et Maison de la tranquillité publique à Chilly Mazarin, permanences d'accès au droit à Massy...)

## // ACCOMPAGNER LES HABITANTS POUR QU'ILS SOIENT ACTEURS DE LEUR CADRE DE VIE

- Développer les chantiers jeunes, promouvoir les actions de participation citoyenne et les initiatives spontanées des habitants, favoriser les actions de solidarité et de convivialité

## // PROMOUVOIR LES PARCOURS CITOYENS AFIN DE RENFORCER LES LIENS ENTRE LES JEUNES HABITANTS DES QPV ET LES INSTITUTIONS

## // FAVORISER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE POUR PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE



## 2 Prévention de la délinquance

Les habitants des QPV ont de fortes attentes en matière de tranquillité publique et de sécurité. La Politique de la Ville y contribue en s'appuyant sur les CLSPD, instances visant à prévenir collectivement les troubles à l'ordre public en favorisant le partage d'informations et en co-construisant des réponses adaptées au terrain.



### // DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES HABITANTS POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ASSURER LE VIVRE ENSEMBLE

- S'appuyer sur les CLSPD pour déployer des actions de prévention toute l'année, renforcer la place des bailleurs dans le domaine de la prévention de la délinquance, développer des actions de médiation entre pairs, renforcer les actions de prévention des rixes et de lutte contre le trafic de stupéfiant (par le sport, actions culturelles, actions inter quartiers, actions de prévention de décrochage scolaire par l'accueil de jeunes exclus...)

### // DÉVELOPPER LA PRÉSENCE SUR L'ESPACE PUBLIC POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

- Développer la prévention spécialisée, amplifier les actions hors les murs, renforcer la présence policière

### // RENFORCER LE LIEN ENTRE LES ACTEURS DE PROXIMITÉ POUR PERMETTRE UNE INTERVENTION LA PLUS ADAPTÉE POSSIBLE

- Renforcer les liens police/justice/bailleurs, mieux définir les modalités de partenariat entre les acteurs de la prévention spécialisée pour renforcer les actions...

### // DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ POUR FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE ET LA CONFIANCE DES HABITANTS

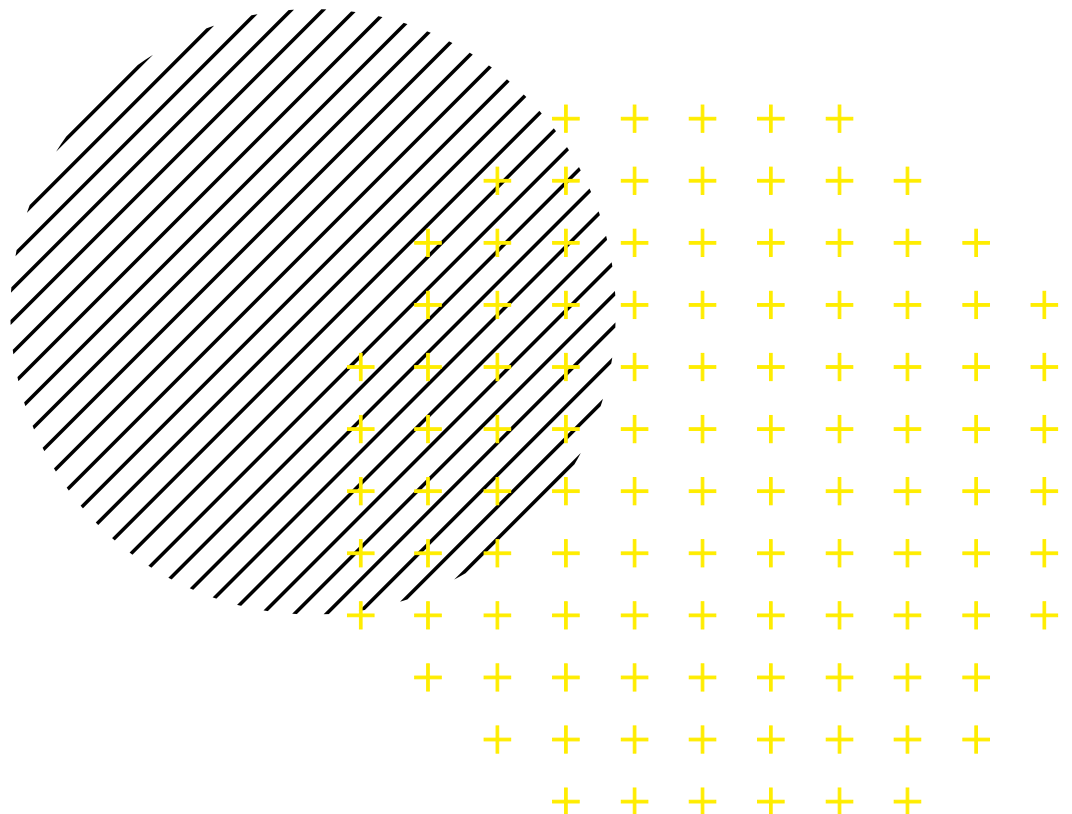
- Développer des actions de sensibilisation de la Police auprès des populations, développer des actions de proximité de la Police (vigilance arnaque, sécurité routière, propreté), développer la présence de médiateurs sur l'espace public...



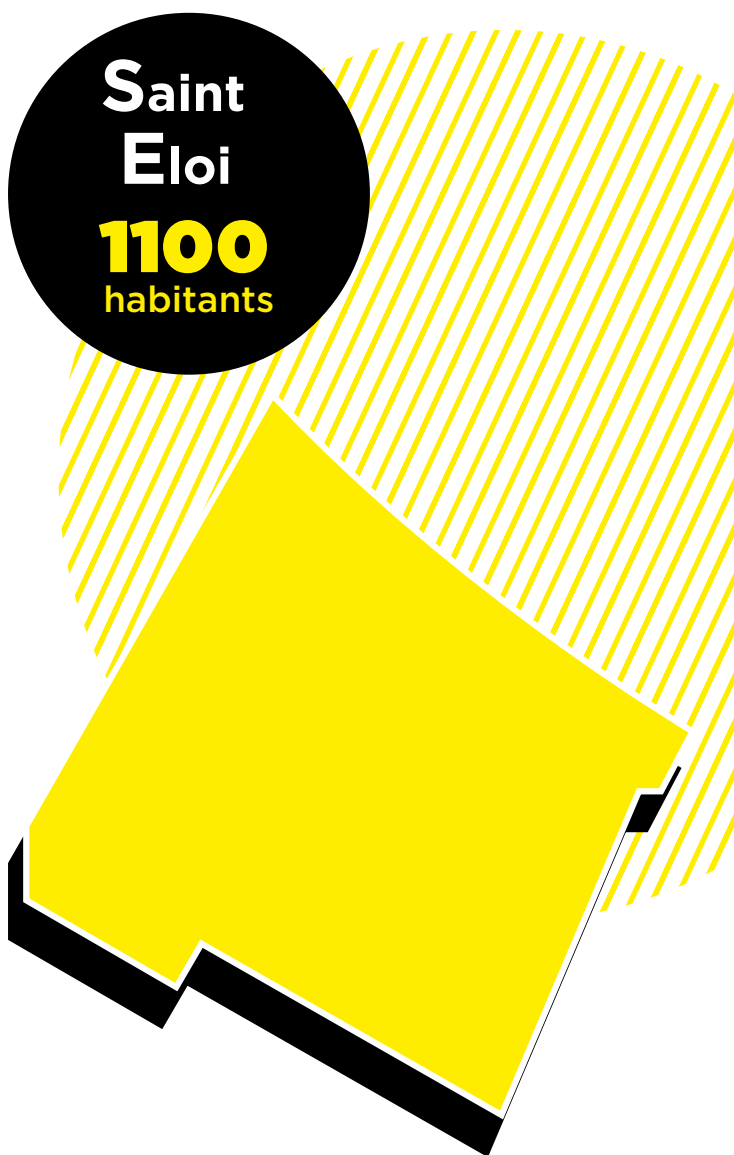
# LES DÉCLINAISONS TERRITORIALES

*Les projets par quartiers précisent les priorités communales en matière de Politique de la Ville.*

*Ainsi, ils seront mis en oeuvre en cohérence avec les axes et orientations transversaux.*



# SAINT-ELOI CHILLY-MAZARIN



## LES CINQ ÉLÉMENTS

À RETENIR POUR LE QPV  
SAINT-ELOI

**6%**

de la population chiroquoise vit au sein du QPV Saint-Eloi

**353**

logements composent la Résidence Saint-Eloi

**1**

baillieur social dans le quartier (I3F)

**67%**

des demandeurs d'emploi ont un niveau de diplôme inférieur au Bac

*CPS : 37%*

**9%**

des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée



## LES 3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À CHILLY-MAZARIN

**L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS ET DES  
JEUNES À TRAVERS L'ÉDUCATION ET  
L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ**

**LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA  
DÉLINQUANCE**

**L'EMPLOI ET L'INSERTION, UNE CHANCE  
POUR CHACUN**

# L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES À TRAVERS L'ÉDUCATION ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

## // FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

- Lutter contre le décrochage scolaire (PRE, CLAS, travail partenarial avec les associations locales porteuses d'actions en soutien scolaire : association Contact, CS Intermèdes Robinson, etc.)
- Valoriser les actions des écoles, des collèges et des partenaires du champ éducatif (PEDT, CTG..)
- Développer le Projet Démos (orchestre à l'école avec l'opéra de Massy)
- Offrir des temps de médiation sur le temps scolaire et périscolaire
- Favoriser les rencontres passerelles entre les niveaux charnières de l'Education Nationale (CM2/6ème)
- Adapter l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire aux besoins des enfants et des familles
- Développer la prise en charge des collégiens temporairement exclus
- Proposer un programme d'actions de prévention sur le temps scolaire : permis internet, réseaux sociaux, vie affective, ...
- Développer les compétences psychosociales
- Développer les pratiques citoyennes et la concertation des jeunes : Conseil Municipal des Jeunes, Festival Républicain, participation au conseil citoyen de QPV, participation aux discussions de quartier...
- Faire connaître les dispositifs d'aide aux vacances
- Développer les actions facilitant l'accès au sport et aux loisirs

## // SOUTENIR LES FAMILLES

- Prioriser les modes d'accueils collectifs pour les familles et notamment les mères en recherche d'emploi : crèche labellisée «crèche AVIP», réseau des assistantes maternelles
- Développer l'offre de modes d'accueil chez des assistantes maternelles labellisées : susciter des demandes de nouveaux agréments en lien avec la Protection Maternelle Infantile
- Développer les liens et les temps de rencontre entre parents et entre les parents, les services municipaux et les partenaires
- Accompagner les parents dans l'appropriation des outils numériques en lien avec la scolarité (ENT, Pronote, portail numérique, etc.)
- Organiser des ateliers pour les enfants sur le temps des vacances scolaires
- Informer les parents sur les enjeux de la parentalité : café des parents, groupe de parole, en lien avec les associations locales (ex. : KIFEKOI)
- Proposer des actions permettant de développer le lien parents/école
- Renforcer l'accès aux droits et l'information sur les devoirs
- Informer et adapter nos outils d'information sur les actions en faveur des familles

## // FAVORISER LA BONNE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE

- Proposer des actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Longjumeau / Chilly-Mazarin
- Proposer une permanence d'un psychologue à la Maison de la Tranquillité Publique et de la Citoyenneté (MTPC)
- Monter des actions permettant de lutter contre l'isolement
- Acculturer à l'activité physique quotidienne

# LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## // PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

- Renforcer le lien entre les partenaires : CLSI, GPO, GUSP
- Renforcer l'aller vers les habitants du quartier via la médiation sociale
- Accompagner les éducateurs de l'association de prévention spécialisée
- Prévoir des actions de développement du lien police/population
- Proposer des actions permettant d'impliquer les parents
- Animer un programme d'actions de prévention sur les rivalités de bandes (plan rixes)
- Organiser des actions de prévention des comportements à risques (consommation d'alcool, produits psychoactifs, délinquance, sécurité routière...)
- Organiser des permanences de professionnels à la Maison de la Tranquillité Publique et de la Citoyenneté (MTPC)

## // GARANTIR LA SÉCURISATION DES ESPACES COMMUNS

- Assurer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (cf. actions de la GUSP en annexe)
- Développer la vidéoprotection

## // CHANGER L'IMAGE DU QUARTIER

- Développer la participation des habitants du quartier aux manifestations communales
- Créer des temps et des espaces de dialogues entre les habitants mais aussi entre les habitants et le bailleur
- Soutenir les associations du quartier

### *Le conseil citoyen*

Chilly-Mazarin se dotera d'un conseil citoyen au cours de l'année 2024 pour son QPV Saint-Eloi.

Il sera constitué d'habitants du quartier ainsi que de représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Suite à la constitution de l'instance, une réflexion autour de son fonctionnement et des actions qu'il portera sera organisée avec ses membres.

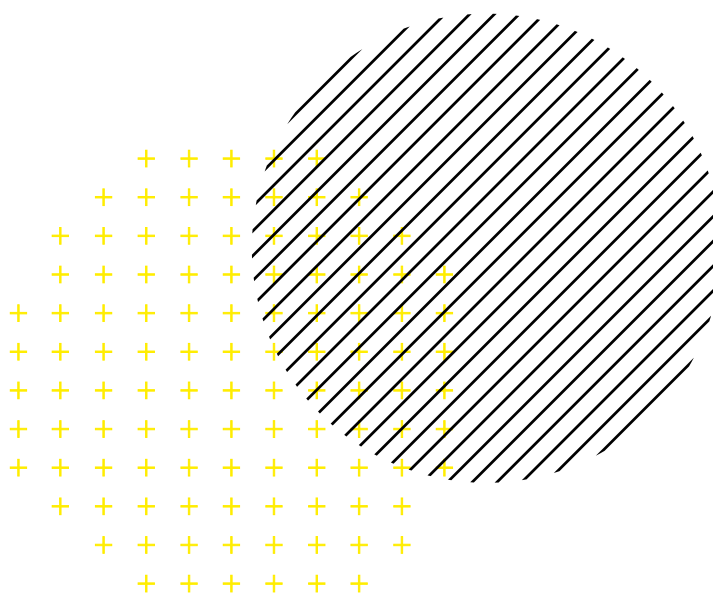
# L'EMPLOI ET L'INSERTION, UNE CHANCE POUR CHACUN

## // FAVORISER L'ORIENTATION ET L'INSERTION DES JEUNES

- Aller vers les jeunes en proposant des actions dans le quartier : bas d'immeuble, permanences à la Maison de la Tranquillité Publique et de la Citoyenneté (MTPC)
- Faire connaître les différents dispositifs et les partenaires de l'orientation scolaire : ORIANE, actions du Point Information Jeunesse (PIJ), découverte des métiers, forums dans le lycée, Journées Portes Ouvertes (JPO) des établissements d'enseignement secondaire, accompagnement à la recherche de stage, accompagnement à la réalisation de son parcours professionnel....
- Faciliter l'accès à l'information pour une meilleure implication des parents (informations scolaires, orientations, informations sur l'accès au sport et à la culture, etc.)
- Organiser des chantiers d'insertion avec nos partenaires (Mission Locale, MEIF, etc.)
- Rendre lisible les offres d'accompagnements : CIJ, CIJRR, etc

## // ACCOMPAGNER TOUS LES HABITANTS DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI

- Renforcer la recherche d'emploi et/ou de formation en direction des femmes seules : permanences dédiées, information sur les modes de gardes pour les mères...
- Renforcer les liens avec les entreprises
- Proposer des actions dans et autour du quartier sur l'entrepreneuriat
- Proposer des permanences d'accès au droit, recherche d'emploi et de formation à la Maison de la Tranquillité Publique et de la Citoyenneté (MTPC)



# QUARTIER OUEST LES ULIS

Quartier  
Ouest  
**5900**  
habitants



## LES ÉLÉMENTS CLÉS

À RETENIR POUR LE QPV  
QUARTIER OUEST\*

# 23%

de la population ulissienne vit au sein du QPV  
Quartier Ouest

# 7

résidences composent le quartier (Les  
Avelines, Les Fraisières, Les Amonts, Les  
Hautes Plaines, Le Bosquet, La Daunière,  
Adoma)

# 41%

des habitants du quartier sont âgés de moins  
de 25 ans et 14% âgés de plus de 60 ans

*CPS : 33% de moins de 25 ans et 21% de plus de 60 ans*

# 50%

des ménages ont au moins un enfant au sein  
de leur foyer

*CPS : 41%*

# 15 620€

est le revenu médian annuel disponible

*CPS : 27 650€*

# 18%

des demandeurs d'emploi sont des chômeurs  
de longue durée

*\*Ces données sont provisoires et concernent l'ancien périmètre  
du QPV. Elles sont en cours de mise à jour par l'ANCT*

## LES CINQ ÉLÉMENTS

À RETENIR POUR LE QPV  
QUARTIER EST

**13%**

de la population ulissienne vit au sein du QPV  
Quartier Est

**1 142**

logements répartis sur 3 résidences  
(Chanteraine, Chataigneraie, Barceleau)

**3**

baillleurs sociaux (Toit et Joie, Les Résidences  
et Seqens)

**71%**

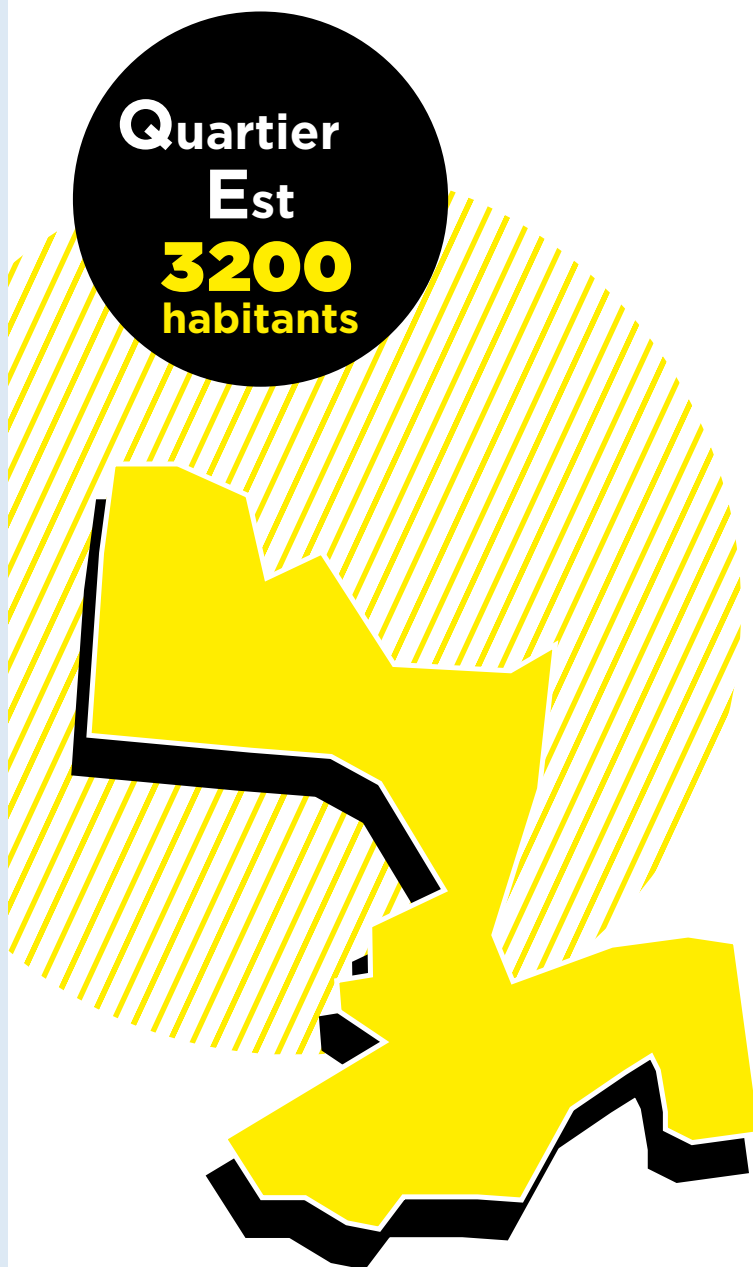
des demandeurs d'emploi ont un niveau de  
diplôme inférieur au Bac  
*CPS : 37%*

**8%**

des demandeurs d'emploi sont des chômeurs  
de longue durée

## QUARTIER EST LES ULIS

**Quartier  
Est  
3200  
habitants**





## LES 3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUX ULIS

**L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION  
ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ**

**LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE CADRE  
DE VIE**

**GARANTIR DES SOINS DE QUALITÉ POUR  
TOUS**

# L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (1/3)

## // FAVORISER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- Faire évoluer l'offre d'accueil afin de répondre au mieux à la sociologie et à la typologie des familles ulissiennes en partenariat avec le secteur privé
- Favoriser les temps d'échange parents - enfants et professionnels
- Accompagner l'enfant dans son parcours éducatif au travers de passerelles douces et de temps de familiarisation pour son entrée à l'école et en accueil de loisirs maternel

## // FAVORISER LA CO-ÉDUCATION : VALORISER ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

- Entretenir un lien de confiance entre les acteurs de l'éducation : parents, professeurs et professionnels du périscolaire - Ouvrir les établissements et structures aux parents
- Soutenir les parents dans la compréhension des attentes scolaires et dans la relation famille-école - Café des parents, théâtre forum
- Sensibiliser, informer et former les parents sur les enjeux de la parentalité et les besoins des enfants (hygiène, écran, alimentation, sommeil,...) - Conférence, réunion thématique, atelier formation
- Former les professionnels du champ de la parentalité pour faciliter la transmission de messages de santé publique
- Former les professionnels du champ de la parentalité pour valoriser et développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes - Dispositif «A nous les forces», Zamizen, actions du PRE autour de la gestion des émotions tête cœur corps
- Renforcer l'accompagnement vers l'accès aux droits des familles et la reconnaissance des besoins spécifiques

## // METTRE EN OEUVRE LE PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE

- Accompagner les enfants ou les jeunes qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux
- Développer des parcours éducatifs personnalisés visant à répondre de manière adaptée aux besoins repérés de chaque enfant et jeune - Parcours PRE
- Faciliter les transitions entre les niveaux scolaires - Stages éducatifs, actions de développement des compétences psychosociales
- Coconstruire avec les acteurs de la communauté éducative des actions en lien avec les 4 piliers de la réussite éducative - comité technique PRE, Conseil consultatif, Equipe pluridisciplinaire de soutien
- S'inscrire en complément et en cohérence avec les dispositifs existants de droit commun sans s'y substituer

## // ACCOMPAGNER AUX BONS USAGES NUMÉRIQUES

- Familiariser les parents à l'utilisation des outils numériques pédagogiques (ENT,...) - Soutien interactif et numérique aux devoirs
- Favoriser un usage sain, critique et éclairé du numérique pour lutter contre les dérives du numérique existantes : harcèlement scolaire, addiction, isolement, fake news - Formation action aux enjeux des écrans et réseaux
- Développer et valoriser les compétences numériques des jeunes pour maîtriser les nouveaux outils : parcoursup, canva, réseaux sociaux : linkedIn
- Sensibiliser aux écogestes du numérique

# L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (2/3)

## // AGIR POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE EN FAVORISANT LA CAPACITÉ À CHOISIR SON PROJET SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

- Favoriser la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire - Dispositif Parenthèse à étendre aux lycéens et à renforcer pour les pluriexclus, Répertoire d'acteurs
- Développer les compétences psychosociales (empathie, confiance en soi, éloquence, savoir-être...) - Dispositif «A nous les forces»
- Renforcer l'accompagnement dans la recherche de stage / alternance et dans la définition des projets scolaires et professionnels par la découverte des métiers afin d'ouvrir le champ des possibles - SOS Stage, mentorat, Forum stage
- Valoriser les compétences et les parcours des jeunes - Forum métiers et orientations
- Créer des passerelles avec l'université et les grandes écoles - Echanges entre pairs : étudiants/lycéens/collégiens

## // RESPONSABILISER ET RENDRE ACTEUR LA JEUNESSE

- Poursuivre un espace de dialogue avec la jeunesse et proposer une communication adaptée - Engagement de la jeunesse par une communication interactive : le QR Code
- Favoriser la mise en place de projets co-construits avec la jeunesse
- Développer l'engagement citoyen : heures citoyennes, service civique, instances participatives (CME/CMJ), bénévolat

## // DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DES FAMILLES ET DES JEUNES

- Favoriser les départs en vacances en dehors du territoire par la mise en valeur des différentes offres disponibles : stage éducatif, colos apprenantes, sorties séjours - Salon colo
- Inciter les jeunes à découvrir l'offre en dehors du territoire : culturel, de loisirs, scolaire et professionnel - Visites culturelles
- Communiquer sur les aides à la mobilité existantes : vélo, trotinette, transport en commun, voiture - Bourse mobilité verte, Aide à la mobilité à travers le «Bonus Projet Jeunes»
- Promouvoir les mobilités douces auprès des jeunes par des événements festifs et fédérateurs - Défi Moov', Nuit de la glisse, permis vélo et 2 roues

## // SENSIBILISER À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

- Lutter contre les stéréotypes de genre - Temps de sensibilisation et d'information auprès de tous les enfants de la ville 1x/an sur le temps scolaire/périscolaire
- Garantir la place des jeunes filles dans l'espace public - Prise en compte de la question du genre dans le réaménagement des cours d'école

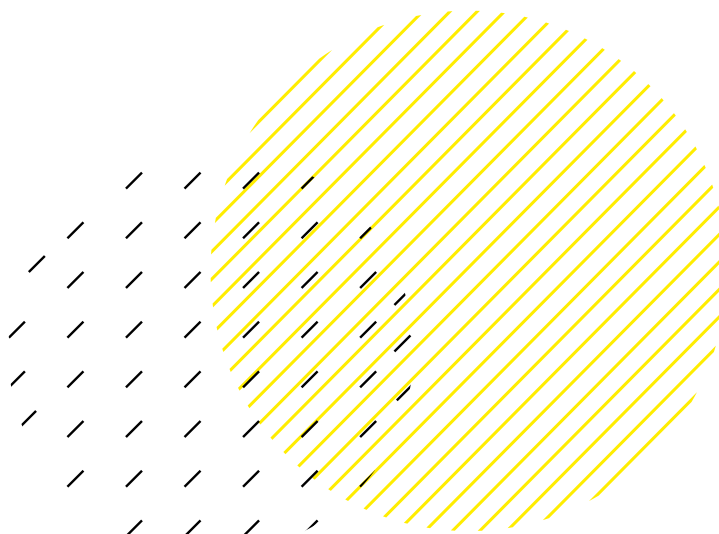


# L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (3/3)

## // COORDONNER LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

La municipalité développe une politique ambitieuse en matière d'Éducation depuis la petite enfance jusqu'à l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. Elle vise, au travers la déclinaison « L'émancipation à travers l'éducation et l'accompagnement à la parentalité » et l'obtention du label « Cités éducatives », à fédérer les acteurs éducatifs : parents, services de l'État, de la collectivité, associations, et habitants en vue de coordonner les dispositifs existants pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et d'innover pour améliorer les prises en charges éducatives.

- Créer des espaces d'échange entre acteurs de l'éducation afin de favoriser l'interconnaissance et renforcer le partenariat - Mise en place de temps de formation commun entre les ATSEM et les enseignants de l'Éducation nationale
- Coconstruire des projets interprofessionnels de l'éducation et renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale dans les projets - Territoire d'innovation pédagogique, Cité éducative
- Intensifier le déploiement de l'équipe de prévention spécialisée en vue de participer à l'éducation, à la prévention des décrochages, à la prévention de la délinquance.



# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE CADRE DE VIE

## // ASSURER LA PROPRETÉ ET LA QUALITÉ DES ESPACES COMMUNS

- Etudier la faisabilité d'externaliser les locaux d'ordures ménagères
- Réaliser des opérations de nettoyage citoyen

## // AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- Favoriser l'animation sociale des quartiers - Actions culturelles et de lien social
- Développer des actions d'embellissement des quartiers - Fresques participatives, oeuvres culturelles
- Améliorer la signalétique des quartiers et des services publics
- Sensibiliser les habitants aux problématiques locatives - Ateliers écogestes, réunions d'information, théâtre forum
- Développer et soutenir les amicales de locataires
- Renforcer l'engagement citoyen en matière de respect du cadre de vie - Antenne locale «Je respecte ma ville», prix éco-citoyen
- Développer les chantiers jeunes pour les travaux d'amélioration du cadre de vie - Opération coup de poings, pigeonnier, Festival les Ulis en vert
- Assurer des opérations de dératisation coordonnées avec l'ensemble des bailleurs et mise en place d'actions de sensibilisation concernant les espèces liminaires. Amplifier les méthodes de contraception orale pour les pigeons, en lien avec les bailleurs, travailler sur la contraception orale pour les rats

## // AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI

- Réaliser les projets de réhabilitation dans les parcs sociaux et privés
- Accompagner et inciter les propriétaires à la rénovation énergétique de leur patrimoine

## // ACCOMPAGNER LES HABITANTS

- Continuer les temps d'accueil pour les nouveaux habitants

- Poursuivre la médiation de proximité - Concertation des habitants via La Fabrique citoyenne - plateforme dédiée sur le site de la ville, questionnaire en ligne via QR code et formulaire papier
- Maintenir l'accompagnement des locataires et propriétaires réalisé par le service habitat et cadre de vie

## // ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

- Développer les mobilités durables et douces - Equipements et aménagements cyclables (Plan vélo)
- Végétaliser les résidences, les établissements scolaires et l'espace public - Jardins partagés, Forêt gourmande, Haie magique, végétalisation des cours d'écoles
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Lutter contre la précarité énergétique - Conventonnement avec l'ALEC, balade thermique

### *Le conseil citoyen*

#### **QUI SONT LES MEMBRES ?**

- Le conseil citoyen sera constitué de membres répartis en deux collèges distincts.
- Le premier collège, celui des habitants, rassemblera des représentants des différentes résidences de chaque QPV, « Est » et « Ouest », en veillant à respecter le principe de parité.
  - Le deuxième collège réunira des représentants d'associations et d'acteurs locaux.

#### **QUELLE FRÉQUENCE ?**

Il se réunit en moyenne une fois par mois et chaque fois que ses membres ou l'équipe de pilotage et d'animation le jugent nécessaire

# GARANTIR DES SOINS DE QUALITÉ POUR TOUS (1/2)

## // PROMOUVOIR LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

- Repérer les besoins de santé des habitants résidant en quartier prioritaire de la Politique de la Ville - Enquêtes locales
- Mettre en place des événements d'information et de formation des habitants en QPV sur les enjeux de santé (physique, mentale et environnementale) - Salon Santé
- Favoriser la transmission des enjeux de santé entre pairs - Ambassadeurs de la santé
- Interventions pédagogiques dans les établissements scolaires Collèges et lycée

## // AGIR POUR UNE ALIMENTATION SAIN ET ACCESSIBLE

- Repérer, prévenir et agir contre le surpoids et l'obésité - Actions collectives et entretiens individuels menés par le CMS, Consultation diététicienne, Maison sport santé
- Détecter, prévenir et agir contre la dénutrition et la déshydratation des publics aînés - Mise en place d'un marché de restauration qualitatif veillant à une alimentation sûre, diversifiée et de qualité, Partage de recette et ateliers sur l'équilibre alimentaire, Mise en place d'ateliers portes ouvertes autour du bien manger, Mise en place de goûters équilibrés, Tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial, Réflexion sur la mise en place d'un réfrigérateur partagé
- Lutter contre la précarité alimentaire, agir sur le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser et faciliter l'accès à une alimentation biologique, saine et locale - Projet de ferme agro-écologique

## // DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

- Faciliter l'accès et inciter à la pratique sportive individuelle et/ou collective - Actions de lutte contre la sédentarité, semaine de la sédentarité
- Renforcer la pratique du sport santé

## // FAVORISER L'INCLUSION

- Renforcer l'accueil des personnes aux besoins spécifiques
- Adapter l'offre d'actions et de services en fonction des besoins spécifiques - Cinémadifférence, accueils adaptés au CMS, mise en place du Méopa (système anesthésique gazeux)

## // PROMOUVOIR LES ENJEUX DU BIEN-ÊTRE

- Informer et sensibiliser sur la santé mentale : faire prendre conscience de l'importance de la santé mentale - Semaine des SISM
- Former les acteurs de proximité aux enjeux de santé mentale pour rendre efficaces la détection, l'orientation et l'accompagnement - Formation Premiers Secours en Santé Mentale (gardiens bailleurs, agents municipaux, ...)
- Développer les ateliers bien-être
- Mener des actions de prévention à la vie affective et sexuelle
- Favoriser le lien social pour lutter contre l'isolement - Jardins partagés
- Accompagner les proches aidants

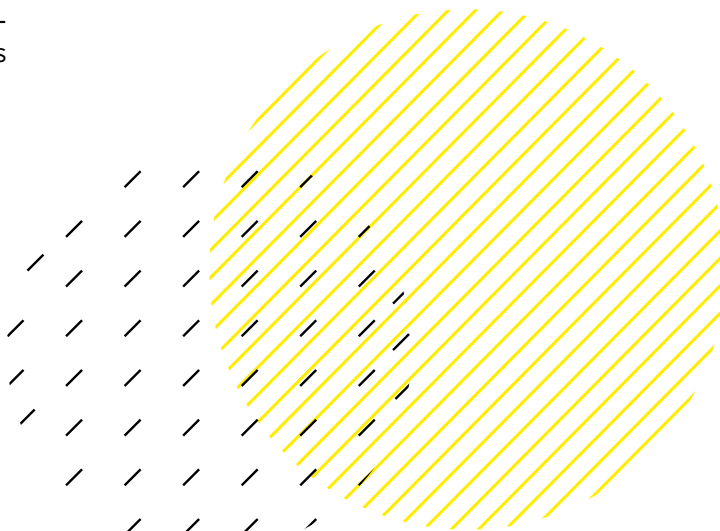
# GARANTIR DES SOINS DE QUALITÉ POUR TOUS (2/2)

## // FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

- Mettre en valeur et renforcer l'offre de santé de proximité existante sur le territoire : structures, professionnels et dispositifs - Présence d'un Centre de santé municipal
- Informer, orienter et accompagner les personnes vers le soin - Site de la ville - SNP 91
- Développer les actions de dépistage et de prévention - Salon santé, journées de promotion de dépistage organisée pour 3 types de cancer : sein, col de l'utérus et colorectal, pour le diabète, le surpoids et l'obésité ainsi que les maladies chroniques , dépistage dentaire dans tous les établissements scolaires en QPV
- Promouvoir et développer les vaccinations - Séances de vaccination gratuites

## // FAVORISER LE BIEN-VIEILLIR

- Informer et former sur les enjeux du vieillissement - Salon Bien vieillir
- Accompagner au changement de regard sur le vieillissement et rendre acteurs les aînés dans la vie du quartier et de la ville - Conseil des aînés
- Renforcer les actions intergénérationnelles afin de valoriser l'expérience des aînés et de mettre en place des échanges réciproques de savoirs - Club Ecologie Développement durable dans les collèges
- Détecter, accompagner et prévenir la perte d'autonomie et la dépendance - Pole Noa, ateliers Prévention Retraite Ile-de-France



# BEL AIR – ROCADE LONGJUMEAU



**Rocade  
Bel -Air  
2300  
habitants**

## LES CINQ ÉLÉMENTS

À RETENIR POUR LE QPV  
BEL AIR-ROCADE\*

**11%**

de la population longjumelloise  
vivant au sein de ce quartier

**41%**

des habitants du quartier âgés de moins  
de 25 ans et 17% âgés de plus de 60 ans

*CPS : 33% de moins de 25 ans et 21% de plus de 60 ans*

**33%**

de familles monoparentales

*CPS : 11%*

**14 760€**

est le revenu médian annuel disponible

*CPS : 27 650€*

**16%**

des demandeurs d'emploi sont des chômeurs  
de longue durée

*\*Ces données sont provisoires et concernent l'ancien périmètre  
du QPV. Elles sont en cours de mise à jour par l'ANCT*



## LES 3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À LONGJUMEAU

**L'ÉMANCIPATION À TRAVERS  
L'ÉDUCATION, LE SOUTIEN À LA  
PARENTALITÉ, LA SANTÉ, L'ACCÈS  
AU DROIT, LE SPORT...**

**LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ET LE CADRE DE VIE**

**LA SÉCURITÉ / PRÉVENTION  
DE LA DÉLINQUANCE**

# L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION, LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, LA SANTÉ, L'ACCÈS AU DROIT, LE SPORT... (1/2)

## // FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

- Programme de Réussite Éducative (PRE)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Projets de découverte et pratique sportive / Académies du judo et du trampoline
- Projets de découverte et pratique culturelle et artistique
- Ensemble Faire Réussir / accueil des exclus temporaires
- Actions permettant de développer les compétences psychosociales
- Actions développant le goût de la lecture et du jeu
- Actions de prévention et de sensibilisation autour de respect, de la lutte contre les discriminations...

## // FAVORISER L'ORIENTATION CHOISIE ET DÉVELOPPER LE CHAMP DES POSSIBLES DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Partenariat avec les grandes écoles (tutorat, visite de campus...)
- Actions de découverte des métiers
- Coaching days
- Accompagnement à la recherche de stage
- Institut Louis Germain / Tutorat d'excellence
- Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi

## // SOUTENIR LA PARENTALITÉ

- Temps de rencontre et d'échanges entre parents
- Ateliers parents enfants
- Actions permettant de développer le lien parent/école
- Actions d'accompagnement des parents par des professionnels

## // PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET AU NUMÉRIQUE À TOUS

- Permanences écrivain public et juridique
- Actions d'accompagnement à l'usage du numérique permettant l'autonomisation des bénéficiaires
- Ateliers socio-linguistiques
- Point accès au droit ou MJD intercommunale
- Formation des agents à l'accompagnement numérique
- Vente informatique



# L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION, LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, LA SANTÉ, L'ACCÈS AU DROIT, LE SPORT...(2/2)

## // FAVORISER LA BONNE SANTÉ

- Actions de prévention et de promotion de la santé
- Point d'Accueil et d'Ecoutes Jeunes (PAEJ) et permanences psychologiques
- Actions permettant de lutter contre l'isolement des seniors
- Actions permettant de développer l'accès aux professionnels de santé

## // RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

- Actions en pied d'immeuble et actions d'aller vers
- Clauses d'insertion
- Chantiers d'insertion
- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)
- Ateliers socio-linguistiques
- Formations
- Stages «Jeunes et Femmes», «Egaux»
- Actions permettant de développer la mobilité

## // FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS

- Renouvellement du conseil citoyen
- Association du conseil citoyen aux instances de la Politique de la Ville
- Temps de concertation dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain
- Co-construction de projets avec les habitants

### *Le conseil citoyen*

#### **QUI SONT LES MEMBRES ?**

Le conseil citoyen sera composé d'une dizaine de membres. Ces membres proviendront d'un collège d'habitants et d'un collège d'acteurs locaux/associations. Ils seront associés à toutes les instances de la Politique de la Ville (dont la GUSP et le PRU).

#### **QUELLE FRÉQUENCE ?**

Il se réunira a minima une fois par trimestre.

# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE CADRE DE VIE

## // AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

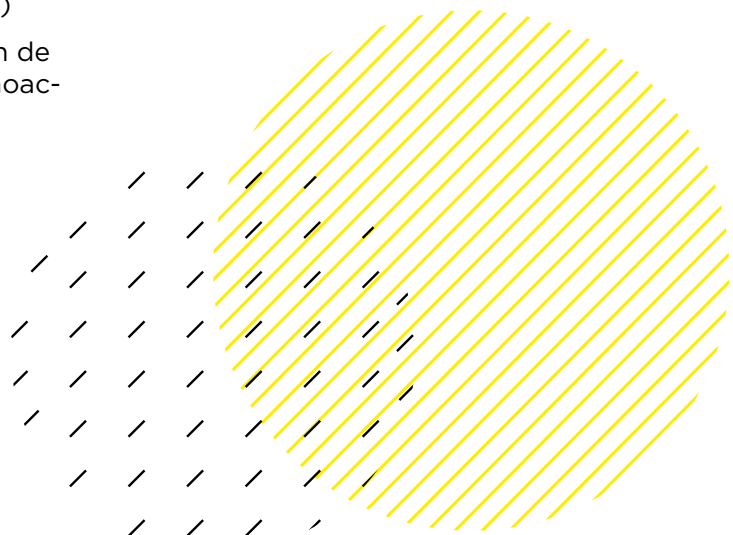
- Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Longjumeau
- Projets artistiques en lien avec le PRU et la mémoire du quartier
- Développement des espaces de jardinage et de biodiversité
- Actions de sensibilisation au développement durable et aux écogestes
- Actions de sensibilisation et de lutte contre les nuisibles
- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (cf. actions de la GUSP en annexe)

## // LUTTER CONTRE LES COMPORTEMENTS INCIVILS ET FAVORISER LA PROPRETÉ URBAINE

- Actions de nettoyage citoyen
- Actions de sensibilisation sur les déchets, jets d'ordure par les fenêtres, dépôts sauvages...
- Aménagement des espaces identifiés comme sensibles (prévention des dépôts sauvages)
- Actions de prévention sur la consommation de protoxyde d'azote et autres produits psychoactifs (lien santé et prévention)

## // DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Actions permettant la rencontre entre les habitants
- Aménagement des espaces extérieurs pour favoriser les rencontres (dans le cadre du PRU : aménagement du square du Damier et du plateau d'évolution sportif)
- Soutien aux associations locales



# LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## // PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

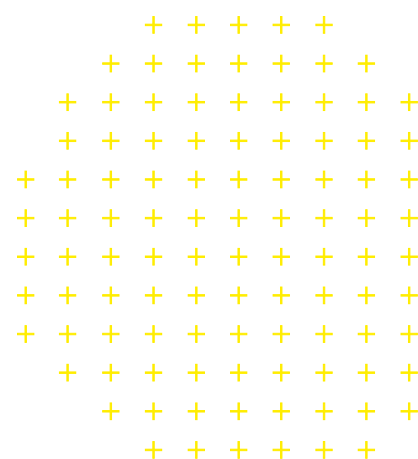
- Actions de prévention des comportements à risques (consommation d'alcool, produits psychoactifs, délinquance, sécurité routière...)
- Actions de prévention des rivalités interquartier
- Actions Hors les murs
- Actions permettant d'impliquer les parents
- Activités de pratique artistique ou sportive à destination des enfants et des jeunes
- Actions autour de la pause méridienne à l'école Saint Exupéry
- Actions de sensibilisation à la responsabilité pénale et la justice des mineurs
- Actions de développement du lien police/population

## // ACCOMPAGNER LES JEUNES EN VOIE DE MARGINALISATION OU DE RUPTURE

- Cellule Locale de Suivi Individualisé (CLSI) dans le cadre du CLSPD
- Club de prévention
- Médiateurs insertion
- Proxisport

## // SÉCURISER LES ESPACES COMMUNS

- Développement de la vidéoprotection



# ZOOM SUR LE NPNRU

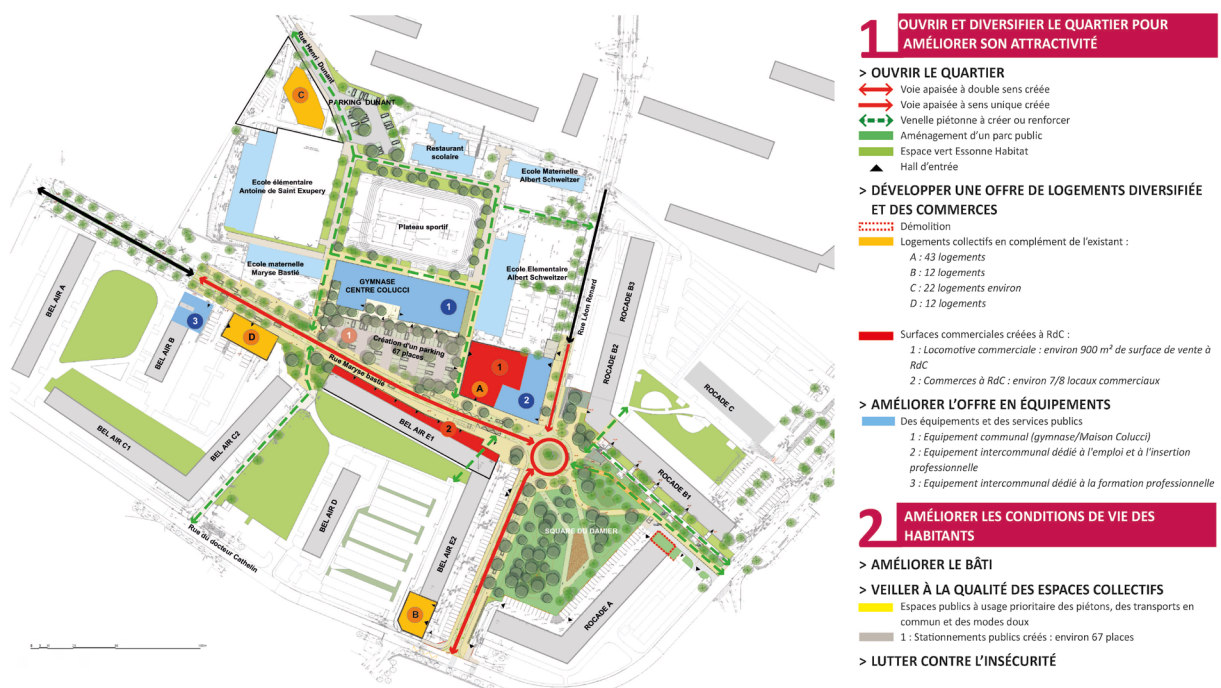
L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) finance et accompagne la transformation des quartiers de la Politique de la Ville, à travers des programmes de renouvellement urbain permettant d'agir sur l'habitat et les équipements publics pour favoriser les mixités des territoires.

En juin 2015, l'opération de renouvellement urbain du quartier Bel-Air est reconnue d'intérêt régional par l'ANRU. Entre 2015 et 2022, l'ensemble des acteurs, dont les habitants, a été mobilisé pour définir le projet. Ces réflexions en concertation se sont conclues, à l'été 2022, par la signature de la convention ANRU par l'ensemble des parties prenantes : communauté d'Agglomération Paris-Saclay, Ville de Longjumeau, ANRU, Préfet de l'Essonne, Conseil Départemental de l'Essonne, Essonne Habitat, Action Logement, Caisse des dépôts et des Consignations.

## // LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

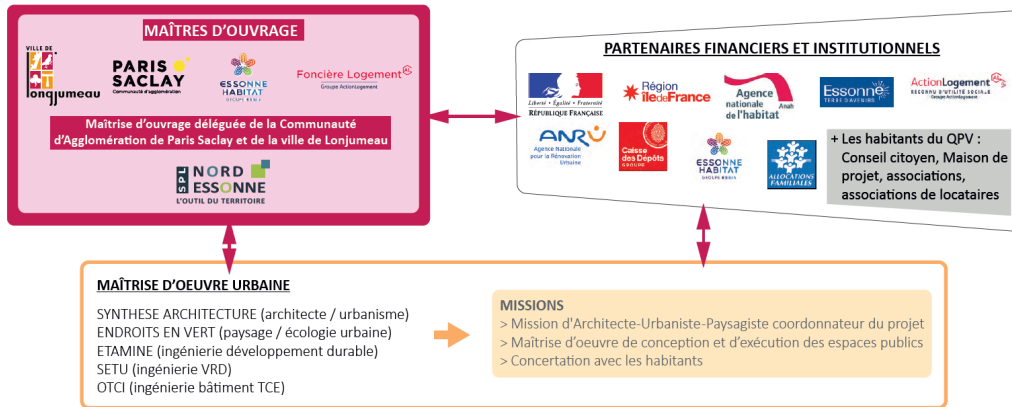
- Ouvrir et diversifier le quartier en vue d'améliorer son attractivité :
  - Désenclaver
  - Développer la mixité sociale
  - Développer la mixité fonctionnelle
  - Renforcer les équipements
- Améliorer les conditions de vie des habitants :
  - Amélioration du bâti
  - Qualité des espaces collectifs
  - Lutter contre l'insécurité
- Co-construire le projet avec les habitants du quartier

## // LE PLAN GUIDE



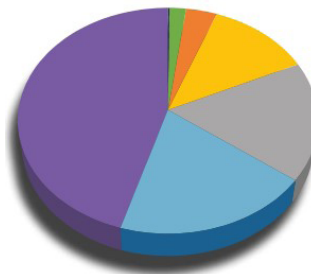
# ZOOM SUR LE NPNRU

## // LES ACTEURS DU PROJET



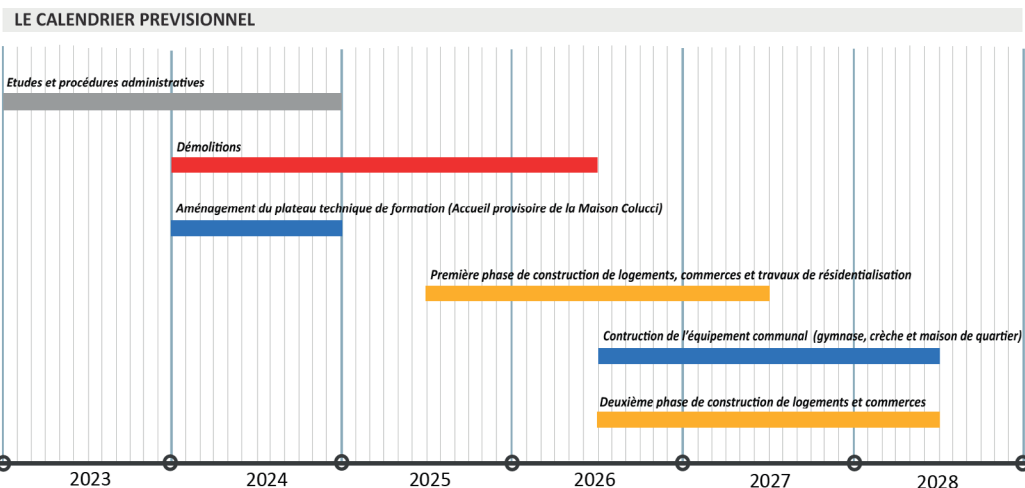
## // LE COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET

**COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION** 45 833 500 HT  
 dont 940 000 € d'ingénierie



Essonne Habitat	22 228 138 €   45 %
Communauté d'agglomération Paris-Saclay	9 582 139 €   20 %
Ville de Longjumeau	8 375 456 €   17 %
Agence nationale pour la rénovation urbaine	5 999 871 €   12 %
Département de l'Essonne	1 789 436 €   4 %
Région Ile de France	950 000 €   2 %
Banque des territoires	100 000 €

## // LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



# POTERNE - ZOLA MASSY

Poterne  
- Zola  
**2800**  
habitants

## LES CINQ ÉLÉMENTS

À RETENIR POUR LE QPV  
POTERNE-ZOLA\*

**6%**

de la population massicoise vit au sein du  
QPV Poterne-Zola

**41%**

des habitants du quartier sont âgés de moins  
de 25 ans et 17% âgés de plus de 60 ans

*CPS : 33% de moins de 25 ans et 21% de plus de 60 ans*

**26%**

des ménages sont des familles  
monoparentales

*CPS : 11%*

**15 840€**

est le revenu médian annuel disponible

*CPS : 27 650€*

**5%**

des demandeurs d'emploi sont des chômeurs  
de longue durée

*\*Ces données sont provisoires et concernent l'ancien périmètre  
du QPV. Elles sont en cours de mise à jour par l'ANCT*

## LES CINQ ÉLÉMENTS

À RETENIR POUR LE QPV  
OPÉRA\*

**9%**

de la population massicoise vit au sein du QPV  
Opéra

**36%**

des habitants du quartier sont âgés de moins  
de 25 ans et 18% âgés de plus de 60 ans

*CPS : 33% de moins de 25 ans et 21% de plus de 60 ans*

**44%**

des ménages sont constitués d'une seule  
personne

*CPS : 35%*

**15 730€**

est le revenu médian annuel disponible

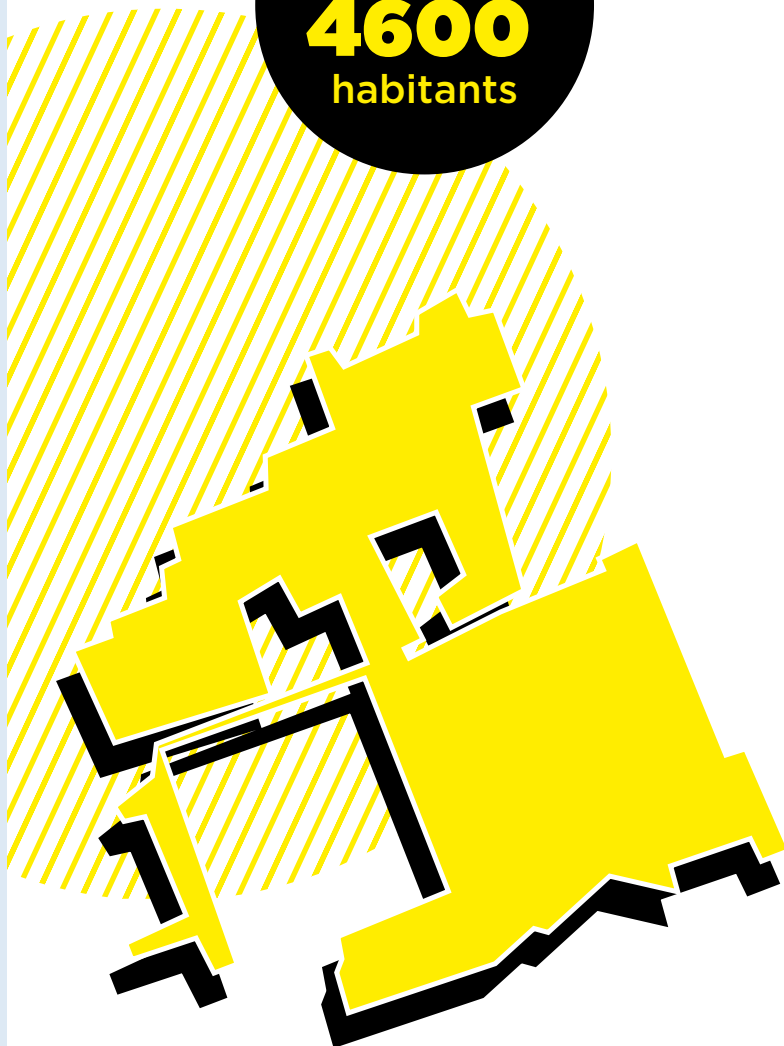
*CPS : 27 650€*

**19%**

des demandeurs d'emploi sont des chômeurs  
de longue durée

OPÉRA  
MASSY

Opéra  
**4600**  
habitants



\*Ces données sont provisoires et concernent l'ancien périmètre du QPV. Elles sont en cours de mise à jour par l'ANCT



## LES 3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À MASSY

**L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION**

**LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA  
DÉLINQUANCE**

**L'EMPLOI ET L'INSERTION, UNE CHANCE  
POUR TOUS**

# L'ÉMANCIPATION À TRAVERS L'ÉDUCATION

## // ETRE CITOYEN

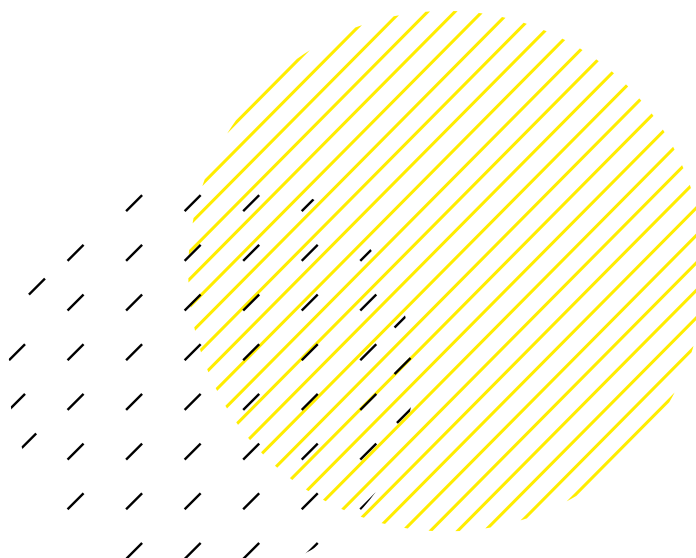
- Renforcer la citoyenneté par la transmission des valeurs et des grands principes de la République
- Encourager la participation des habitants et des jeunes à la vie locale : participation aux événements, création d'associations...
- Accompagner l'arrivée de nouveaux habitant.e.s pour une meilleure appropriation des ressources locales
- Faciliter les parcours d'accompagnement dans l'accès aux droits et lutter contre les non recours

## // GRANDIR ET ÉVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

- Renforcer la co-éducation et développer un lien de confiance entre les acteurs de la communauté éducative
- Former les professionnels du champ de l'éducation pour développer et valoriser les compétences psychosociales des enfants et des jeunes
- Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé
- Veiller à l'égal accès à l'offre culturelle et sportive du territoire

## // FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES HABITANTS

- Développer les compétences psychosociales, l'empathie et la bienveillance pour améliorer le climat scolaire et périscolaire
- Encourager l'ambition des jeunes dans leur parcours scolaire en valorisant notamment les parcours des habitants du quartier
- Offrir un éventail de connaissances, de compétences et de découvertes pour permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes



# ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## // PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

- Favoriser la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage scolaire
- Renforcer les liens entre les acteurs pour favoriser l'interconnaissance et le travail en réseau
- Développer les liens intergénérationnels et la solidarité entre les habitants pour favoriser le Vivre-Ensemble

## // VERS UN QUARTIER PLUS ANIMÉ ET PLUS OUVERT

- Poursuivre les animations transversales afin de créer du lien entre les quartiers
- Organiser des animations et des actions impliquant les habitants, les parents et les jeunes
- Ouvrir le quartier sur la ville et valoriser les initiatives locales (écoles, collège, association...)

### *L'assemblée spéciale du contrat de ville*

Cette instance sera constituée d'associations des collectifs «Massy Opéra» et «Villaine», de représentants des parents d'élèves, de membres des conseils de quartier et de représentants des amicales de locataires.

Suite à la constitution de cette instance, une réflexion autour de son fonctionnement et des actions qu'elle portera sera organisée avec ses membres. Elle se réunira au moins une fois par an.

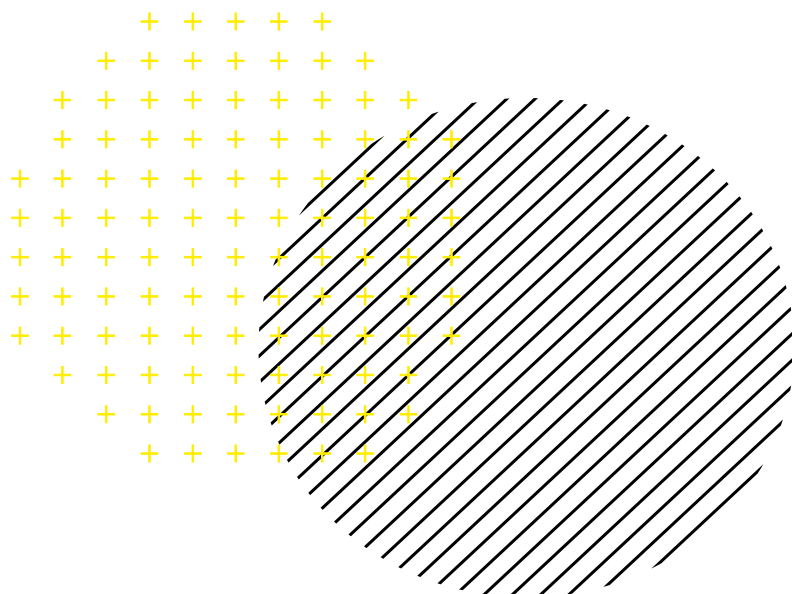
# L'EMPLOI ET L'INSERTION, UNE CHANCE POUR TOUS

## // FAVORISER L'ORIENTATION ET L'INSERTION DES JEUNES

- Développer les partenariats entre les établissements scolaires et les entreprises du plateau de Saclay
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des jeunes dans la recherche de stage, d'alternance et d'accès à l'emploi
- Poursuivre les actions de découverte des métiers pour ouvrir le champ des possibles

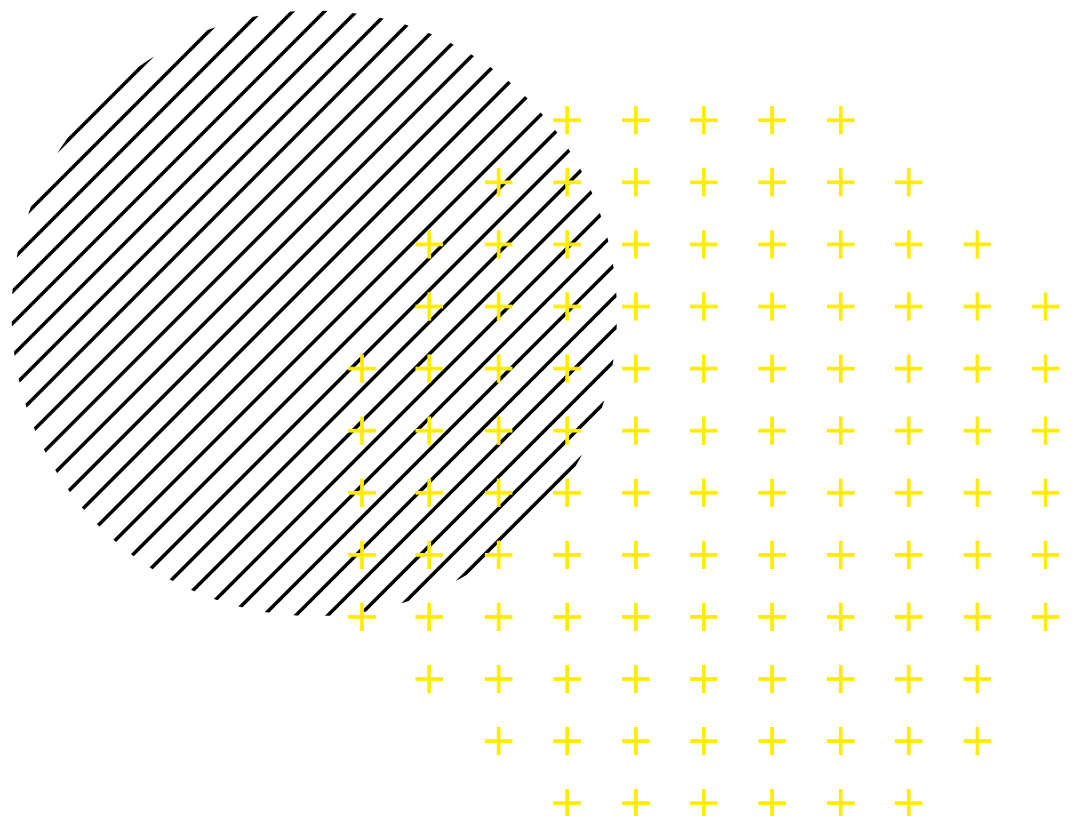
## // ACCOMPAGNER LES HABITANT.E.S DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI

- Rendre lisible l'offre d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitants des quartiers
- Favoriser l'emploi local en renforçant les liens avec les entreprises massicoises (Clause d'insertion)
- Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'emploi





# LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE



## // L'IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Le suivi continu et l'évaluation du contrat de ville constituent un axe primordial de mise en œuvre de celui-ci. A ce titre, le contrat de ville prévoit des points d'étape annuels et fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, en 2027, afin de permettre un ajustement éventuel des axes et orientations définis en 2023.

L'évaluation est un moyen de mesurer l'évolution des situations des habitants et des quartiers ainsi que les écarts entre les objectifs fixés et les résultats effectifs de la Politique de la Ville. Ce travail d'évaluation permettra d'apprécier la qualité des actions à partir des connaissances acquises au cours de celles-ci et d'en tirer des enseignements pour le futur. L'évaluation aura pour objectif d'adapter la Politique de la Ville intercommunale et communale aux évolutions des quartiers.

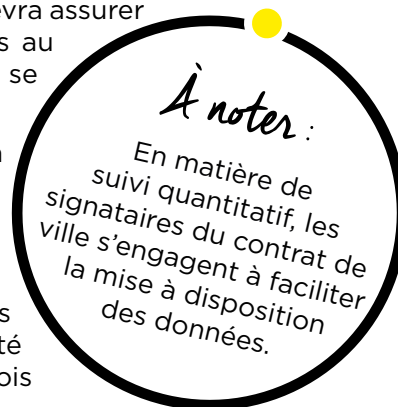
## // LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

### OBSERVATION - ANNUELLE

Le suivi du contrat de ville est assuré au quotidien par l'équipe projet qui suit en continu la réalisation des actions sur le terrain et coordonne les interventions sur les QPV. L'équipe projet rend compte annuellement de l'avancée des actions, des engagements financiers et de l'atteinte des objectifs de la Politique de la Ville au comité de pilotage.

Les outils d'observation mobilisés permettront un suivi à la fois quantitatif et qualitatif :

- Un **tableau de suivi** centralisant les indicateurs listés en page suivante. La coordination de l'outil revient à la Communauté d'Agglomération (remplissage des données transmises par les partenaires, réalisation des relances pour le suivi, harmonisation du tableau). L'équipe projet devra assurer la remontée des informations de terrain nécessaires au remplissage du tableau. Le bilan du tableau de suivi se fera de manière annuelle.
- Un **espace d'échanges annuel** ouvert et dédié à l'expression des habitants sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville, au sein de chaque quartier. Il s'agira de dépasser le cadre des conseils citoyens existants afin d'y attirer les habitants d'ordinaire plus éloignés des instances de participation citoyenne. Les équipes de proximité auront la charge de mener cette concertation une fois par an.
- Une **réunion spécifique annuelle de l'Equipe projet** consacrée à l'évaluation des objectifs et des actions qui aura vocation à faire un point d'étape sur l'avancée des actions mais également à favoriser le partage de retours d'expérience entre les communes sur les réussites et points de difficultés quant à la mise en œuvre du contrat de ville. Cette réunion sera également l'occasion de présenter le tableau de suivi et d'en tirer des conclusions entre les communes et l'Agglomération.



## ÉVALUATION À MI-PARCOURS - 2027

Une évaluation à mi-parcours est prévue par la circulaire du 31 août 2023 afin «*d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au termes des trois premières années de contractualisation*». Elle aura lieu en 2027.

L'évaluation s'appuiera sur des **données à la fois quantitatives et qualitatives** (dont les indicateurs de suivi du contrat de ville) et répondra à des **questions évaluatives**, préalablement définies par l'équipe projet et validées par le Comité de pilotage (exemples de questions évaluatives : A quels changements dans les quartiers et le quotidien des habitants les actions du contrat de ville ont-elles contribuées ? Comment a évolué l'attractivité des quartiers ? Les orientations du contrat de ville sont-elles toujours pertinentes au regard des évolutions vécues dans les quartiers ? Les instances de gouvernance sont-elles adaptées aux réalités des acteurs (fréquence, format, etc) ?)

Pour cela, l'évaluation à mi-parcours s'alimentera des **points d'étape d'observation annuels réalisés en 2024, 2025 et 2026**. En complément, des réunions seront organisées en mobilisant les **groupes de travail thématiques des Comités techniques** ainsi que le **comité stratégique** pour engager des réflexions collectives et partenariales dans l'optique de :

- Mettre en avant les forces et réussites du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 tout en questionnant les freins et points de vigilance rencontrés ;
- Réinterroger les axes et orientations stratégiques du contrat de ville pour qu'ils soient en cohérence avec l'émergence de nouveaux besoins dans les QPV du territoire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay mais également avec les éventuelles nouvelles orientations gouvernementales en matière de Politique de la Ville ;
- Evoquer les modalités de mise en oeuvre du contrat de ville et les réajuster, le cas échéant.

Les habitants seront également parties prenantes de cette évaluation à mi-parcours, via leur participation aux espaces d'échanges annuels et aux Comités techniques. Par ailleurs, en 2027, un **questionnaire à la population** sera diffusé dans chaque QPV via différents canaux (porte à porte, mise à disposition dans les lieux de vie, envoi numérique, relai via les bailleurs, etc). Ce questionnaire pourra s'inspirer de l'enquête «*Quel avenir pour votre quartier ?*» diffusée à l'été 2023, dans le cadre de l'évaluation du précédent contrat de ville. La comparaison des résultats permettra d'objectiver les évolutions du bien-vivre en QPV ressenti par les habitants entre 2023 et 2027.

Ce travail d'évaluation à mi-parcours sera piloté par la Communauté d'Agglomération, en lien direct avec l'Equipe projet. Ces conclusions seront présentées au **Comité de pilotage** pour validation. A la suite de ces réflexions auprès des diverses instances de gouvernance de la Politique de la Ville, une **révision du contrat de ville** sera réalisée.



## // LES INDICATEURS DE SUIVI

Une liste d'indicateurs de suivi a été identifiée pour chaque axe du contrat de ville. Les indicateurs sont similaires à l'ensemble des QPV de la Communauté d'Agglomération et auront vocation à fournir un socle commun d'observation annuelle et d'évaluation quantitative de la Politique de la Ville sur le territoire. Ils seront complétés, en 2027, par des indicateurs d'évaluation qualitatifs.

	INDICATEURS	SOURCE
AGIR SUR L'EMPLOI, UNE CHANCE POUR TOUS	Nombre d'événements annuels réalisés à destination des habitants des QPV en lien avec l'emploi	Equipe projet
	Nombre d'habitants des QPV accompagnés par la MEIF et évolution annuelle	MEIF
	Nombre d'habitants des QPV accompagnés par les Missions Locales et l'Ecole de la Deuxième Chance et évolution annuelle	Missions Locales & Ecole de la Deuxième Chance
	Nombre et typologie des demandeurs d'emploi et évolution trimestrielle	France Travail

	INDICATEURS	SOURCE
GARANTIR L'ÉMANCIPATION POUR TOUS : ÉDUCATION, ACCÈS AU DROIT, SANTÉ	Part des élèves en retard scolaire en sixième et en troisième et évolution annuelle	Education Nationale
	Nombre d'enfants accompagnés dans le cadre des actions éducatives mises en place dans les QPV	
	Nombre d'actions en faveur de la parentalité menées dans le quartier par an	
	Nombre de bénéficiaires accompagnés par les associations facilitant l'accès aux droits	Equipe projet
	Nombre d'Ateliers Santé Ville organisés	
	Nombre d'actions culturelles menées dans le quartier par an	
	Nombre d'actions sportives menées dans le quartier par an, dont actions de handisport	

**S'APPUYER SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ**

INDICATEURS	SOURCE
Nombre d'actions de la GUSP menées par quartier et par an	Equipe projet
Nombre d'actions d'accompagnement à la mobilité par quartier	
Nombre d'actions de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique menées par quartier et par an	
Nombre de ménages en précarité énergétique accompagnés par quartier	

**ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

INDICATEURS	SOURCE
Nombre d'habitants participant au temps d'échange annuel dédié au ressenti des habitants	Equipe projet
Nombre d'actions de lien social	
Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre des CLSI/rappels à l'ordre	
Nombre d'actions de prévention de la délinquance menées par quartier et par an	

**PILOTER LE CONTRAT DE VILLE**

INDICATEURS	SOURCE
Nombre d'actions engagées dans le cadre du contrat de ville	Equipe projet
Fréquence des réunions des instances de gouvernance	
Analyse de la mobilisation des crédits spécifiques des programmations annuelles Politique de la Ville, GUSP, ATFPB et PFFS	

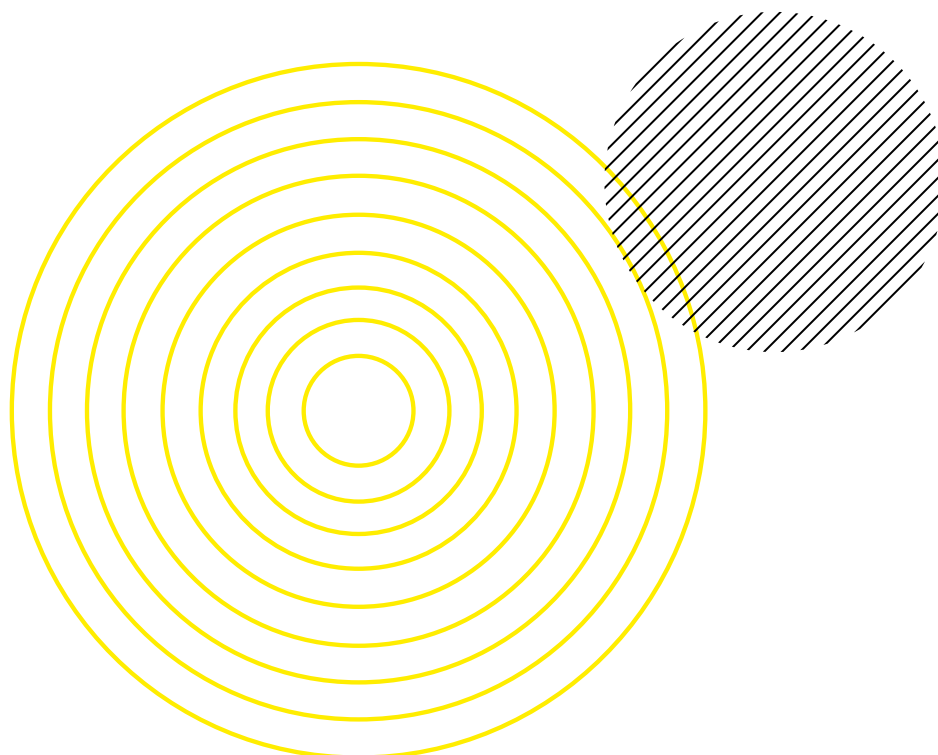
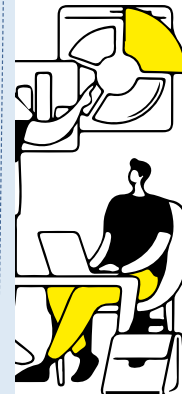
## // LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA GUSP

Afin d'harmoniser le suivi de la GUSP à l'échelle du territoire, des indicateurs communs ont été définis et seront relevés annuellement par chaque Ville auprès des bailleurs et des services municipaux. Ils seront transmis à la CPS qui les centralisera dans un outil de suivi.

Les indicateurs partagés sont les suivants :

- Statut/état d'avancement des actions prévues
- Nombre de participants aux actions
- Nombre de temps d'échange organisés avec les habitants
- Nombre de signalements
- Type de dysfonctionnements signalés
- Nombre d'accompagnements réalisés par le bailleur
- Type d'accompagnements réalisés par le bailleur (accompagnements sociaux, projets de relogement, etc)

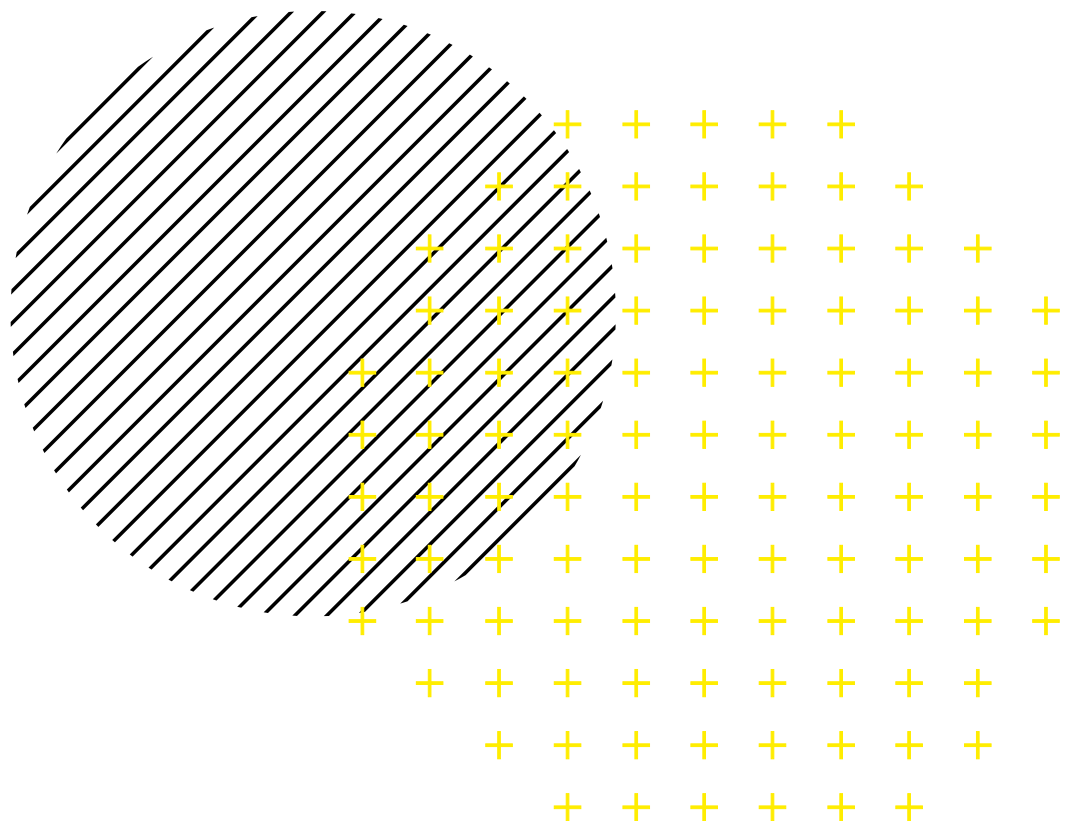
L'analyse de ces indicateurs permettra d'évaluer l'avancée du programme de la GUSP et de rendre compte des évolutions annuelles induites par les actions mises en oeuvre dans le cadre de la GUSP.







# LES SIGNATURES



# SIGNATAIRES

Au regard de ce qui précède dans le présent document, les signataires suivants s'engagent dans le contrat de ville.

La Préfète de L'Essonne

Fédérique CAMILLERI

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire DE LASTEYRIE

La Maire de Chilly-Mazarin

Rafika REZGUI

Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN

La Maire de Longjumeau

Sandrine GELOT

Le Maire de Massy

Nicolas SAMSOEN

Le Maire de Palaiseau

Grégoire DE LASTEYRIE

Le Président du Conseil Départemental de  
l'Essonne

François DUROVRAY

Le Directeur territorial de France Travail en  
Essonne

Emmanuel BLANC

La Présidente du Conseil Régional Ile-de-  
France

Valérie PECRESSE

Le Directeur général de l'Agence Régionale  
de Santé

Denis ROBIN

Le Recteur de l'Académie de Versailles

Etienne CHAMPION

Le Directeur Général de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie de l'Essonne

Albert LAUTMAN

Le Directeur territorial Région/Essonne de la  
Caisse des Dépôts et Consignations

Benoît LEGER

Le Responsable Création et Entrepreneuriat  
IDF de la Banque publique d'investissement

Gildas BREHIER

La Directrice d'Agence de la S.A. HLM CDC  
Habitat Social

Joëlle PEYROT

Le Directeur territorial de l'Essonne de la S.A.  
HLM CDC Habitat Adoma

Christophe ROUSSEL

Le Responsable de territoire sud / ouest de  
la S.A. HLM Erigères

Benoît MONNIER

Le Président du directoire de la S.A. HLM  
Résidences Yvelines Essonne

Arnaud LEGROS

La Directrice Générale de la S.A. HLM  
Essonne Habitat

Céline DOURDAN

La Responsable territoriale de la S.A. HLM  
ICF La Sablière

Agnès TAVENEAU

Le Directeur territorial de l'agence Nord  
Essonne de la S.A. HLM I3F Immobilière

Paul LESTELLE

Le Directeur d'agence territoriale Yvelines,  
Essonne de la S.A. HLM Logirep

Jean-Marie THIBAUT

La Directrice générale de la S.A. HLM Toit et  
Joie

Sylvie VANDENBERGHE

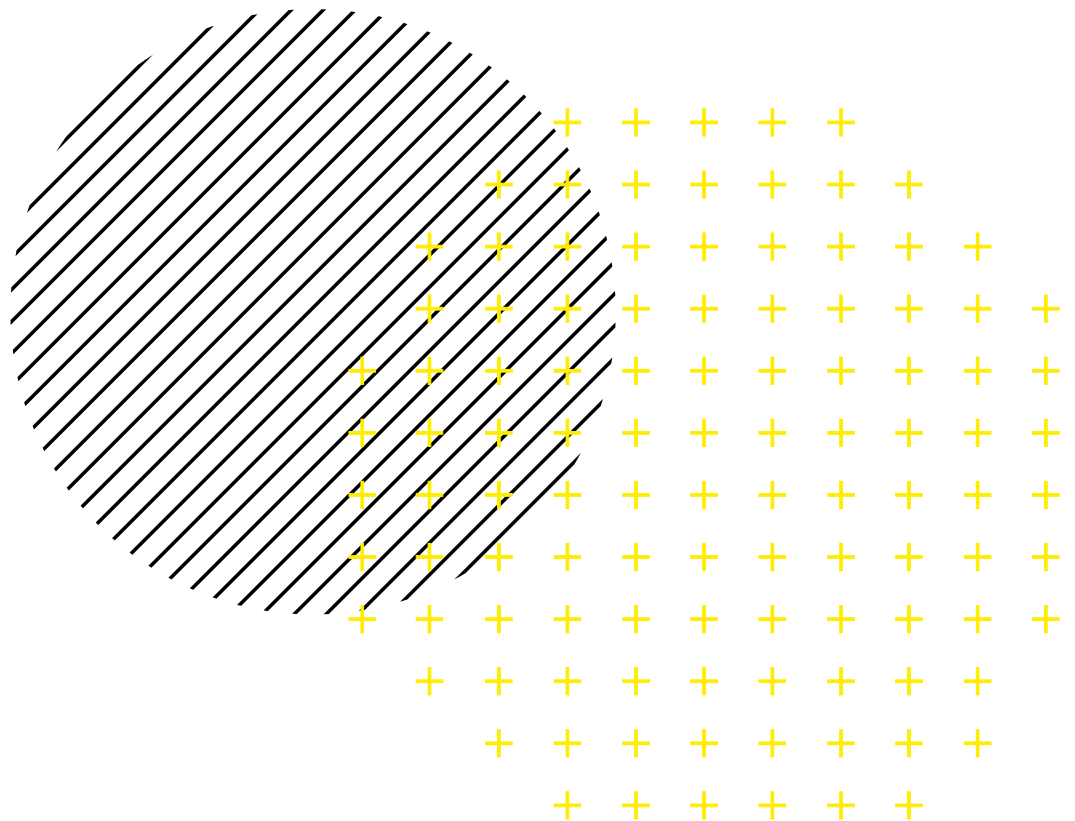
La Directrice départementale de l'Essonne  
de la S.A. HLM Seqens

Anne Sophie TERRADE

Le 08/07/2024, à Orsay



# LES ANNEXES



# ARTICULATION RENFORCÉE AVEC LES AUTRES STRATÉGIES CLÉS LOCALES ET NATIONALES

La stratégie territoriale de l'agglomération Paris-Saclay repose sur différents documents cadres établissant les enjeux et actions prioritaires sur des champs variés. Dans un objectif de lisibilité et de coordination des acteurs, l'articulation du contrat de ville avec ces stratégies est nécessaire.

## // PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de territoire de la communauté d'agglomération Paris-Saclay a été adopté en Conseil Communautaire le 16 novembre 2016 et renouvelé le 15 décembre 2021 pour répondre aux nouveaux enjeux sanitaires, sociétaux et environnementaux. Ce document exprime la vision à long terme du territoire et les enjeux partagés par les communes et les élus de l'agglomération Paris-Saclay.

Six axes stratégiques ont été identifiés comme prioritaires à l'échelle de l'agglomération : l'excellence économique et scientifique comme levier de développement et de création d'emploi, l'amélioration des mobilités et notamment les mobilités douces, l'intensification de la transition écologique, le renforcement de la cohésion sociale, l'engagement dans une gouvernance partagée et efficiente et l'inscription de l'agglomération dans des grands projets. Le contrat de ville 2024-2030 déploie le projet de territoire de l'agglomération sur le périmètre spécifique de la Politique de la Ville.

## // PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ 2022-2027

*(délibération n°2021-174 du 30 juin 2021)*

Rendu obligatoire par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pour les Agglomérations signataires d'un contrat de ville, le PFFS vise à organiser les relations financières et fiscales avec les communes membres, à définir les moyens et l'organisation territoriale nécessaires à la conduite du projet intercommunal tout en assurant la continuité de financement des politiques communales. Enfin, il s'articule avec le projet de territoire par le choix des investissements inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) et vise à assurer la traduction financière des projets et orientations.

Les grands principes du PFFS :

- Financement des politiques communautaires
- Création d'une solidarité communautaire d'agglomération / villes pour les financements des investissements
- Financement et équité via la Dotation de Solidarité communautaire
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maîtrise de l'encours de la dette

Dans le cadre de la solidarité financière, l'agglomération a fait le choix d'instaurer une dotation spécifique à la Politique de la Ville en fonctionnement ainsi qu'un soutien en investissement dans le cadre du PPI.

## // PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ET CONFÉRENCE INTER-COMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Suite à un diagnostic mené sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a adopté son Plan Local de l'Habitat en conseil communautaire le 18 décembre 2019. Ce document vise à évaluer les besoins en logements sur le territoire et à définir des grandes orientations pour y répondre.

S'agissant des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ils sont notamment concernés par la stratégie relative au parc social, leur parc de logement étant majoritairement composé de ce type d'habitat. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pilote la politique de peuplement des QPV en étant *« responsable de l'établissement, du suivi et de l'évaluation des démarches engagées pour organiser la gestion des attributions de logements sociaux. »*, comme précisé dans le bilan à mi-parcours du PLH de l'agglomération.

## // PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay est la première agglomération d'Essonne à avoir adopté un Plan Climat Air Energie Territorial, le 26 juin 2019, traduisant son ambition en matière de transition écologique. Ce plan définit des objectifs afin d'atténuer et de combattre le changement climatique tout en permettant aux populations de s'y adapter. La promotion du développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie en sont également des objectifs majeurs.

Différentes actions du PCAET sont reprises au sein du présent contrat de ville, les deux contrats poursuivant des objectifs similaires s'agissant de la transition écologique. Un axe de travail spécifique du contrat de ville est d'ailleurs dédié à la mise en œuvre de la transition écologique afin d'offrir un cadre de vie amélioré aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

## // CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique s'inscrit également dans une approche de lutte contre le réchauffement climatique, à travers une contractualisation avec l'Etat, dans une approche transversale autour de quatre grandes transitions : écologique, numérique, socio-économique et démographique. La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a adopté ce contrat en février 2022.

Certaines actions mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie impactent les habitants des quartiers prioritaires et s'inscrivent en parallèle du contrat de ville notamment s'agissant de la rénovation énergétique et du déploiement d'infrastructures numériques.

## // PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Depuis 2018, puis labellisé en 2021, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay participe au premier projet alimentaire de territoire d'Ile-de-France «De la plaine aux plateaux» qui couvre un territoire vaste (79 communes sur les agglomérations de Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines). L'objectif de cette stratégie locale est de promouvoir le «bien manger» en développant les circuits courts et en accompagnant les agriculteurs dans leurs démarches.

S'inscrivant dans une approche globale, le PAT a notamment pour ambition d'utiliser ces leviers pour lutter contre la précarité alimentaire, une approche s'inscrivant notamment dans l'accompagnement des populations habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

## // SCHÉMA DIRECTEUR DES TRANSPORTS

Adopté en juin 2018 pour une période de 8 ans, le schéma directeur des transports de l'agglomération Paris-Saclay traduit les principales orientations en matière de déplacements sur le territoire.

Organisé autour de quatre grands volets (transports en commun, vélo, voirie et stationnement), l'enjeu des mobilités durables trouve toute sa place au sein de ce contrat de ville, dont l'un des axes prioritaires est la transition écologique. Les actions destinées à favoriser la pratique du vélo sont reprises ici, notamment s'agissant du développement du réseau cyclable mais également de l'incitation à utiliser le vélo par les habitants des QPV, dans une perspective de recours aux mobilités douces mais également de lutte contre les difficultés de mobilité, ces quartiers étant desservis de manière plus ou moins dense par les transports en commun.

## // FEUILLE DE ROUTE INCLUSION NUMÉRIQUE

En janvier 2024, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a adopté une feuille de route pour l'inclusion numérique, une déclinaison locale s'inscrivant dans la stratégie nationale France Numérique Ensemble. Cette stratégie, portée de manière opérationnelle par la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation (MEIF) Paris-Saclay a pour ambition de faciliter l'accès et la pratique du numérique pour tous sur le territoire.

Organisée autour de cinq axes (communication sur l'offre, assistance sur les services, accompagnement vers l'autonomie, déploiement des parcours adaptés et structuration du réseau), cette stratégie se retrouve au sein du contrat de ville puisque les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont particulièrement exposés à la fragilité numérique.

## // PACTE DES SOLIDARITÉS

Prenant le relais de la stratégie territoriale de lutte contre la pauvreté (2018-2023), le Pacte des Solidarités de l'Essonne entrera en vigueur au début de l'année 2024. Il s'articule autour de 4 axes majeurs et constitue la feuille de route commune à l'échelle départementale des acteurs oeuvrant pour une plus grande solidarité.

Le présent contrat de ville est en pleine cohérence avec les axes de travail départementaux et constitue une déclinaison locale et opérationnelle de l'ensemble des orientations prises par les partenaires essonniers : prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ; intensifier l'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi ; lutter contre la grande exclusion par l'accès aux droits ; construire une transition écologique solidaire.

## // CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est une action inscrite au projet de territoire de l'agglomération dans l'orientation n°3 « Accompagner le maillage de l'offre de santé sur le territoire » de l'axe n°4.

L'élaboration et l'animation d'un CLS constituent pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay une opportunité d'agir par des actions de prévention et de promotion de la santé contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en complémentarité avec les actions mises en œuvre depuis 2016 notamment la coordination des Conseils Locaux de Santé Mentale.

Le CLS permet une cohérence d'intervention des dispositifs existants et la mise en œuvre d'un partenariat renforcé autour de l'offre de soins, de la prise en charge des personnes et des déterminants de santé tels que les indicateurs socio-économiques, le logement, l'éducation, etc.

L'action publique au profit des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville suppose une double échelle d'intervention :

- A l'échelle de l'agglomération pour inverser les mécanismes qui génèrent et confortent les processus de dévalorisation des quartiers et pour enclencher des dynamiques positives
- Aux échelles de la commune et des quartiers prioritaires pour transformer les conditions de vie quotidienne des habitants

## // STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La loi du 5 mars 2007 replace le Maire comme animateur essentiel de sa politique de prévention de la délinquance et coordonnateur de sa mise en œuvre sur son territoire via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Cette politique publique a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique dans tous les domaines de la vie quotidienne via la mise en œuvre d'actions visant à prévenir les entrées en délin-

quance et à faciliter les parcours de désistance. Ces plans d'actions sont déclinés à partir de la stratégie nationale autour de 4 axes (la prévention dès le plus jeune âge, la protection des personnes vulnérables, l'implication de la population et de la société civile et la coordination des acteurs). Véritable outil de droit commun, l'ensemble des actions des CLSPD peut être soutenu par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Chaque commune signataire du contrat de ville dispose d'un CLSPD et décline ses axes prioritaires et ses actions propres. Une articulation à l'échelle de l'Agglomération est réalisée entre les différentes communes afin de bâtir une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

## // CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Les communes ont signé des conventions territoriales globales (CTG) avec la CAF de l'Essonne. Ce contrat cadre l'action des partenaires en matière de services aux familles sur le territoire communal.

Il permet de dresser un état des lieux et un plan d'actions adapté sur de nombreuses thématiques sectorielles et transversales : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Les conventions territoriales globales ont progressivement remplacé les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), avec pour plus-value majeure de donner une vision large des services aux familles et d'identifier les complémentarités entre les différentes politiques sectorielles.

## // PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Chaque commune est dotée d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), qui constitue l'outil phare de coordination des acteurs éducatifs et fixe les valeurs éducatives portées sur la commune.

L'objectif de cette démarche est de favoriser collectivement la réussite éducative en prenant en compte les besoins des enfants et en mobilisant, pour cela, l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants, quelque soit leur tranche d'âge. Les parties prenantes sont nombreuses : élus et agents de la collectivité, partenaires institutionnels, écoles, associations locales et parents d'élèves.

# CONVENTION ATFPB

## **CONVENTION PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES (ATFPB) AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY**

La présente convention est établie entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet délégué pour l'Égalité des Chances, Monsieur Alain CASTANIER, auprès de la préfète de l'Essonne, Madame Frédérique CAMILLERI

et d'autre part,

- La Communauté Paris-Saclay, représentée par son Président Grégoire DE LASTEYRIE,
- La ville des Ulis, représentée par son Maire Clovis CASSAN,
- La ville de Longjumeau, représentée par son Maire Sandrine GELOT,
- La ville de Massy, représentée par son Maire Nicolas SAMSOEN,
- Le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par son Président François DUROVRAY,
- La S.A. HLM CDC Habitat Social, représentée par Joëlle PEYROT, Directrice d'Agence,
- La S.A. HLM CDC Habitat Adoma, représentée par Christophe ROUSSEL, Directeur territorial de l'Essonne,
- La S.A. HLM Erigères, représentée par Benoît MONNIER, Responsable de territoire sud / ouest,
- La S.A. HLM Résidences Yvelines Essonne, représentée par Arnaud LEGROS, Président du directoire
- La S.A. HLM Essonne Habitat, représentée par Céline DOURDAN, Directrice Générale,
- La S.A. HLM ICF La Sablière, représentée par Agnès TAVENEAU, Responsable territoriale,
- La S.A. HLM I3F Immobilière, représentée par Paul LESTELLE, Directeur territorial de l'agence Nord Essonne,
- La S.A. HLM Logirep, représentée par Jean-Marie THIBAUT, Directeur d'agence territoriale Yvelines, Essonne,
- La S.A. HLM Toit et Joie, représentée par Sylvie VANDENBERGHE, Directrice générale,
- La S.A. HLM Seqens, représentée par Anne Sophie TERRADE, Directrice départementale de l'Essonne.

## Préambule

La Communauté Paris-Saclay est née au 1er janvier 2016 de la fusion des Communautés d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), et d'Europ'Essonne (CAEE), ainsi que de l'extension aux communes de Wissous et de Verrières-le-Buisson. Elle regroupe 27 communes, représentant ainsi environ 300 000 habitants : Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville-du-Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle et Wissous.

Le territoire est marqué par un déséquilibre aussi bien spatial (avec de nombreuses voies de communication constituant des fractures géographiques) que social : des territoires dynamiques sur le plan économique (polarité de Massy, plateau de Saclay, etc.) côtoient des quartiers identifiés comme prioritaires au sein desquels des difficultés sociales se concentrent. Ce constat pose des enjeux majeurs en termes de vivre ensemble et de solidarité entre les territoires.

A ce titre, le territoire de la Communauté Paris-Saclay comporte des territoires classés en géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Depuis la nouvelle génération de contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », quatre communes et six quartiers sont désormais concernés par la géographie prioritaire de la Politique de la Ville : un quartier à Chilly-Mazarin (Saint-Eloi), deux quartiers aux Ulis (quartier Ouest et quartier Est), un quartier à Longjumeau (La Rocade / Bel-Air) et deux quartiers à Massy (Opéra et Poterne / Zola). Au total, ces secteurs comptent environ 19 900 habitants (soit 6,2% de la population de l'agglomération).

Les quartiers inscrits dans un dispositif « Politique de la Ville » présentent généralement un défaut d'attractivité pour les classes moyennes, qui ne peut être contrecarré que par une action globale sur l'offre de transport, les écoles, le développement économique et la sécurité notamment. La crise du logement actuelle, à l'échelle nationale et locale, contribue à la concentration et la marginalisation de populations en difficulté dans les quartiers et en bloquant leur parcours résidentiel.

Afin de lutter contre ces dysfonctionnements, il s'agit de travailler sur l'image des quartiers, sur la qualité de service rendu aux habitants et sur la préservation du cadre de vie à travers différentes actions telles que la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et l'accompagnement social des personnes les plus en difficulté dans les îlots sensibles.

La présente convention cadre relative à l'abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présente le cadre d'utilisation de cet outil financier visant à améliorer le cadre de vie des habitants dans ces quartiers, en lien avec la GUSP, qui en est l'outil opérationnel de gestion du quotidien.

Un programme d'actions, par quartier et par bailleur et proportionné à hauteur des montants concernés par l'abattement de TFPB, sera réalisé chaque année dans le but de développer et renforcer des actions destinées à améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser la cohésion sociale et urbaine sur les quartiers faisant l'objet du contrat de ville.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

## ARTICLE I - OBJET

La présente convention régit les conditions d'octroi de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) conformément :

- à la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- à la loi de finances 2015 qui confirme le rattachement de l'abattement de la TFPB au contrat de ville,
- au cadre national d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour la qualité de vie urbaine, du 29 avril 2015.

Elle constitue le cadre de référence qui établit les modalités d'élaboration, d'application, d'utilisation, de suivi et d'évaluation de l'abattement de TFPB, sur les villes de Longjumeau, de Massy et des Ulis. Cet

abattement est exclusivement octroyé aux bailleurs sociaux signataires du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Paris- Saclay et dans le cadre du respect de la présente convention.

Ladite convention a donc pour objet de fixer le cadre juridique des engagements en matière d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de chacune des parties prenantes suivantes : l'Etat, la Communauté Paris-Saclay, les Villes des Ulis, de Massy et de Longjumeau et les bailleurs sociaux qui disposent d'un patrimoine situé dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire (à savoir CDC Habitat Social, CDC Habitat Adoma, Erigère, Essonne Habitat, I3F, ICF la Sablière, Logirep, Les Résidences, Seqens et Toit et Joie).

Des déclinaisons par quartier et par bailleur, prévoyant les programmes d'actions annuels liés à cet abattement de TFPB, viennent s'annexer à la présente convention.

## ARTICLE II - PERIMETRE DU PATRIMOINE CONCERNE PAR L'ATFPB

Quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Bailleurs présents dans le quartier	Estimation du montant de TFPB
Quartier Ouest	2640	CDC Habitat Social CDC Habitat Adoma I3F Logirep	
Quartier Est	1142	Résidences Yvelines Essonne Seqens Toit et Joie	
Bel-Air Rocade	875	Essonne Habitat	
Opéra	1680	Les Résidences Erigères Toit et Joie ICF La sablière I3f Logirep	
Poterne-Zola	1013	CDC Habitat Les Résidences Toit et Joie Logirep	
TOTAL	7460		

A noter : La commune de Chilly-Mazarin n'a pas souhaité déployer le dispositif de l'ATFPB sur son quartier.

## ARTICLE III - OBJECTIFS

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un dispositif partenarial qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, en agissant sur les problématiques quotidiennes de propreté, maintenance et entretien des espaces publics ou privés, de stationnement, de lien social, de tranquillité publique, d'insertion par l'économique, etc. L'abattement de la TFPB a vocation à s'articuler avec les stratégies de développement social urbain prévu dans le cadre des GUSP du territoire (conventionnées ou non). Ces dernières sont pilotées à la fois par l'Etat, l'EPCI et les collectivités locales, qui organisent et coordonnent les interventions.

L'amélioration du cadre de vie est un axe majeur du contrat de ville, et les organismes HLM sont co-responsables aux côtés des collectivités locales (villes et EPCI), de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Dans cette perspective, la présente convention a pour objet de formaliser un partenariat entre les parties, sur la période 2025-2030 . Elle vise à assurer la lisibilité de toutes les actions qui, sur le terrain, permettent de répondre aux objectifs de qualité sociale et urbaine poursuivie dans le cadre de la GUSP à mettre en place ou renforcer sur chacun des 5 quartiers prioritaires.

Ainsi, l'ensemble des organismes HLM disposant d'un patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et bénéficiant d'un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB doivent, en contrepartie, mettre en place ou participer à des actions d'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. Ces actions interviennent en matière de cadre de vie, de développement et de cohésion sociale ; elles doivent correspondre aux besoins spécifiques des habitants de chaque quartier.

L'abattement de la TFPB est donc un outil financier qui s'inscrit pleinement dans les dispositifs GUSP communaux.

#### ARTICLE IV - CONDITIONS PREALABLES

Préalablement à la mobilisation des moyens spécifiques à l'abattement de TFPB, les bailleurs sociaux font état des moyens de gestion de droit commun qu'ils investissent dans les quartiers comparativement au reste du parc.

Ces moyens spécifiques se présentent organisme par organisme, sur la base de ratios ou de coûts moyens, en précisant les items représentatifs de la gestion «de droit commun».

Ces indicateurs permettent d'identifier les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion de droit commun à côté des moyens de gestion spécifiquement déployés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le tableau ci-dessous sert de référentiel de base pour l'ensemble des bailleurs :

Action de Gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance Coût moyen de réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Contrôle d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen de réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble,...)		

## ARTICLE V - AXES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE TFPB

Les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant uniquement sur les champs suivants:

- Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité,
- Sur-entretien,
- Gestion des déchets et encombrants/épaves,
- Tranquillité résidentielle,
- Concertation/sensibilisation des locataires,
- Animation, lien social, vivre ensemble,
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

(voir annexe 1 : tableau type extrait du cadre national)

Les actions proposées qui s'intègrent dans les axes ci-dessus ne sont retenues que si elles participent au renforcement des moyens de gestion de droit commun, si elles répondent aux objectifs définis dans le contrat de ville ou si elles sont spécifiques aux quartiers et améliorent la qualité de service rendu aux locataires.

Par ailleurs, les actions s'inscrivant dans l'axe « Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU) » font l'objet d'une attention spécifique sur le QPV de Longjumeau. En effet, celui-ci est concerné par un projet de renouvellement urbain subventionné par l'ANRU, au titre de l'enveloppe régionale du NPNRU. Dans le cas où des travaux finançables par les deux canaux sont programmés sur ce secteur, les partenaires marquent une distinction claire, sans ambiguïté aucune, entre les travaux relevant d'une subvention accordée dans le cadre du PRU, et ceux valorisés au titre de la TFPB.

Pour cette nouvelle convention ATFPB, les communes ont souhaité définir des priorités d'intervention propres à leurs réalités de terrain. Celles-ci devront être privilégiées par les bailleurs dans la mise en œuvre de leur programme d'actions.

Ces priorités d'intervention fixées par les communes sont :

- Le renforcement des actions sociales : Soucieux d'une réalisation constructive de la présente convention d'application ATFPB à l'égard des populations concernées, les bailleurs s'engagent à présenter leurs programmations d'actions prévisionnelles et définitives conformément aux attentes des Villes, à savoir une valorisation des dépenses des axes 6 (concertation/sensibilisation des locataires) et 7 (animation, lien social, vivre ensemble) supérieure à 30 % de l'abattement, avec une augmentation progressive souhaitée d'ici la fin du contrat de ville, ainsi que la mise en place et le développement de chantiers jeunes et d'insertion.
- Le renforcement de la propreté des parties communes et des espaces publics (dont lutte contre les dépôts sauvages...);
- Le renforcement des actions liées à la tranquillité publique.

## ARTICLE VI - MODALITES D'ORGANISATION ET D'EXECUTION

Ce sont les diagnostics territoriaux, également appelés « diagnostics en marchant », qui permettent de définir les programmes d'actions à mettre en place, et qui déterminent les champs d'actions prioritaires.

Les conclusions issues de ces états des lieux permettent l'élaboration d'un programme d'actions TFPB annuel, par quartier et par bailleur, présenté selon le modèle reproduit en annexe 2 de la présente convention, extrait du cadre national.

Un diagnostic territorial partagé est réalisé régulièrement par quartier (1 à 2 fois par an), voire par résidence le cas échéant, afin de repérer les dysfonctionnements et préciser la responsabilité de chaque acteur. Ceci doit permettre d'actualiser le programme d'actions TFPB.

En amont de ce diagnostic, les bailleurs fournissent à la ville et à la Communauté d'Agglomération une fiche d'identité réajustée tous les ans par résidence indiquant :

- nombre de logements,
- année de construction,

- travaux réalisés pendant les 5 dernières années,
- travaux prévus dans les 5 prochaines années.

Ce diagnostic est mené a minima en présence de représentants :

- de la Ville,
- de l'Etat,
- du ou des bailleur(s) concerné(s),
- de la Communauté d'Agglomération,
- de membres de l'amicale/association de locataires s'il en existe,
- de membres du conseil citoyen.

Au cours de ces états des lieux, il est demandé à chacun des partenaires d'attacher une attention particulière en matière de :

- Personnel de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants/épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation locataire
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Ces diagnostics de territoire sont réalisés pour chaque quartier prioritaire, au plus tard le 31 mars, et sont pilotés par les collectivités en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Les diagnostics doivent être enrichis par des informations portant sur les indicateurs de suivi de la GUSP tels que :

- Statut/état d'avancement des actions prévues
- Nombre de participants aux actions
- Nombre de temps d'échange organisés avec les habitants
- Nombre de signalements
- Type de dysfonctionnements signalés
- Nombre d'accompagnements réalisés par le bailleur
- Type d'accompagnements réalisés par le bailleur (accompagnements sociaux, projets de relogement, etc)

Les programmes d'actions sont élaborés par les bailleurs sociaux, en concertation avec la ville concernée, la Communauté Paris-Saclay, l'Etat et l'ensemble des partenaires. Ils doivent tenir compte des actions éligibles à l'abattement de TFPB telles que définies par le cadre national d'utilisation de la TFPB signé le 29 avril 2015 par l'Etat, l'USH et les représentants des collectivités, ainsi que des démarches d'amélioration de la qualité de service existantes (notamment dans le cadre du dispositif de diagnostic/conseil démarche HQS (Habitat, Qualité, Service) et des projets de gestion de sites le cas échéant). Ces programmes d'actions sont annexés à la présente convention.

Le programme d'actions annuel identifie et précise :

- Les actions de renforcement de droit commun,
- Les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.

Il précise si des actions doivent être menées en inter-organismes et en inter-quartiers, au niveau intercommunal ou communal.

Le programme d'actions est soumis pour avis à l'instance de participation citoyenne du quartier.

Il est proposé par chaque bailleur lors du comité technique TFPB du 4ème trimestre de l'année N, en vue du programme d'actions de l'année N+1. Il fait l'objet d'un point d'étape lors du comité technique TFPB du 2ème trimestre de l'année N+1.

Il est validé lors du comité stratégique TFPB.

De plus, un bailleur peut, sur validation du comité stratégique, allouer une partie de l'abattement TFPB

d'une résidence en QPV sur une autre résidence dont il est propriétaire, dès lors qu'elle est aussi située en QPV et sous réserve qu'elle se situe sur la même ville.

## BILANS

Chaque organisme HLM transmet chaque année, aux services de l'Etat et aux collectivités locales, un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées, selon le modèle reproduit en annexe 3 de la présente convention, extrait du cadre national.

Ces bilans qualitatifs et quantitatifs doivent être communiqués à chaque partenaire énuméré ci-dessus au plus tard le 31 janvier de l'année N+1. Soit, pour la première année d'exécution de la présente convention, au 31 janvier 2026.

Ces bilans doivent être conformes aux problématiques identifiées et données recensées par l'ensemble des partenaires GUSP lors du comité technique du dernier trimestre de l'année N et à l'issue du diagnostic territorial (sauf pour les actions n'étant pas encore achevées à la date dudit comité technique ou des actions pluriannuelles). Ils doivent faire l'objet d'un échange entre l'ensemble des partenaires lors du 2ème trimestre de l'année N+1.

## ARTICLE VII - LA GOUVERNANCE

Le pilotage de la présente convention se fait de manière conjointe entre les villes des Ulis, de Longjumeau et de Massy d'une part, et la Communauté Paris-Saclay d'autre part.

Les collectivités mènent les diagnostics de territoire avec les bailleurs sociaux et en concertation avec l'ensemble des partenaires et les habitants.

Les instances de suivi de l'abattement de TFPB se déroulent à l'échelle des QPV, dans le souci de correspondre au mieux aux besoins de leurs habitants et de mobiliser les partenaires directement concernés. Les bailleurs présentent leurs bilans à l'ensemble des participants. Depuis la nouvelle génération des contrats de ville, les instances de suivi de la GUSP et de l'ATFPB sont fusionnées.

En complément, et ce afin d'assurer une vision élargie à l'échelle du périmètre intercommunal :

- Un bilan global de l'ATFPB est présenté systématiquement lors du comité de pilotage annuel du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération.
- Une réunion plénière « inter-bailleurs » réunissant l'ensemble des bailleurs sera organisée une fois par an

### Le comité stratégique

Le comité stratégique (en général, un par QPV) a pour mission de suivre et d'évaluer les actions réalisées, de les valider et d'opérer les ajustements nécessaires pour assurer une conformité avec les besoins du quartier et les actions GUSP. Ainsi, il a pour rôle d'impulser de nouvelles orientations et les actions à développer.

Il se réunit une fois par an lors du premier trimestre de l'année N sur invitation de son président (le Maire de la commune concernée ou son représentant). Il est composé de représentants de chaque institution signataire de la présente convention et de la convention GUSP le cas échéant :

- Commune,
- Etat,
- Agglomération,
- Bailleurs présents dans le QPV concerné,
- Représentants des instances de participation citoyenne,
- Autres : Police Nationale, gestionnaire des ordures ménagères...

## Le comité technique

Sous l'autorité du comité stratégique, le comité technique (en général, un par QPV) est une réunion de concertation partenariale qui est chargée du suivi de la présente convention à l'échelle locale. Il est composé des services municipaux et communautaires en charge de la Politique de la Ville, de représentants techniques des institutions parties prenantes de la présente convention (désignés par quartier et par bailleur, au sein des déclinaisons du programme d'actions) ainsi que de représentants des instances de participation citoyenne.

Le comité technique se réunira 2 fois par an :

- En trimestre 2 de l'année N
  - Bilan du programme d'actions de l'année N-1
  - Point d'étape des actions en cours de l'année N (voir annexe 4 ) : chaque bailleur est invité à présenter son programme prévisionnel et son bilan à mi-parcours devant l'ensemble des partenaires
  - Préparation du programme d'actions TFPB de l'année N+1

Le point d'étape des actions en cours permet de compléter l'annexe 4 de la présente convention «Tableau de bord des actions TFPB», pour chaque bailleur et pour chaque quartier. Pour ce faire, chacun des bailleurs devra transmettre ledit tableau de bord en amont de la séance.

- En trimestre 4 de l'année N
  - Préparation du bilan de l'année N
  - Préparation du programme d'actions de l'année N+1 : ajustements et clause de revoyure en fonction des évolutions du quartier et des besoins des habitants identifiés lors des diagnostics en marchant
  - Repérage des difficultés rencontrées

## ARTICLE VIII - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue et acceptée pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2025, et prendra donc fin au 31 décembre 2030.

## ARTICLE IX - RESPECT DES ENGAGEMENTS

Soucieux d'une réalisation constructive de la présente convention à l'égard des populations concernées, l'Etat et les collectivités s'appuient sur le comité de pilotage pour apprécier la conformité des bilans (présentés par chacun des bailleurs) aux actions définies lors des comités techniques.

Dans le cas où les bilans ne répondraient pas aux exigences de la présente convention, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en avisent la préfecture et les services fiscaux.

## ARTICLE X - AVENANTS

Les signataires de la présente convention conviennent de faire des points d'étapes annuels sur l'évolution de la convention et de ses programmes d'actions.

Toute évolution dans la consistance de la présente convention jugée importante par l'un ou l'une des signataires devra faire l'objet d'un avenant.

Elle pourra par exemple faire l'objet d'une révision intermédiaire, en cas d'évolution majeure, dans le cadre du point d'étape prévu sur le contrat de ville en 2027.

Pour l'Etat

Pour la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

Pour la commune des Ulis

Pour la commune de Longjumeau

Pour la commune de Massy

Pour le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour la CDC HABITAT Adoma

Pour la CDC HABITAT Social

Pour la S.A. HLM Essonne Habitat

Pour la S.A. HLM Erigères

Pour l'E.S.H. ICF La Sablière

Pour la S.A. HLM Immobilière 3F

Pour la S.A. HLM Logirep

Pour la S.A. HLM Résidences Yvelines Essonne

Pour la S.A. HLM Toit et Joie

Pour la S.A. HLM Seqens

## ANNEXE 1 Axes éligibles à l'abattement de TFPB définis par le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Légende du tableau :

**En gras : Actions spécifiques aux quartiers**

*En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun*

Axe	Actions
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>
	<b>Agents de médiation sociale</b>
	<b>Agents de développement social et urbain</b>
	<b>Coordonnateur hlm de la gestion de proximité</b>
	<b>Référénts sécurité</b>
Formation/soutien des personnels de proximité	<b>Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)</b>
	<b>Sessions de coordination inter-acteurs</b>
	<b>Dispositifs de soutien</b>
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>
	<i>Enlèvement de tags et graffitis</i>
	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>
	<i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Gestion des encombrants</b>
	<i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>
	<b>Enlèvement des épaves</b>
	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>
Tranquillité résidentielle	<b>Dispositif tranquillité</b>
	<b>Vidéosurveillance (fonctionnement)</b>
	<b>Surveillance des chantiers</b>
	<b>Analyse des besoins en vidéosurveillance</b>
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires</b>
	<b>Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco-citoyens...</b>
	<b>Enquêtes de satisfaction territorialisées</b>
Animation, lien social, vivre ensemble	<b>Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »</b>
	<b>Actions d'accompagnement social spécifiques</b>
	<b>Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)</b>
	<b>Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)</b>
	<b>Mise à disposition de locaux associatifs ou de services</b>
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>
	<i>Surcoûts de remise en état des logements</i>
	<b>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes,</b>

\* Des actions relevant de cet axe peuvent très bien être programmées en quartier NPNRU. Toutefois, les travaux subventionnés par l'ANRU ne peuvent pas être également valorisés au titre de l'abattement de TFPB.

**ANNEXE 2** Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB, défini par le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Année(s) :

Quartier prioritaire :

Organisme :

Nbre de logements dans le quartier :

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination <b>inter-acteurs</b>						
	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage						
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)						

Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants								
	Renforcement ramassage papiers et détritius								
	Enlèvement des épaves								
Tranquillité résidentielle	Amélioration de la collecte des déchets								
	Dispositif tranquillité								
	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers								
	Analyse des besoins en vidéosurveillance								
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formatation des locataires et associations de locataires								
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...								
	Enquêtes de satisfaction territorialisées								
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »								
	Actions d'accompagnement social spécifiques								
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)								
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)								
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services								
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)								
	Surcouits de remise en état des logements								
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors chantiers NPNRU)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)								

**ANNEXE 3** Tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre de l'abattement de TFPB, défini par le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Année(s) :

Quartier prioritaire :

Organisme :

Nbre de logements dans le quartier :

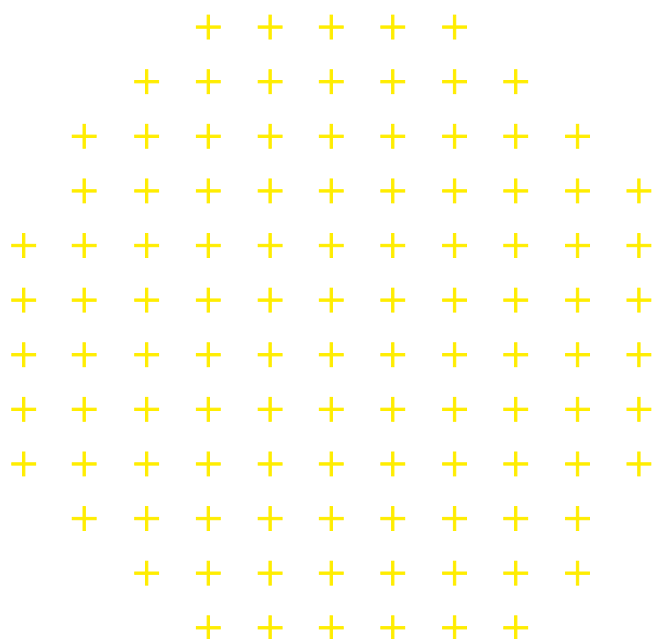
Montant de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Réferents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination <del>inter-acteurs</del>						
	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage						
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)						

Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants								
	Renforcement ramassage papiers et déritus								
	Enlèvement des épaves								
	Amélioration de la collecte des déchets								
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité								
	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers								
	Analyse des besoins en vidéosurveillance								
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires								
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...								
	Enquêtes de satisfaction territorialisées								
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »								
	Actions d'accompagnement social spécifiques								
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)								
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)								
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services								
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)								
	Surcouits de remise en état des logements								
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)								



# GUSP DE CHILLY-MAZARIN - PROGRAMME D' ACTIONS



**Changer l'image du quartier**

**Garantir la propreté du quartier**

**Favoriser l'implication des habitants  
dans la vie de leur quartier**

**Assurer la tranquillité publique**

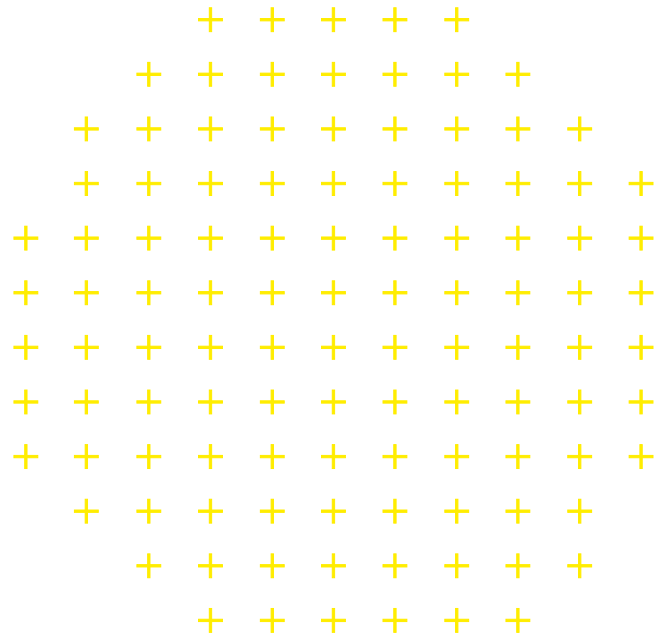
**Assurer la qualité du bâti et des  
espaces qui entourent la résidence :  
Relancer l'attractivité de la résidence**

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
<b>Changer l'image du quartier</b>		
<p>Redynamiser la vie du quartier, le rendre plus attractif</p> <p>Proposer plus d'actions pour les jeunes</p>	<p>Assurer l'animation sociale des quartiers : Intervention de la référente DGSU</p> <p>Proposer des ateliers, des activités pendant les vacances scolaires et mettre en lien avec les programmations des activités sur l'ensemble de la commune : créer des passerelles pour sortir les jeunes du quartier</p> <p>Mettre en place des chantiers solidaires pour et avec les jeunes : redynamiser le projet des potagers, organiser des repasconviviaux, jeux collectifs....</p>	Commune et Bailleur
<p>Recréer du lien entre les habitants</p> <p>Renforcer le dialogue entre les habitants</p>	<p>Soutenir les associations d'habitants du quartier</p> <p>Proposer que la MPTC soit un lieu de rencontre</p> <p>Soutenir le développement des amicales des locataires</p>	Commune et Bailleur
<p>Renforcer l'aller/vers, remettre de l'humain</p>	<p>Développer la médiation sociale</p> <p>Renforcer la présence de la PM en illotage à pied</p> <p>S'appuyer sur les associations du quartier et de la ville</p>	Commune
<b>Garantir la propreté du quartier</b>		
<p>Mobiliser et impliquer les habitants sur la question environnementale et le respect du cadre de vie</p> <p>Inciter les habitants à accéder aux lieux de tri</p>	<p>Assurer les diagnostics en marchant dédiés aux problématiques environnementales</p> <p>Sensibiliser en pieds d'immeuble afin d'améliorer la gestion et le tri des déchets</p> <p>S'appuyer sur les associations de jeunes de la résidence : se mettre en relation avec l'ambassadeur du tri de l'agglomération</p> <p>Charte d'engagement pour les nouveaux arrivants (locataires)</p> <p>Créer de nouveaux espaces de tri lors de la réhabilitation</p>	Agglomération et Bailleur
<p>Maintenir un environnement propre et favoriser le recyclage</p>	<p>Assurer correctement la collecte des déchets et des encombrants</p> <p>S'assurer du ramassage des déchets de la propreté dans les espaces publics</p> <p>S'assurer du bon positionnement des corbeilles de propreté et implanter des cendriers de rue dans les espaces extérieurs de la résidence</p>	Agglomération et Bailleur
<p>Assurer la santé publique et la préservation de l'environnement</p>	<p>Lutter contre les espèces liminaires (rats, punaises de lits, cafards, etc.)</p>	Commune et Bailleur

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
<b>Favoriser l'implication des habitants dans la vie de quartier</b>		
Améliorer le vivre ensemble dans la résidence	Encourager les habitants à plus s'investir dans leur résidence en s'appuyant sur les associations du quartier  Désigner un référent «vivre ensemble» par immeuble	Commune et Bailleur
Améliorer le vivre ensemble au sein des immeubles	Aider les habitants à mieux connaître le règlement intérieur de leur résidence et les dispositifs de médiation (médiatrice à la MTPC, médiateur du bailleur)	Commune et Bailleur
Renforcer le lien avec les bailleurs et le suivi des projets  Impliquer plus les habitants de la résidence dans la vie du quartier	Organiser des rencontres régulières avec le référent de la résidence, les gardiens, les représentants de l'amicale, des habitants et des représentants de la mairie  Proposer des temps de rencontre entre habitants et le bailleurs lors de permanence à la Maison de la Tranquillité Publique et de la Citoyenneté (MTPC)	Commune et Bailleur
<b>Assurer la tranquillité publique</b>		
Lutter contre les rassemblements de jeunes qui créent des nuisances et pour certains habitants du Sud, créent un sentiment d'insécurité	Assurer une présence plus efficace de la police municipale avec des rondes pédestres  Déployer la vidéo surveillance  Réaliser un diagnostic de sécurité sur l'ensemble de la résidence	Commune et Bailleur
Réfléchir à des actions pour rapprocher les jeunes, la police et les éducateurs	Créer des espaces de dialogue : actions police/ population, médiation sociale, éducateurs spécialisés	Commune
Repérer les jeunes qui se rassemblent	Créer des espaces de concertation entre partenaires et proposer des dispositifs de suivis : GPO, CLSI, rappel à l'ordre	Commune
Empêcher le trafic	Développer le contrôle d'accès  Revoir l'attribution des pass et des clés d'accès aux halls et aux caves et nouveaux systèmes de fermeture : dans le bâti de la porte  Refaire un point sur l'attribution de caves et des logements  Réfléchir à une nouvelle distribution des caves, cloisonner les cages d'escalier des caves lors de la réhabilitation  Gérer les espaces en sous-sols	Bailleur

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
Anticiper le déplacement du trafic lors des travaux de réhabilitation	Travailler avec les commerces et les syndicats de copropriétés environnants	Commune et Bailleur
Améliorer les espaces extérieurs et optimiser l'utilisation des espaces de stationnement	Signalement des épaves et des voitures ventouses par le bailleur : plus de réquisitions auprès de la police nationale	Bailleur
Améliorer le dialogue entre les différents protagonistes du quartier : les habitants entre eux (voisinage), les habitants et le bailleur, les habitants et les commerçants...  Désamorcer les conflits et aboutir à une solution par l'intermédiaire d'un tiers	Ouvrir des espaces de dialogues entre les différents protagonistes afin d'aider à trouver des solutions aux différents conflits : - rencontre avec la médiatrice à la Maison de la Tranquillité Publique et de la Citoyenneté pour les conflits de voisinage - rencontre avec un représentant du bailleur à la MTPC - rappel à l'ordre avec le bailleur si nécessaire	Commune et Bailleur
<b>Assurer la qualité du bâti et des espaces qui entourent la résidence : Relancer l'attractivité de la résidence</b>		
Améliorer les logements et le cadre de vie des habitants  Lutter contre les passoires énergétiques  Lutter contre la précarité énergétique et améliorer le confort des locataires	Réhabiliter les logements construits avant 1990 afin de passer d'un niveau énergétique E à C	Bailleur
Améliorer les espaces verts et la qualité des espaces extérieurs	Repenser les aménagements extérieurs à partir d'une concertation avec les habitants après la réhabilitation	Bailleur
Impliquer les habitants dans la transformation de leur résidence	Organiser des réunions de concertation en amont, pendant et après la réhabilitation  Mettre en place un logement témoin : lieu de réunion pour le chantier et pour les rencontres bailleur/habitants	Commune et Bailleur
Empêcher l'utilisation des caves par des squatteurs et des trafiquants	Restructurer les sous-sols	Commune et Bailleur

# GUSP DES ULIS - PROGRAMME D' ACTIONS



**Assurer la propreté et la qualité des espaces  
communs**

**Lutter contre les comportements incivils**

**Faciliter la remontée des  
dysfonctionnements**

**Améliorer le stationnement**

**Améliorer le cadre de vie**

**Améliorer la qualité du bâti**

**Accompagner les habitants**

**Sécuriser les espaces publics**

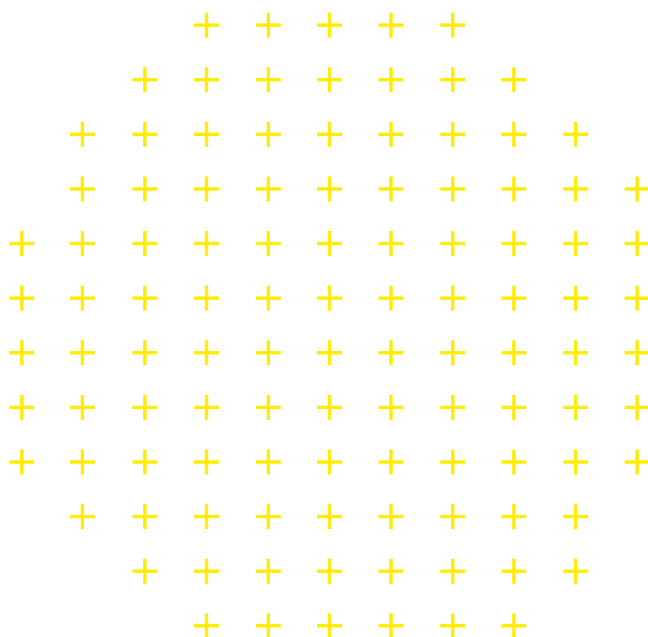
**Accompagner la transition écologique et  
sociale**

**Piloter la gestion urbaine et sociale de  
proximité**

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
Assurer la propreté et la qualité des espaces communs	<p>Maintenir le niveau de collecte des déchets</p> <p>Garantir la qualité des espaces résidentiels</p> <p>Etudier la faisabilité d'externaliser les locaux d'ordures ménagères</p> <p>Réaliser des opérations de nettoyage citoyen</p> <p>Améliorer la gestion quotidienne des espaces communs</p>	Ville, CPS et Bailleurs
Lutter contre les comportements incivils	<p>Lutter contre les dépôts sauvages</p> <p>Améliorer la signalétique et l'aménagement urbain afin de favoriser et faciliter la gestion des encombrants</p> <p>Lutter contre les jets par les fenêtres</p>	Ville, CPS et Bailleurs
Faciliter la remontée des dysfonctionnements	<p>Maintenir le numéro vert</p> <p>Favoriser l'utilisation des différents modes de signalement de la ville (application «Ulis +» et adresse générique) - Session de formations gratuites, concours de signalement</p> <p>Assurer la concertation des habitants - Tablees populaires, Site de la ville Fabrique citoyenne, questionnaires</p> <p>Soutenir le rythme de concertation de quartiers élus/population</p> <p>Aborder la gestion urbaine et sociale de proximité pendant les conseils citoyens</p>	Ville
Améliorer le stationnement	<p>Lutter contre le stationnement gênant et abusif</p> <p>Se réapproprier les parkings souterrains en incitant les bailleurs à la sécurisation des parkings et à la mise en place de tarifs abordables</p>	Ville
Améliorer le cadre de vie	<p>Favoriser l'animation sociale des quartiers - Actions culturelles et de lien social</p> <p>Développer des actions d'embellissement des quartiers - Fresques participatives, oeuvres culturelles</p> <p>Améliorer la signalétique des quartiers et des services publics</p> <p>Sensibiliser les habitants aux problématiques locatives - Ateliers écogestes, réunions d'information, théâtre forum</p> <p>Développer et soutenir les amicales de locataires</p> <p>Renforcer l'engagement citoyen en matière de respect du cadre de vie - Antenne locale «Je respecte ma ville», prix éco-citoyen</p> <p>Développer les chantiers jeunes pour les travaux d'amélioration du cadre de vie - Opération coup de poings, pigeonier, Festival les Ulis en vert</p>	Ville, Associations CPS et Bailleurs

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
Améliorer le cadre de vie	Assurer des opérations de dératisation coordonnées avec l'ensemble des bailleurs et mise en place d'actions de sensibilisation concernant les espèces liminaires. Amplifier les méthodes de contraception orale pour les pigeons, en lien avec les bailleurs, travailler sur la contraception orale pour les rats	Ville, CPS et Bailleurs
Améliorer la qualité du bâti	Réaliser les projets de réhabilitation dans les parcs sociaux et privés  Concevoir un projet de requalification à l'entrée Est de la ville  Accompagner et inciter les propriétaires à la rénovation énergétique de leur patrimoine	Ville et Bailleurs
Accompagner les habitants	Continuer les temps d'accueil pour les nouveaux habitants  Poursuivre la médiation de proximité - Concertation des habitants via La Fabrique citoyenne - plateforme dédiée sur le site de la ville, questionnaire en ligne via QR code et formulaire papier  Maintenir l'accompagnement des locataires et propriétaires réalisé par le service habitat et cadre de vie	Ville
Sécuriser les espaces publics	Sécuriser le patrimoine des bailleurs  Poursuivre la réflexion sur la sécurisation des parkings  Poursuivre la réflexion sur la prévention situationnelle dans les projets d'aménagement de l'espace urbain  Intégrer les enjeux de sécurisation de l'espace public et privé dans le «plan lumière» de la commune	Ville, CPS et Bailleurs
Accompagner la transition écologique et sociale	Accompagner à l'éducation et à la sensibilisation à la transition écologique - Atlas de biodiversité par les enfants, création des écodélégués, distribution de kits écolos aux CM2, groupes de travail citoyens Développer les mobilités durables et douces - Equipements et aménagements cyclables (Plan vélo)  Végétaliser les résidences, les établissements scolaires et l'espace public - Jardins partagés, Forêt gourmande, Haie magique, végétalisation des cours d'écoles  Lutter contre les îlots de chaleur  Lutter contre la précarité énergétique - Conventonnement avec l'ALEC, balade thermique	Ville, CPS et Bailleurs
Piloter la gestion urbaine et sociale de proximité	Assurer la tenue des instances de gouvernance  Mettre à jour les outils de coordination et de suivi - Fiche identité quartier, diagnostics en marchant, tours de quartier  Développer les échanges inter-bailleurs	Ville

# GUSP DE LONGJUMEAU - PROGRAMME D' ACTIONS

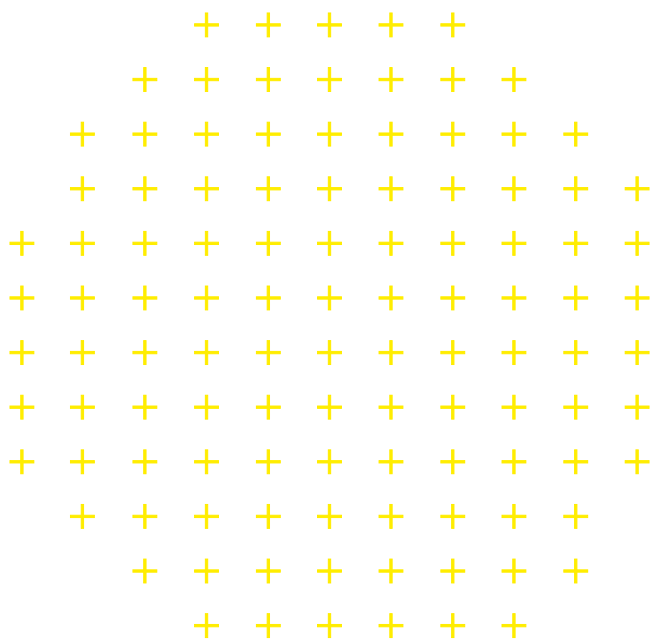


**Améliorer le cadre de vie**  
**Coordonner la GUSP**  
**Assurer la gestion des déchets et lutter**  
**contre les comportements incivils**  
**Améliorer le stationnement**  
**Garantir la tranquillité publique**

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS OPÉRATIONNELLES	PILOTE
<b>Améliorer le cadre de vie</b>		
Développer du lien social et favoriser le bien vivre ensemble	Soutien aux amicales de locataires et associations locales Animation sociale du quartier	Commune et Bailleur
Développer les espaces de biodiversité afin d'impliquer les habitants sur les questions environnementales et d'embellissement des espaces extérieurs	Jardin Intermède Robinson Jardin des habitants / jardinières de l'amicale des locataires Vallée aux oiseaux Ecopaturage Actions de sensibilisation Chantiers d'insertion	Commune et Bailleur
Accompagner la phase travaux pour une bonne appropriation du Programme de Renouvellement Urbain	Projets artistiques en lien avec le PRU (ex : décoration des palissades de chantier) Signalétique Actions de concertation des habitants Projet mémoire du quartier Animation de la maison du projet	Commune, CPS et Bailleur
Accompagner le locataire dans le bon entretien de son logement	Ateliers petits bricolages (changer une prise électrique, entretien des serrures...) Actions de sensibilisation	Commune et Bailleur
Lutter contre les nuisibles	Accompagnement des locataires sur l'application du protocole sur les punaises de lit	Bailleur
<b>Coordonner la GUSP</b>		
Renforcer le lien entre les différents acteurs de la GUSP	Tour de quartier mensuel Réunion annuelle ATFPB	Commune

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS OPÉRATIONNELLES	PILOTE
<b>Assurer la gestion des déchets et lutter contre les comportements incivils</b>		
Améliorer le ramassage des déchets et la propreté des espaces publics	Actions de sensibilisation sur la gestion des déchets Renforcement du ramassage des détritrus Renforcement du ramassage des encombrants Aménagement des espaces identifiés comme points sensibles (dépôts sauvages) Veille technique du service prévention médiation Action de nettoyage citoyenne Implication du conseil citoyen	Commune et Bailleur
<b>Améliorer le stationnement</b>		
Optimiser l'utilisation des espaces de stationnement	Lutte contre les épaves et véhicules ventouses Lutte contre le stationnement abusif	Commune et Bailleur
<b>Garantir la tranquillité publique</b>		
Prévenir la délinquance et l'occupation de l'espace public	Déploiement de la vidéoprotection Rappels à l'ordre Suivi des procédures d'expulsion Prévention spécialisée Actions hors les murs	Commune, CPS et Bailleur

# GUSP DE MASSY - PROGRAMME D' ACTIONS



**Améliorer le cadre de vie**  
**Coordonner la GUSP**  
**Assurer la gestion des déchets**  
**Lutter contre les comportements incivils**  
**Améliorer la qualité du bâti**  
**Assurer la tranquillité publique**

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
<b>Poursuivre l'amélioration du quartier</b>		
Développer du lien social et favoriser le bien vivre ensemble	Assurer des animations sociales dans les quartiers Encourager les créations des amicales de locataires	Commune et Bailleurs
Améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces communs et des espaces extérieurs	Améliorer les espaces verts, revégétalisation, desimpermeabilisation afin d'améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces extérieurs Poursuivre les chantiers d'insertion afin d'améliorer les espaces communs Travailler avec les bailleurs sur la création de locaux à vélo sécurisés et réflexion sur l'implantation des pistes cyclables	Commune et Bailleurs
Préserver l'environnement et le cadre de vie	Lutter contre les espèces liminaires Mettre en place le compostage	Commune, CPS et Bailleurs
Désamorcer les conflits et aboutir à une solution par l'intermédiaire d'un tiers	Assurer des actions de médiation par la commune entre les bailleurs et les locataires	Commune
Lutter contre la précarité énergétique et améliorer le confort des locataires	Réhabiliter les logements construits avant 1990	Bailleurs
<b>Renforcer le lien avec les différents partenaires présents sur le quartier</b>		
Temporalité des actions et rencontres entre partenaires	Rencontre à la demande sur site avec le gestionnaire des déchets (en fonction des problématiques : installation de benne, déplacement point de collecte) Rencontre 1 fois par trimestre avec les directeurs d'agences Réunion annuelle des gardiens avec la Police municipale et nationale Mener des groupes de travail avec les gardiens et le Maire Adjoint 1 fois par trimestre et visite sur site Mener les diagnostics en marchant 2 fois par an Réaliser des tours de quartier tous les 15 jours par la ville et rencontrer les gardiens afin de maintenir une veille sur les dysfonctionnements Réunion avec les amicales de locataires 2 fois par an	Commune

OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS ENVISAGÉES	PILOTE
<b>Garantir la propreté du quartier</b>		
Améliorer le ramassage des déchets et la propreté des espaces publics	Prévoir une action de nettoyage de printemps  Assurer la collecte des déchets  Favoriser l'installation de Bornes d'Apport Volontaire  Créer 2 ETP pour assurer la propreté aux abords des Bornes d'Apport Volontaire  Lutter contre les dépôts sauvages et créer des emplacements pour des bennes encombrants	Commune, CPS et Bailleurs
Impliquer l'habitant dans les sujets de propreté	Lutter contre les jets par les fenêtres  Proposer des actions de sensibilisation par les bailleurs	Bailleurs
<b>Améliorer la tranquillité et la sécurité publique du quartier</b>		
Renforcer la sécurisation du patrimoine	Engager des travaux de résidentialisation  Poursuivre le déploiement de la vidéoprotection  Lutter contre les points de deals et de squats  Assurer les cellules de veille  Assurer un suivi des procédures d'expulsions	Commune, Bailleurs, Polices Municipale et Nationale, Bailleurs, Partenaires du quartier, MDS, Préfecture
Prévenir les conduites à risque	S'appuyer sur les rappels à l'ordre  Maintenir la prévention spécialisée  Piloter la cellule locale de suivi individualisé  Sensibiliser dès le plus jeune âge (trafic, rixe, rodéo, drogue, responsabilité penale...)  Mettre en place et suivre les commissions locatives d'impayés de loyers tous les trimestres	Commune, Bailleurs et partenaires du quartier

# SYNTHÈSE DU PRU DE LONGJUMEAU

Projet de renouvellement urbain du quartier  
*LA ROCADE/BEL-AIR* à Longjumeau



## SYNTHESE DU PROJET

*Au 18 avril 2024*



## DATES-CLÉS DE LA CRÉATION DU PROJET NPNRU

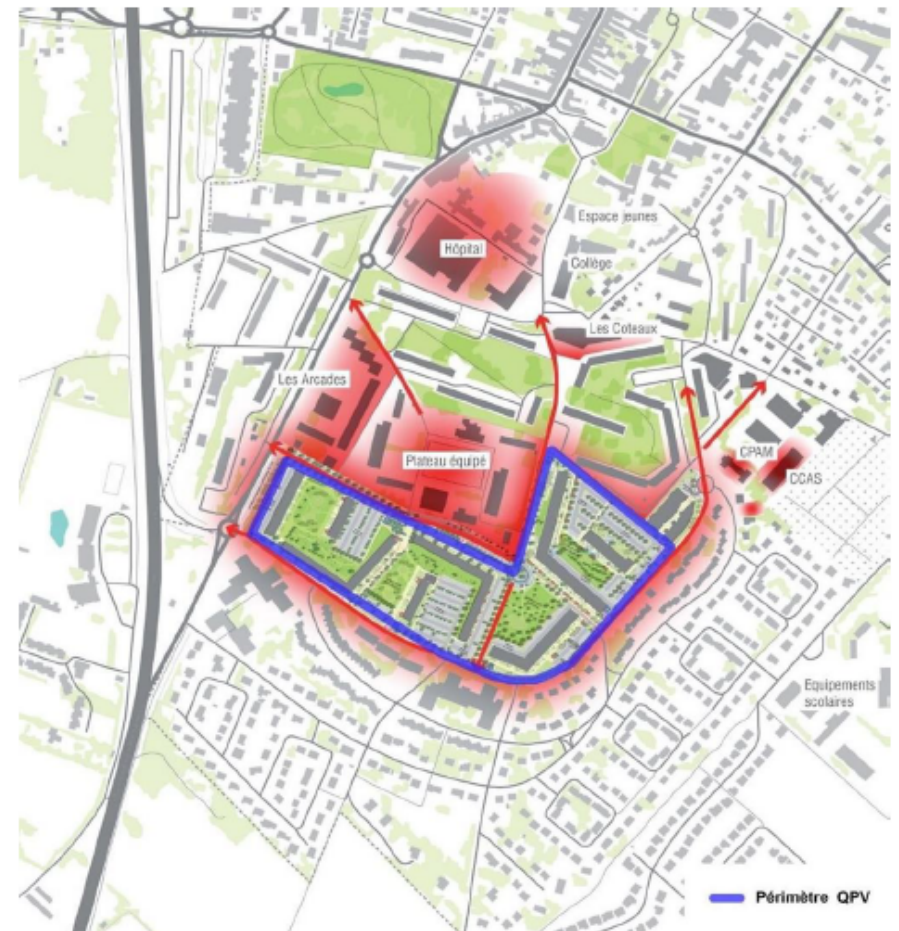
Présentation *du quartier La Rocade/Bel-Air* :

- Superficie de 68 000 m<sup>2</sup>
- Situé sur la commune de Longjumeau (21 724 habitants en 2015)
- 2 650 habitants en 2014 (soit 12,2 % de la population de Longjumeau)
- Territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

En Juin 2015, l'opération de renouvellement urbain de la Rocade/Bel-Air envisagée par la Ville de Longjumeau, a été reconnue **d'intérêt régional par l'ANRU**.

Elle s'inscrit également dans l'**axe 2 « Développer l'attractivité des quartiers » du Contrat de Ville**.

En 2019, la Communauté Paris-Saclay a pris la décision de s'engager dans une **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** et a inscrit le projet NPNRU La Rocade/Bel-Air dans le périmètre de cette opération.



# LES PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET

ENJEUX ET PROGRAMMATION  
LES ENJEUX

**01. OUVRIR ET DIVERSIFIER LE QUARTIER EN VUE D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ**



DÉSENCLAVER

MIXITÉ  
SOCIALE

MIXITÉ  
FONCTIONNELLE

RENFORCER LES  
ÉQUIPEMENTS

**02. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS**



AMÉLIORATION  
DU BÂTI

QUALITÉ DES  
ESPACES  
COLLECTIFS

LUTTER CONTRE  
L'INSÉCURITÉ

**03. CO-CONSTRUIRE LE PROJET AVEC LES HABITANTS ET LES USAGERS DU QUARTIER**


# LES OPÉRATIONS PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

## ESSONNE HABITAT

- Démolition de 8 logements
- Construction de 88 logements répartis en 4 bâtiments collectifs :
  - Lot 1 : Bâtiment collectif de 43 logements, au croisement des rues Maryse Bastié et Léon Renard ;
  - Lot 2 : Bâtiment collectif de 12 logements, situé le long de la rue Maryse Bastié ;
  - Lot 3 : Bâtiment collectif de 12 logements, en prolongement du bâtiment *Bel-Air E2* ;
  - Lot 4 : Bâtiment collectif de 21 logements au droit du bâtiment *La Rocade C*.
- Résidentialisation des 2 résidences *La Rocade* et *Bel-Air* :
  - Création d'un hall traversant dans le bâtiment *Bel Air E1* et réhabilitation du passage traversant au niveau des bâtiments *Rocade B1* et *B2* ;
  - Réaménagement de la butte paysagère entre les bâtiments *Bel-Air A* et *Bel Air B* et autres aménagements paysagers ;
  - Réaménagement des halls du bâtiment *Bel Air E1*
  - Réhabilitation du pignon du bâtiment *la Rocade A* par création de loggias pour les logements.
- Construction de nouveaux locaux commerciaux :
  - Implantation d'une moyenne surface commerciale au RDC du lot 1 ;
  - Création d'un linéaire commercial en RDC du bâtiment *Bel-Air E1*.

# LES OPÉRATIONS PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY


- **Ingénierie** : Embauche d'un chef de projet pour la coordination globale du projet.
  - **Démolition de bâtiments communaux** :
    - Logements: Bâtiment Schweitzer (*réalisée en 2020*) et Saint-Exupéry;
    - Equipements publics: Maison des associations Colucci et gymnase communal Saint-Exupéry.
  - **Requalification des espaces publics du quartier**:
    - Prolongement et requalification de la rue Maryse Bastié ;
    - Prolongement de la rue Léon Renard ;
    - Réaménagement du square du Damier ;
    - Aménagement d'une placette au croisement des rues Maryse Bastié et Léon Renard ;
    - Aménagement des espaces publics autour du bâtiment central (Lot 1)
    - Aménagement d'un parking public aérien d'une capacité d'environ 67 places.
  - **Construction de nouveaux équipements publics**:
    - Construction d'un équipement à rayonnement intercommunal dédié à l'emploi, l'insertion professionnelle,... au R+1 du bâtiment central (LOT 1);
    - Réalisation d'un plateau technique dédié à la formation professionnelle en RdC du bâtiment *Bel Air B*.
- 

# LES OPÉRATIONS PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

## VILLE DE LONGJUMEAU

- Construction d'un nouveau pôle d'équipements publics en cœur de quartier réunissant:
  - le nouveau gymnase Saint Exupéry,
  - la nouvelle maison de quartier ,
  - une crèche.
- Requalification du plateau sportif Saint-Exupéry et de ses accès piétons.

## GROUPE ACTION LOGEMENT

- Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement, au titre de la présente convention ANRU, correspondent à :
    - 1 960 m<sup>2</sup> SDP environ de droits à construire, cédés à l'euro symbolique par la Ville de Longjumeau à Foncière Logement. Sur ce foncier, à l'emplacement actuel du bâtiment communal de logements Saint-Exupéry, il est prévu la réalisation d'un bâtiment collectif de 22 logements locatifs libres ;
    - 2 droits de réservation de Logements Locatifs Sociaux (LLS) à destination d'Action Logement Services
- 



# ORGANIGRAMME DE LA GOUVERNANCE

